

# GILLES DE BRETAGNE

## ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

---

### Les Causes et les Auteurs du drame

---

A la mort de Jean V, la Bretagne était dans une situation difficile. Indécise entre la France et l'Angleterre, s'appuyant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre, elle cherchait à se séparer du royaume pour conquérir sa complète indépendance. Jean V avait fait hommage de son duché aux deux prétendants au trône de France, à Charles VII en 1425, à Henri VI en 1427. Lorsque la cause de Charles parut triompher, il mit tout en œuvre pour en arrêter les succès : il prit part à la Praguerie et conclut alliance avec l'Angleterre. Il laissait à sa mort deux gros procès ; l'un intenté par les Penthièvre et qui visiblement tournait contre lui, l'autre avait pour objet la seigneurie de Chantocé que lui disputait, non sans cause, le gendre du maréchal de Rays, Prigent de Coëtivy, l'un des membres les plus intelligents du conseil de Charles VII.

Pendant quelques mois, François I<sup>er</sup>, son fils aîné, suivit sa politique de bascule. Mais, caractère plus énergique que son père, il s'entoura, après la mort du chancelier Jean de Malestroit, de nouveaux conseillers, membres ou alliés pour la plupart de la famille de Montauban. Les événements ne tardèrent pas à lui faire comprendre que la ligne de conduite paternelle n'était plus possible, qu'un rapprochement avec la France s'imposait. Sitôt qu'il dessina ce mouvement, les Anglais lui suscitèrent des difficultés dans son duché.

Il y avait en Bretagne un parti irrédentiste : il affirmait que le prince était complètement indépendant, qu'il ne relevait ni de la France, ni de l'Angleterre, mais de lui-même et de Dieu. Obstiné dans ses revendications, il ne tenait compte, ni des anciennes, ni des nouvelles réalités historiques; il rêvait une Bretagne de roman de chevalerie. Par tradition, il était Anglophile; il trouva un chef dans la personne de Gilles de Bretagne.

## I

### ÉDUCATION DE GILLES DE BRETAGNE. II. EST L'HOMME DE L'ANGLETERRE.

Gilles naquit en 1423 <sup>(1)</sup>. Il était le plus jeune des fils de Jean V qui lui donna ce nom en souvenir de son frère cadet, ou pour obéir aux désirs de sa femme Jeanne de France qui honorait d'un culte spécial saint Gilles de Cotentin <sup>(2)</sup>. Il était de dix ans plus jeune que son frère aîné François. Il ne reçut donc point, avant de naître, étant encore dans le sein de sa mère, la bénédiction de saint Vincent Ferrier, quoi qu'en aient dit Alain Bouchart et Albert Legrand, nos deux historiens légendaires. Le grand Dominicain ne salua point en lui un futur martyr, car Gilles naquit quatre ans au moins après la mort du thaumaturge.

Jean V ne l'en aima pas moins avec prédilection. Il fut son fils favori; il en fit une sorte d'enfant gâté. Les traces de l'affection paternelle abondent dans les comptes de ses

(1) Gilles reçut des étrennes le 1<sup>er</sup> janvier 1427. En 1423, pour la première fois, son nom figure dans les Actes de Jean V. Il eut pour gouvernante Gillette d'Avranches, qui avait élevé son frère aîné; pour femme de chambre Guillemette Thomas; pour nourrice Olive Le Moël.

(2) Le 7 mai 1411, Jeanne de France fonde une chapellenie d'une messe par jour, en l'église de Saint-Gilles en Cotentin, à l'autel du dit saint, et donne 100 livres de rente sur Guérande.

En 1504, cette fondation ducale fut transportée de Saint-Gilles de Cotentin en la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, à Nantes. (Arch. de la Loire-Inf., H 319).

trésoriers. Lorsqu'il le rappela d'Angleterre où il l'avait envoyé à l'âge de huit ans, il multiplia les vœux près des saints et de la Vierge pour obtenir l'heureux retour de ce fils chéri <sup>(1)</sup>. En 1436, Gilles étant tombé malade, le duc adressa à ses saints favoris une nouvelle litanie de vœux presque aussi curieuse que celle qu'il déroula lors de sa captivité à Châteauceaux. Jean V était avare et cependant, en faveur de Gilles, il imposa silence à son défaut capital. Il prodigua l'or et l'argent. Il composa, en Angleterre, à ce bambin de huit ans un train de maison opulent <sup>(2)</sup>. Il lui envoya nombre de chiens et de veneurs; il combla de présents ceux qui s'occupèrent de ce fils de sa vieillesse que, semblable au patriarche de l'Écriture, il aimait comme Benjamin.

Gilles fut, en Angleterre, l'hôte de Richard Beauchamp, comte de Warwick. Il importe de faire sortir de l'ombre la figure de cet important personnage. Il était naguère gouverneur de Rouen : en cette qualité, il présida au supplice de Jeanne d'Arc. Cet horrible bourreau de la Pucelle passait aux yeux du monde pour un des types les plus accomplis de la chevalerie. Il avait pris part à nombre de tournois, en France, en Allemagne et jusqu'en Russie et en Lithuanie. L'empereur Sigismond l'avait surnommé le père de la Courtoisie <sup>(3)</sup>. Gilles fut élevé dans la maison de ce puissant lord en compagnie du jeune Henri VI, à peine plus âgé que lui de cinq ou six ans <sup>(4)</sup>.

Ces deux années eurent une influence capitale sur le caractère et l'avenir du jeune prince. Lorsqu'il fut devenu « ce moult beau chevalier, radde et bien formé et puissant

(1) Au mois d'août 1434. Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 598-599. — Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1261.

(2) Gilles de Bretagne partit pour l'Angleterre au mois d'avril 1432. Il y fut conduit par l'évêque de Nantes, J. de Malestroit, chancelier de Bretagne, et Raoul de Coëtquen, chambellan de Jean V. Il en revint en 1434. Il y fut accompagné par son gouverneur Alain Labbé. Le chancelier qui l'avait conduit à Londres alla l'y chercher. Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 594, 598, 599.

(3) Andrew LANG, *La Pucelle de France*, p. 307-308.

(4) Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 594.

de corps <sup>(1)</sup> », qu'a décrit Mathieu d'Escouchy, il n'avait pas seulement le port d'un gentleman anglais, il en avait tout le caractère. Il aimait la vie large des lords britanniques; il en avait l'esprit entreprenant, ostentatoire, énergique et quelque peu brutal. A l'exemple des chefs de bandes qui rançonnèrent la France, il fut violent, hautain, dénué de scrupules. A l'école de Warwick, il devint homme de belles manières, instruit des afféteries du langage chevaleresque, amateur du luxe. Détail caractéristique, il contracta le goût de la musique et des beaux livres. Au retour de son second voyage en Angleterre, il reçut en don de son cousin le roi Henri, deux splendides manuscrits provenant de la Chapelle du cardinal de Luxembourg <sup>(2)</sup>. Plongé dans le malheur, il charmera au son d'une flûte champêtre les tristesses du cachot de la Hardouinaie.

Il rapporta surtout d'Angleterre une fausse idée de l'honneur : il le plaça dans la richesse, dans la possession d'une opulente situation extérieure : il était prêt à tout sacrifier à ses ambitions. La tutelle de sa grand'mère, la vieille reine, Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, qui vivait en marge de la cour anglaise, n'était point faite pour corriger les défauts d'une telle éducation. Auprès de lui, son frère, le timide époux de Françoise d'Amboise, est entièrement éclipsé. Gilles, fier de sa bonne mine, de ses succès mondains, de l'attachement que lui portent les partisans de la politique paternelle, aspire à gouverner.

Ces défauts, ces qualités, non moins que la prédilection paternelle, indisposèrent contre lui son frère aîné François. Dans la force de l'âge, esprit élevé, jaloux de son pouvoir, celui-ci entendait diriger lui-même la politique de son

(1) DE BEAUCOURT, *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. I, p. 96. Pierre Le Baud, dans la première rédaction de sa *Chronique* demeurée manuscrite, dit également de Gilles qu'il était : « le plus beau chevalier et le mieux formé » que on sceust trouver ou seurplus de Bretagne, ne ès royaumes de France » et d'Angleterre ». (Bibliothèque d'Angers, M<sup>ss</sup> 941, fol. 399.)

(2) J. STEVENSON, t. I, p. 439. *Letters and papers illustrative of the wars of the English in France, during the reign of Henry VI, 1861-1864.*

duché. Il conçut de bonne heure une profonde aversion pour son jeune frère.

Jean V avait acheté du malheureux Gilles de Rays les deux magnifiques terres de Chantocé et d'Ingrandes. Il eut d'abord l'intention de les donner en apanage à son fils aîné, le comte de Montfort. Mais celui-ci, héritier de sa maison, protesta contre cette attribution <sup>(1)</sup>. Six mois après, Jean V, toujours versatile, rétracta sa première décision, et donna Chantocé et Ingrandes à ses deux fils cadets, Pierre et Gilles, en communauté <sup>(2)</sup>. Finalement ces deux seigneuries demeurèrent le lot de Gilles. Il était jeune alors, il accepta et prit le nom de sire de Chantocé. Mais lorsqu'il eut grandi, lorsque l'ambition de jouer un rôle en Bretagne se fut emparée de son âme, il lui répugna de posséder ce château déshonoré par les crimes de Gilles de Laval, château d'ailleurs acquis dans des conditions d'honnêteté douteuses par son père; il importuna François I<sup>er</sup> pour obtenir de lui un apanage en Bretagne. Celui-ci, désireux d'être maître chez lui, n'avait aucune envie de le lui accorder.

La première année de son règne, François I<sup>er</sup>, indécis dans ses desseins, suivit la politique paternelle. Il renouvela l'alliance avec les Anglais et les grands feudataires français <sup>(3)</sup>. Il résolut d'envoyer en Angleterre Gilles son frère, qui était le pivot de la politique anglaise en Bretagne, autant pour l'occuper que pour lui procurer un héritage dans les Iles Britanniques. Jean V avait nommé son plus jeune fils capitaine de Saint-Malo pour complaire à Henri VI, avec mission d'interdire ce port à tout navire français et même breton, qui aurait dessein d'attaquer les côtes anglaises ou normandes <sup>(4)</sup>.

(1) R. BLANCHARD, *Actes de Jean V*, n° 2302, février 1438.

(2) *Actes de Jean V*, n° 2323, 31 août 1438.

(3) DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 208, 209, 262, 266. « François I<sup>er</sup>, dit-il, avait conclu avec Henri VI un nouveau traité de paix finale ». *Proceedings and Ordinances of the Privy Council of England*, publiés par M. HARRIS NICOLAS, t. VI, p. 11, 12, 22.

(4) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1329-1342 (11 juillet et 18 octobre 1440).

On était en pleine trêve : Gilles s'embarqua à Saint-Malo au mois de juin 1443, après mûres délibérations <sup>(1)</sup>. Le but de sa mission était en apparence de travailler à la paix entre la France et l'Angleterre; en réalité, il s'agissait de recouvrer le comté de Richemont et, par là, de contracter une alliance plus intime avec Henri VI. La cour de Westminster eut l'art, peu difficile, à la vérité, de le gagner définitivement à sa cause, sans satisfaire aucune des demandes de Gilles. Après force compliments, Henri VI lui déclara qu'il ne connaissait pas l'existence des droits de la Bretagne sur le comté de Richemont, mais qu'il s'en instruirait et lui rendrait justice <sup>(2)</sup>. La cour Anglaise n'avait aucunement le désir de restituer le célèbre comté, que, depuis près de soixante ans, les ducs bretons s'obstinaient à lui réclamer. Elle s'attacha Gilles par d'autres moyens, des compliments, des promesses, de l'argent, le mirage trompeur d'un grand rôle politique.

Le malheur était qu'on ne pouvait alors être l'ami de l'Angleterre, sans être l'ennemi de la France. Charles VII rappela cette fâcheuse alternative à ses deux neveux, d'accord avec le roi de Sicile, René d'Anjou. Il suffit de voir la progression de ses mesures pour se rendre compte de ses desseins. Le 31 mars 1443, René d'Anjou fait don à l'amiral de Coëtivy de la confiscation de Chantocé et d'Ingrandes prononcée depuis près de huit ans sur Gilles de Rays <sup>(3)</sup>. Trois semaines après, soulignant en l'approuvant le mouvement ébauché par le roi de Sicile, Charles VII donne à

(1) *Charles VII*, t. III, p. 266. Le départ de Gilles pour l'Angleterre n'eut pas lieu sur l'invitation du roi donnée au duc d'Orléans en juin 1443 à Poitiers, mais dès février ou mars 1443, sans son consentement, il était décidé. L'embarquement de Gilles eut lieu au mois de juin 1443. Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1371.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1360-1362. Réponses d'Henri VI, le 26 août 1443.

(3) Toulouse, 31 mars 1443, Lettres de René d'Anjou accordant à Prégent de Coëtivy le don de Chantocé et d'Ingrandes. — René BLANCHARD, *Cartulaire de Rays*, I, p. 203 (Arch. de la Loire-Inf., E 203). René d'Anjou avait rejoint Charles VII à Toulouse.

l'amiral tous les biens ayant appartenu à son beau-père, quelque part qu'ils soient, pour quelques causes qu'ils aient été confisqués <sup>(1)</sup>. Le 28 août 1443, il achève la démonstration de ses desseins : il confisque Chantocé et Ingrandes sur Gilles de Bretagne pour cause de trahison au profit de l'Angleterre; par le même acte, il confère la possession de ces deux seigneuries à l'amiral de Coëtivy <sup>(2)</sup>. Par ce coup direct, Charles VII mettait le duc François I<sup>er</sup> dans la nécessité de fournir à son frère un nouvel apanage, chose que le duc ne désirait en aucune manière. Faisant aussitôt un pas en arrière, François I<sup>er</sup> se rapprocha de la France. Il restitua à Coëtivy la baronnie de Rays que Jean V avait confisquée sur le maréchal de Rays, avant même que son procès eût été instruit <sup>(3)</sup>. Un instant calmé par ce gros succès, l'amiral ne fit pas exécuter la saisie de Chantocé, mais elle demeura suspendue sur la tête de Gilles et de François I<sup>er</sup> comme une menace directe.

Une dernière circonstance acheva d'orienter la politique bretonne vers la France. C'est la prise de la Guerche, en pleine paix, par les Anglais, alliés officiels du duché. Au mois d'août, le duc de Sommerset était débarqué à Cherbourg à la tête d'une armée de huit mille hommes péniblement rassemblée. Le but apparent de cette expédition était de porter secours aux Anglais de Guyenne : son chef s'intitulait lieutenant général du roi en Guyenne, mais lorsqu'on lui demandait quel était l'objectif de son armée,

(1) Lettres de Charles VII faisant don à l'amiral de Coëtivy des biens ayant appartenu à Gilles de Rays (Tulle, 22 avril 1443). — Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1359 (Bibl. de Nantes, Titres de Blain, fr. 1543).

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1362.

(3) Le 23 août 1443, Prigent de Coëtivy donne procuration à Geoffroy Le Ferron pour offrir au Duc de Bretagne les foy et hommage de la baronnie de Rays (E 150). Le 17 septembre 1443, François I<sup>er</sup> accorde répit de deux ans à Prigent de Coëtivy pour faire hommage de la baronnie de Rays. Il déclare que la saisie dont elle était grevée est levée et ôtée. Il ordonne à ses officiers de l'en laisser jouir. Le 2 octobre 1443, le duc reconnaît qu'il a reçu l'hommage de la baronnie de Rays, Machecoul, Pornic, Saint-Etienne de Mermorte, Prinçay, la Benate, par Geoffroy le Ferron, procureur de Prigent de Coëtivy (R. BLANCHARD, *Cartulaire de Rais*, I, p. 240, 244, 245).

il répondait que si, par hasard, il pouvait soupçonner qu'un seul fil de sa chemise en fût instruit, il la jetterait aussitôt au feu <sup>(1)</sup>. Ses mystérieuses intentions ne tardèrent à se dévoiler. Après avoir attendu quelque temps l'arrivée de secours normands, il marcha sur Pouancé, propriété du duc d'Alençon, puis se jeta subitement sur la petite ville voisine de la Guerche-en-Bretagne, domaine de Marie de Bretagne, mère du duc d'Alençon. Cette faible place, presque démantelée (on travaillait à en réparer les murailles <sup>(2)</sup>), tomba entre ses mains presque sans coup férir <sup>(3)</sup>. Il mit à rançon les quelques hommes d'armes qui, sous la conduite d'un neveu de du Guesclin <sup>(4)</sup>, avaient voulu lui résister.

Que signifiait une telle agression, alors que le frère du duc de Bretagne était en ambassade à Londres ? N'était-elle point concertée avec lui ? Notons que Sommerset avait pour principal lieutenant le fameux Mathew Gogh que nous verrons bientôt en relation si intime avec Gilles. François I<sup>er</sup> usa de la diplomatie habituelle de Jean V. Il promit 20.000 saluts d'or à son injuste agresseur pour qu'il lui rendit son bien; il lui en versa 10.000 le 16 octobre 1443. Les

(1) Thomas BASIN, t. I, p. 149 : « Si sciret lineam camisiam quam ad carnem » vestiebat suæ intentionis et propositi fore consciam, eam protinus combustioni traderet ».

(2) Mandement du duc François I<sup>er</sup> autorisant sa tante, Marie de Bretagne, duchesse d'Alençon, à lever une aide sur les vins vendus à La Guerche pendant trois ans, pour réparer les murs de ladite place (Nantes, le 6 juillet 1443, E 129).

(3) Voici en quels termes s'exprime le chroniqueur du Mont Saint-Michel, bien placé pour connaître les mouvements de Sommerset : « L'an mil » IIII<sup>e</sup> XLIII, le duc de Sumarcet descendit ès Hogues o grosse compaignée et » alla en faisant moult de maux, jusques à la Guierche qu'il print et s'en » retourna en Normandie ». (Siméon LUCE, *Chronique du Mont Saint-Michel*, t. I, p. 44.)

Le 12 août Sommerset est à Coutances; le 21 août, il est devant Avranches, il réquisitionne des charrettes pour marcher sur Pouancé. (Sim. LUCE, *Chronique du Mont Saint-Michel*, II, p. 157-159.)

(4) Guillaume du Guesclin, fils d'Olivier, frère du connétable. (Alain BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 194, éd. des Bib. Bretons. — B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 628, édit. de 1588. — Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 622, 623. — GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, édit. Le Vavas seur, p. 220. — COSNEAU, *Le Connétable de Richemont*, p. 344). — P. Le Baud dit nettement que la prise de La Guerche eut lieu parce que François I<sup>er</sup> n'avait pas renouvelé « les trêves et alliances qui avaient esté entre le Duc Jean son père et les Anglais », p. 490.



10.000 autres ne furent peut-être pas payés <sup>(1)</sup>, parce que le gouvernement anglais désavoua son général. François I<sup>er</sup> recouvra la Guerche, mais il avait perdu toute confiance dans l'Angleterre. Il rappela son frère.

Il était trop tard. Gilles était bel et bien passé au service de l'Angleterre. Trahissant son gouvernement, il avait promis de servir la cour de Westminster envers et contre tous, aussi bien à la guerre que pendant la paix <sup>(2)</sup>. Les historiens bretons qui, pour laver sa mémoire, prétendent qu'il refusa le poste de connétable d'Angleterre, afin de ne pas combattre contre son oncle Charles VII, sont dans l'erreur. Si Gilles ne fut pas connétable d'Henri VI, c'est que cette charge ne lui fut pas proposée. Le seul obstacle qu'il mit à sa trahison définitive fut une question d'argent : il voulut être payé. Henri VI leva promptement cet obstacle. Le 13 décembre 1443, avant de le laisser partir, la cour de Westminster lui conféra une pension de 2.000 nobles <sup>(3)</sup>. Le but de la politique anglaise est évident : empêcher la Bretagne de s'allier à la France en la menaçant de ressusciter sous une forme nouvelle la lutte des maisons de Montfort et de Penthièvre. Gilles rentre en Bretagne : il en était parti Breton, il y revient Anglais.

(1) E 122. — Les 10.000 autres saluts devaient être payés à Noël. L'arrivée de Richemont avec l'armée de Charles VII sauva, sans doute, François I<sup>er</sup> de ce second paiement. Cependant, d'après Dom MORICE, *Hist. de Bretagne*, II, p. 4, les 10.000 autres furent payés en janvier.

(2) Interrogé par Henri VI s'il voudrait servir l'Angleterre à la paix et à la guerre, Gilles, alors en Angleterre, répond : « qu'il est content de la servir en » toutes les façons pourveu qu'il plaise au Roy ordonner si bien de luy qu'il » n'ait cause de quérir son bien ailleurs, car quant il se serait une fois exposé » et déclaré à la guerre, il ne serait jamais abille ne recevable bonnement à » avoir en autre lieu aucun grant bien avantageux ». (Bibl. Nat., Collection Bréquigny, t. LXXXII, fol. 187, cité par M. DE BEAUCOURT, *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. I, p. 97. Ce document a été publié par M. DE LA BORDERIE dans le second volume des *Mélanges de la Société des Bibliophiles Bretons*, p. 239 à 241.)

(3) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1364. — STEVENSON, t. I, p. 440, a publié les lettres patentes de cette pension, véritable acte de trahison. Gilles sur le point de s'embarquer reçut, en outre, du monarque anglais un hanap d'or d'une valeur de cent marcs, rempli de cent livres d'or. — STEVENSON, t. I, p. 441 : Il ne pouvait porter cette coupe à ses lèvres sans se rappeler qu'il était l'homme du roi d'Angleterre.

Des négociations plus ou moins officielles avaient lieu depuis longtemps en faveur de la paix également désirée des Anglais et des Français : un congrès solennel fut convoqué à Tours. Lord Suffolk, chancelier d'Angleterre, y représenta son souverain, assisté de Robert Roos, chancelier de France pour Henri VI. François I<sup>er</sup> y fut appelé par son oncle Charles VII <sup>(1)</sup>. Il accepta et, trompant l'attente des Anglais, il décida que la Bretagne figurerait aussi bien sur les chartes anglaises que françaises, comme vassale de Charles VII.

Gilles, son frère, fit partie, suivant toute vraisemblance, de ce grand voyage diplomatique pour lequel la province déploya toutes ses pompes. Le cortège ducal était magnifique : lorsque le duc se rendait aux Montils-les-Tours, la queue de sa suite n'avait pas encore franchi les portes de la ville, quand il était déjà entré lui-même dans les appartements royaux <sup>(2)</sup>.

Des altercations eurent lieu entre le duc et les Anglais, ses anciens alliés. Pour communiquer avec eux, il employait l'intermédiaire d'Alain Labbé, le propre précepteur de Gilles de Bretagne <sup>(3)</sup>. Un jour, François lui confia une somme de 500 saluts d'or pour la remettre, partie à messire Robert Roos, partie au garde du privé-scel d'Angleterre. Mécontent, à la suite de quelque discussion, il défendit à Labbé de la leur remettre; il en consacra 300 saluts à l'achat

(1) MONSTRELET, *Chroniques*, édit. du Panthéon Littéraire, p. 842, 2<sup>e</sup> col. — DE BEAUCOURT, *Charles VII*, t. III, p. 268. — HARRIS NICOLAS, *Proceedings and Ordinances*, t. VI, p. 11. Plusieurs historiens ont observé que Charles VII se servit de l'intermédiaire de Richemont pour rapprocher François I<sup>er</sup> de la France. — COSNEAU, *Le Connétable de Richemont*, p. 347. Nous pouvons noter le passage de Richemont à Nantes, le 9 novembre 1443. La ville lui offrit à cette occasion deux pipes de vin d'Anjou. (Arch. municipales, CC 88, fol. 37.)

(2) GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 184.

(3) Alain Labbé de la Rochefordière, frère cadet de Jean Labbé, était précepteur de Gilles depuis longtemps. Il accompagna Gilles en Angleterre en 1432 (D. MORICE, *Preuves*, II, col. 1235). Il était lieutenant de son frère Jean dans le gouvernement de la ville et du château de Nantes. Il accompagna de nouveau Gilles en Angleterre en 1443. Il y reçut d'Henri VI une coupe d'argent doré d'une valeur de 20 marcs, avec une pièce de damas. Gilles, après son mariage avec Françoise de Dinan, le nomma gouverneur de Châteaubriant.

d'une haquenée, dont il fit don à sa belle-sœur Marguerite d'Écosse, femme du Dauphin; il abandonna le surplus au précepteur de son frère, en récompense de ses nombreux services <sup>(1)</sup>.

Pour gage de paix, on célébra, dans la basilique de Saint-Martin de Tours, les fiançailles de Marguerite d'Anjou avec Henri VI. François I<sup>er</sup> figura au nombre des témoins, aux côtés de son oncle, Charles VII <sup>(2)</sup>. Celui-ci et son fils le comblèrent de prévenances. Après deux mois et demi de séjour à la cour de France, il rentra en Bretagne rempli d'attachement pour son oncle. Cependant il ne lui fit pas hommage de son duché. La politique de son frère Arthur, soutenue par les anciens serviteurs de son père, l'obligera bientôt à prononcer sa ligne de conduite dans le sens d'une réconciliation définitive avec la France.

Gilles, au contraire, affichait publiquement ses sentiments anglophiles : il était Anglais par le cœur, les idées, et les mœurs. Jusqu'à son retour d'Angleterre il n'avait élevé aucune protestation au sujet de son apanage. Mais, à peine rentré de ce voyage où il avait renoué toutes ses amitiés d'enfance, il souleva cette question, d'accord avec Henri VI. Il s'en servit pour justifier son opposition, mais en réalité c'était la bannière de l'Angleterre qu'il agitait au sein de la Bretagne. « Il ne voulait pas de Chantocé parce qu'il était » en Anjou soumis au roi de France, tandis qu'il était, lui, » sujet du roi d'Angleterre <sup>(3)</sup>. Il ne voulait à aucun prix

(1) E. 207. Quittance d'Alain Labbé délivrée à Tours, le 17 juin 1444.

(2) Le dimanche 24 mai 1444. D'après BEAUCOURT, *Charles VII*, t. III, p. 277-278.

(3) La déposition du bâtard de Jean V, Tanguy, ami cependant de Gilles, est formelle sur tous ces points. Le 10 janvier 1447, à Clisson, il déclare qu'il entendit Gilles protester « qu'il n'estoit pas content d'avoir Chantocé pour » ce qu'il estoit en Anjou en la subjection du Roy et qu'il estoit serviteur » du Roy d'Angleterre et pour ce ne vouloit point de moyen ne estre subject » du roy de France ».

Quelques lignes plus loin le bâtard ajoute qu'avant le retour de Gilles d'Angleterre, et même avant l'entrevue de Kerangoff, il ne l'entendit pas se plaindre de son apanage. (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1407.)

Au contraire, pour Le Baud, Alain Bouchart, d'Argentré, et même

» être sujet de Charles VII. » François I<sup>er</sup> ne pouvait en aucune manière satisfaire de telles exigences : lui donner en Bretagne un nouvel apanage eût été abdiquer et se mettre à dos la France désormais victorieuse.

## II

### MARIAGE DE GILLES DE BRETAGNE AVEC FRANÇOISE DE DINAN. AU GUILDO, SES RELATIONS AVEC L'ANGLETERRE.

Pendant le voyage des deux princes en France, deux décès inopinés se produisirent coup sur coup au sein de la puissante maison de Dinan. Le 30 avril 1444, mourut Jacques de Dinan, seigneur de la Hardouinaie et du Guildo; trois semaines après, le 21 mai, son frère aîné, le maréchal de Bretagne, Bertrand de Dinan, était inhumé dans la chapelle des Trinitaires de Châteaubriant. Leur héritage revenait tout entier à une enfant de huit ans, dont le nom était appelé à un grand retentissement dans cette fin de l'histoire de Bretagne.

Françoise de Dinan était une riche héritière, l'héritière par excellence du duché breton. Elle était l'unique descendante de la nombreuse lignée de Charles de Dinan et de Jeanne de Beaumanoir. Pour tout appui, elle n'avait que le bras de sa mère, Catherine de Rohan, bras de femme toujours faible, même quand il est celui d'une cousine germaine du duc, au XV<sup>e</sup> siècle, plus qu'à toute autre époque. Ses magnifiques domaines étaient un appât trop tentant pour qu'elle n'éprouvât de nombreuses difficultés.

Dom Lobineau, Gilles de Bretagne n'eut jamais aucune relation avec les Anglais; toute accusation de trahison de sa part en leur faveur est une vile calomnie inventée par Arthur de Montauban et Jean Hingant. (P. LE BAUD, *Chronique de Bretagne*, p. 492. — ALAIN BOUCHART, *Grandes Chroniques*, fol. 195, v<sup>o</sup> Bertrand. — D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 804. — Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 624.)

Depuis le jour de sa naissance, au fond d'un manoir ruiné du comté de Penthièvre, à la Roche-Suhart, en Trémusson, le 20 novembre 1436 <sup>(1)</sup>, bien des châtelains avaient les yeux sur elle. Le premier de tous, Guy XIV de Laval se mit sur les rangs des prétendants à sa main, non pour lui-même, mais pour son fils aîné François de Laval. Le 28 septembre 1441 un projet de mariage fut établi entre cette fillette de cinq ans et ce garçon de six ans <sup>(2)</sup>. Guy XIV de Laval ne pensait pas alors que la fiancée de son fils serait un jour sa propre épouse.

L'amour, il est évident, n'avait aucune part dans ces contrats matrimoniaux, et les auteurs qui font un reproche à Françoise de Dinan d'avoir épousé le comte Guy XIV de Laval, après avoir aimé son fils, n'ont jamais envisagé les choses sous leur véritable jour. Le mariage projeté ne fut point un acte de passion, mais de politique féodale : il s'agissait d'unir les maisons de Laval et de Vitré, avec celles de Châteaubriant et de Montafilant, de fondre en un seul les deux magnifiques domaines, qui, de Rennes à Nantes, de Laval à Angers, couvraient les frontières bretonnes et angevines. Peut-être l'acte du 28 septembre 1441 eût-il été respecté, si la mort de Jacques de Dinan, bientôt suivie de celle de Bertrand, n'était survenue au printemps de l'année 1444.

A ce moment Gilles de Bretagne était toujours plein de ses idées de grandeur. Il n'avait pas attendu la fin des négociations de son frère : il avait quitté Tours, résolu de frapper

(1) TEMPIER, archiviste des Côtes-du-Nord, *Le lieu de naissance et le premier mariage de Françoise de Dinan* (Société des Côtes-du-Nord). — M. DU BOIS DE LA VILLERABEL, *Françoise de Dinan, son histoire et sa légende* (*Bulletin de l'Association Bretonne*, t. XI, p. 83-94). Ce dernier auteur s'efforce de placer la naissance de Françoise de Dinan en 1441 et d'établir qu'elle fut non la femme mais la fiancée de Gilles. Les conclusions de ce travail sont en opposition avec tous les documents contemporains que nous avons rencontrés et les pièces les plus certaines du Trésor des Chartres des Ducs de Bretagne.

(2) Arch. Nat. MM. 746, 392, 394. — Bertrand DE BROUSSILLON, *La Maison de Laval*, t. III, p. 114, n° 1393. François de Laval était né le 16 novembre 1435. P. Le Baud.

un grand coup. Il n'était pas encore marié : à deux reprises son père avait essayé de l'établir, une première fois en 1432 avec une princesse de Ferrare <sup>(1)</sup>, une seconde fois en 1437 avec une Ecossaise <sup>(2)</sup>. Ces deux tentatives n'avaient pas abouti. François I<sup>er</sup> avait épousé Elisabeth d'Ecosses, promise d'abord à Gilles. La supputation de l'immense héritage des Dinan fit naître dans le cœur du jeune prince l'idée d'en épouser la dernière représentante, dans le but de se créer un ample domaine au sein de la Bretagne. Le maréchal des Huguclières étant enseveli depuis fort peu de jours à la Trinité de Châteaubriant; Gilles, délivré de toute crainte, enleva la petite Françoise à sa mère <sup>(3)</sup>, à son futur beau-père, à sa famille maternelle les Rohan. Jamais prince breton n'avait encore recouru à un tel procédé pour se marier. A peine fut-il maître de l'enfant qu'il se hâta de passer avec elle non pas des fiançailles, mais un contrat matrimonial en bonne et due forme : « ayant mis le pied au lit, après la cérémonie religieuse ». C'était la coutume consacrée en pareille circonstance. La réalité de ce mariage est si certaine que les ducs de Bretagne, malgré leur intérêt contraire évident, ne le mirent jamais en doute. Ils lésinèrent sur la quote-part du douaire auquel Françoise de Dinan avait droit, mais ils ne contestèrent jamais l'existence de ses titres. Elle fut toujours admise au nombre des membres de la famille ducal. L'acte de mariage suivit de bien peu l'enlèvement de Françoise, car, dès le 16 juillet 1444, celle-ci est appelée : M<sup>me</sup> de Chantocé. Elle était âgée de huit ans.

Blessé dans son honneur et furieux de voir un si beau

(1) Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 588.

(2) Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 606. Morice de Plusquelec et Alain de Kerouzeré furent envoyés en Ecosses pour demander la main d'une princesse écossaise.

(3) M. TRÉVÉDY dans sa biographie du *Connétable de Richemont*, Vannes, 1900, p. 204, a écrit que Gilles de Bretagne enleva, du plein gré de Catherine de Rohan, Françoise de Dinan pour l'épouser ensuite. C'est une assertion que dément elle-même Françoise de Dinan, dans sa déclaration du mois de mai 1450. (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1522.) L'auteur semble ignorer d'ailleurs que Françoise était déjà fiancée à Guy de Laval.

parti lui échapper, Guy XIV s'allia, le 17 juin 1444, au grand-père de l'enfant, Alain de Rohan, pour l'arracher aux mains de Gilles de Bretagne <sup>(1)</sup>. Tous les deux organisèrent une campagne diplomatique, peut-être même prirent-ils les armes.

François I<sup>er</sup> tira son frère de ce mauvais pas par un sacrifice d'argent. Il s'adressa tout d'abord aux Rohan. Grâce à 6.000 écus promis à propos au grand-père de Françoise, à 1.000 autres donnés à son oncle, le vicomte de Léon, il obtint qu'ils abandonnassent la cause du comte de Laval et lui prêchassent la résignation <sup>(2)</sup>. Le même jour, il s'engagea à verser 20.000 écus à Guy de Laval pour l'aider à marier son fils ailleurs et l'indemniser de ses frais dans la recherche de M<sup>me</sup> de Chantocé <sup>(3)</sup>.

De son côté, Gilles obtint de sa belle-mère qu'elle se désistât de ses plaintes : par un article spécial de son contrat de mariage, il lui promit 20.000 saluts dont 10.000 lui furent payés le 4 juin 1444 <sup>(4)</sup>. Catherine de Rohan avait la première transigé sur la question du mariage de sa fille, flattée, sans doute, par la joie de la marier à un prince du sang de Bretagne.

Gilles était du coup, grâce à la condescendance de son frère, un des grands propriétaires de Bretagne. Il prit aussitôt en main la gestion des biens de sa femme <sup>(5)</sup>. Il changea les gouverneurs des places : il confia la garde de

(1) Bertrand DE BROUSSILLON, *La Maison de Laval*, t. III, p. 119. Cet auteur a publié cet accord d'après une note des Archives Nationales, MM 746, 432.

(2) Bibl. de la Ville de Nantes, fonds Bizeul, fr. 1639.

(3) E 185. Transaction entre Pierre de Bretagne et Guy XIV de Laval, au sujet du douaire de Françoise de Laval. Le tiers de la somme avait seulement été payé à Guy XIV lorsque Gilles mourut, le 25 avril 1450. Cet accord entre François I<sup>er</sup> et Guy XIV est mentionné dans une note aux Archives Nationales, MM 746, 433. (Bertrand DE BROUSSILLON, *La Maison de Laval*, t. III, p. 120.)

(4) Bibl. Nat., fonds Doat, vol. 161, fol. 23.

(5) Le 14 novembre 1444, à Nantes, il transigea en présence du duc, au nom de Françoise de Dinan, sa femme, avec Jeanne d'Harcourt, veuve du maréchal des Huguetières, au sujet de son douaire. Cette question ne fut réglée définitivement que par Françoise de Dinan, devenue comtesse de Laval, et Jean de Rieux, petit-fils de Jeanne d'Harcourt (Bibl. Nat., fr. 23331, fol. 151, 102). Dès 1446, Gilles alors au Guido refuse de payer son douaire à Jeanne d'Harcourt

Châteaubriant à son précepteur, Alain Labbé. Il fit de cette ville son principal séjour. Il y prodigua ses faveurs à un maréchal-ferrant, vétérinaire habile, que son oncle, le maréchal des Huguetières, grand ami des sports, y avait attiré (1).

Bientôt, il ne lui suffit plus de régir les biens de sa femme. Il oublia l'inappréciable service que son frère venait de lui rendre : il renouvela la querelle de son apanage. En réalité, excité par les émissaires anglais, il voulait gouverner. Les ennemis de la France, les opposants à la politique inaugurée par son frère se rallièrent autour de lui. Ils mettaient en lui leurs espérances. Pierre de Bretagne effacé, timide, ne groupait aucun parti.

Afin de se rapprocher des Anglais, Gilles quitta Châteaubriant et vint se fixer au Guildo, propriété de sa femme située au-dessus de l'estuaire de l'Arguenon, dans un site superbe (2). Mais la beauté du paysage n'était point la cause principale de sa venue. Il lui était facile de recevoir dans ce petit port de la côte les messagers du roi d'Angleterre sans éveiller les soupçons. Il était à quelques lieues d'Avranches; il suffisait d'un jour pour recevoir les secours des garnisons normandes, ou se réfugier dans leurs murs (3).

Le Guildo devint bientôt le lieu d'excursion favori des lords anglais, auxquels la trêve de Tours laissait des loisirs. Gilles y menait joyeuse vie, entouré de joueurs et de femmes galantes. Lorsqu'il fut mis en jugement par son frère devant les Etats de Bretagne, « on fit venir, remarque dom » Lobineau, des témoins de divers côtés, pour la plupart

(1) Jean LE FEUVRE, B 127.

(2) B. D'ARGENTRÉ a écrit, p. 804 de son *Histoire de Bretagne*, que Gilles de Bretagne se retira au Guildo pour rompre la liaison de sa femme avec Arthur de Montauban : « Il avait promesse et intelligence de l'épouser si ce jeune » prince son mary était mort, lequel à cause de ce discord se retira au Guildo ». Vraiment, dans ce cas, Gilles de Bretagne était terriblement jaloux : sa femme n'avait pas neuf ans.

(3) De tout temps, le Guildo a joué un grand rôle dans les relations de la Bretagne et de la France. C'est au Guildo que s'embarqua, en 1341, Jean de Montfort pour aller faire sa désastreuse alliance avec l'Angleterre. (E. A. TRÉGUY, *Le Guildo*, p. 50, Paris, 1914, in-8°.)



» filles et femmes déshonorées, soit par la violence du  
 » prisonnier, soit par la fausseté de leur déposition <sup>(1)</sup> ». Le  
 docte bénédictin, égaré par son extrême partialité en faveur  
 de Gilles, essaye en vain d'élever un doute sur la sincérité  
 de ces témoignages, il ne peut nier que son héros, avant  
 l'âge de vingt ans, eut au moins deux bâtards, peut-être  
 trois <sup>(2)</sup>, l'un nommé Guillaume, l'autre Edouard, voués aux  
 destinées tragiques comme leur père.

Cependant Catherine de Rohan était venue rejoindre son  
 gendre. Elle tenait sa maison et celle de sa fille. Elle jouis-  
 sait d'une certaine influence sur lui. Les Anglais dans leur  
 correspondance avec le prince se recommandaient aux  
 bonnes grâces de M<sup>me</sup> de Montafilant. Gilles lui empruntait  
 de l'argent. Une fois entre autres, il en obtint une ceinture  
 d'or du poids d'un marc « pour sa petite femme. » Dans une  
 autre circonstance, il fit cadeau à la jeune Françoise, d'un  
 bénitier d'argent doré <sup>(3)</sup>.

Dès le mois de mars 1445, il négocia, par l'intermédiaire  
 de son héraut Châteaubriant, la grande affaire de sa  
 trahison. Il présenta au chancelier de France, pour le roi  
 d'Angleterre, sire Thomas Hoo et offrit à sire Robert Roos,  
 une provision de lamproies salées. Après cette entrée en  
 matière, il proposa de se rendre près d'Henri VI à son pro-  
 chain voyage en France. Il voulait prendre du service près  
 de lui. Il les pria de s'entremettre près de leur souverain au

(1) Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, I, p. 620.

(2) Les Bénédictins ont trouvé mention dans les Comptes des trésoriers  
 généraux d'un Gilles, bâtard de Mgr Gilles, qu'ils ont essayé de confondre avec  
 Guillaume ou Edouard, de même qu'ils ont essayé de réduire Guillaume et  
 Edouard en un seul et même personnage.

D'après Dom Morice, Pierre Landais aurait avoué, lors de son procès, qu'il  
 avait fait décapiter injustement Edouard de Bretagne, fils naturel de Gilles  
 de Bretagne (*Histoire de Bretagne*, t. II, p. 154). Il vivait encore en 1473 (*Preuves*,  
 III, col. 281, 322, 389).

En 1464, le duc François II permit à Guillaume de Bretagne, bâtard de Gilles,  
 de passer en Angleterre au service d'Edouard IV.

Dom MORICE, *Preuves*, III, col. 35. — DUPUY, *Histoire de la réunion de la  
 Bretagne à la France*, t. I, p. 71. — Gilles, fils bâtard de Gilles de Bretagne,  
 est mentionné dans un compte de Pierre Landais. (*Preuves*, III, col. 66.)

(3) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1384.

sujet de la pension qu'il en recevait. Les Anglais charmés (c'était les deux mêmes avec lesquels François I<sup>er</sup> avait eu difficulté à Tours), l'engagèrent à s'adresser lui-même à Henri VI. En même temps, ils lui faisaient passer copie des lettres que Charles VII avait écrites au roi d'Angleterre. Gilles est un des instruments de leur politique, une des bonnes cartes de leur jeu.

Toutes relations n'étaient pas encore rompues entre Gilles et son frère aîné. Au mois de mai 1445, ils se rencontrèrent au palais épiscopal de Kerangoff, en Plescop, près Vannes. Gilles réclama de nouveau un apanage breton. François refusa <sup>(1)</sup>. Ils se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre.

Gilles entreprit alors un voyage en Guyenne. Le 5 juillet 1445, par une lettre datée de Byron <sup>(2)</sup>, il présenta directement ses offres de service au roi d'Angleterre par l'intermédiaire de Thomas de Lesquen. Il le priait de lui obtenir son apanage et, chose plus grave, véritable forfaiture, il offrait de mettre à sa disposition les châteaux de sa femme : Châteaubriant, la Hardouinaie, Montafilant, le Guildo, et les places dont son père lui avait confié la garde : Montcontour et Saint-Malo. Il achevait sa requête en sollicitant l'autorisation de se servir des troupes anglaises en Normandie. On était alors en pleines trêves : de sa propre autorité, Gilles proposait de les rompre, de faire passer d'un coup six des meilleures places de Bretagne, de l'obéissance du roi de France et du duc de Bretagne, à l'obéissance du roi d'Angleterre <sup>(3)</sup>.

(1) Alain BOUCHARD, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 195 (édit. des Bibliophiles bretons).

(2) Cette lettre, datée de Byron, est à nos yeux la preuve que Gilles, après le refus de son frère de lui donner un nouvel apanage, se rendit immédiatement en Guyenne. Ce voyage est confirmé par les termes suivants d'une lettre d'Henri VI, qui reproche à François son mécontentement des voyages de Gilles : « nous a esté rapporté que n'avez pas esté content que nostre dit cousin Gilles » fust allé esbattre en nostre duché de Normandie *ne ailleurs par delà en nostre obéissance* ». (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1391.)

(3) A la fin d'août 1445, Gilles était de retour en Bretagne. Le 30 août, il ordonne à son receveur des Huguetières de laisser Marie de Rays, femme de Prigent de Coëtivy, jouir du rachat des Huguetières. (Arch. de la Loire-Inf., E 486.)

A peine revenu de Guyenne, il se prépara à une action militaire. Il munit Châteaubriant d'artillerie et de poudre. Il accomplit, en outre, un voyage en Normandie, où il s'aboucha avec un des meilleurs capitaines anglais, Mathew Gogh, le fameux Matago des Chroniques, le héros de la surprise de la Guerche. Le duc d'York, alors en ambassade près de Charles VII <sup>(1)</sup>, était en relation avec lui : il lui offrait des présents aussi remarquables qu'au duc lui-même <sup>(2)</sup>.

Par une circonstance fortuite, la lettre si compromettante que Gilles avait adressée, le 5 juillet 1445, au roi d'Angleterre, tomba entre les mains de François I<sup>er</sup> <sup>(3)</sup>. Il pensa aussitôt, avec raison, qu'il y avait partie liée entre Gilles et les Anglais pour s'emparer de quelques places bretonnes, de Saint-Malo, par exemple. Il montra une violente colère.

Il dépêcha son maréchal de salle, Jacques de la Touche, pour se plaindre de ces menées à Mathew Gogh lui-même; il lui reprocha ses voyages au Guildo et ses projets d'entreprises en Bretagne. A ce moment encore, il attribuait les projets de Gilles, plutôt aux Anglais qu'à la perversion de son cœur. Matago surpris partit aussitôt « tout battant » d'Avranches jusqu'à Vannes pour se disculper. Il comprenait de quelle importance était, pour Gilles et les projets de la diplomatie anglaise, la découverte des documents que François I<sup>er</sup> avait en sa possession. Vainement affirma-t-il que Gilles n'avait exécuté en Normandie qu'une partie de plaisir, qu'il ne méditait aucune entreprise au préjudice de

(1) Il vint à Pontoise chercher Marguerite d'Anjou, fiancée à Henri VI, lors de la trêve de Tours.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1381. — Lettres de Mathew Gogh du 1<sup>er</sup> août 1445, adressée à Gilles lui-même. — Dom LOBINEAU, égaré par sa partialité, ne voit dans tous ces détails que des différends d'ordre particulier. (*Histoire de Bretagne*, p. 626.)

(3) M. TRÉVÉDY prétend, mais sans en fournir la preuve, qu'Henri VI, mécontent de ce que Gilles eût refusé la charge de connétable d'Angleterre, renvoya Thomas Lesquen sans accepter la missive dont il était porteur (*Le Connétable de Richemont*, p. 206). Une telle manière d'agir est invraisemblable, elle ne cadre en aucune manière avec les lettres précédentes adressées à Gilles par le chancelier de France à Rouen, et avec les voyages de Gilles en Normandie.

la trêve. Ses paroles n'obtinrent aucun crédit. Il le confesse lui-même dans une lettre adressée à Gilles. Il eût voulu parler personnellement au prince pour concerter avec lui son entrevue avec son frère <sup>(1)</sup>. Il n'en eut pas le temps.

Mandé en hâte à la cour bretonne, Gilles, après quelques hésitations, rejoignit son frère au château de Rieux. Richemont, prévenu par François I<sup>er</sup>, s'y trouva également (du 12 au 19 octobre 1445), Gilles y parut le 19, conduit par la main par le connétable, son oncle, qui l'avait envoyé chercher, lui promettant de le réconcilier avec son frère aîné. Dans ce même conseil se trouvèrent les principaux sénéchaux de Bretagne, puis Arthur de Montauban et Jean Hingant. Gilles ne prévoyait pas la scène qui allait se passer. Il n'était pas instruit des armes terribles que son frère possédait contre lui. On lui lut lentement la lettre qu'il avait confiée à Thomas de Lesquen pour la remettre au roi d'Angleterre. Il répondit qu'il ne se souvenait pas avoir jamais envoyé pareille missive, qu'il avait bien confié à Lesquen une cédule en blanc, mais n'avait rien écrit de semblable. Sur l'ordre du duc, un scribe recommença la lecture, puis on lui déféra le serment. La main sur les Saints Evangiles contenus dans le bréviaire de quelque prêtre présent, il jura de dire la vérité. Ainsi que Gilles de Rays, il n'avait pas perdu la religion du serment : il entra dans la voie des aveux. Il reconnut qu'il avait écrit la missive criminelle, sauf l'article dans lequel il proposait de livrer ses places au roi d'Angleterre. Cette réticence indiquait combien il sentait la gravité de sa situation. Il vit qu'on ne le croyait pas. Il termina disant qu'il l'avait peut-être écrit, mais (excuse frivole) qu'il ne croyait pas commettre une trahison en s'adressant ainsi au roi d'Angleterre, qu'au surplus il demandait pardon de ses torts.

Pareille trahison, au jugement de tous, méritait la mort.

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1382. Lettre adressée à Gilles par Mathew Gogh, et datée de Bayeux, le 5 octobre 1445.

Gilles se jeta aux genoux de son frère. A la prière de Richemont, François le releva. Mais, avant de recouvrer sa liberté, il désavoua « à genoux en grande déplaisance les actes » commis par lui, par chaleur, ignorance et inadvertance. » Il se démit des gouvernements de Saint-Malo et de Moncontour; il promit par serment de ne correspondre, ni avec l'Angleterre, ni avec aucun étranger, sans la permission du duc. Pour mieux affirmer sa fidélité, il convint que Françoise de Dinan suivrait désormais la cour ducale, où elle serait élevée. Les capitaines des places qui lui appartenaient furent relevés de leur serment et remplacés. Alain Labbé céda Châteaubriant à son frère Jean<sup>(1)</sup>, qui, sur l'ordre de François I<sup>er</sup>, avec l'assentiment de Gilles, en assura la garde<sup>(2)</sup>.

Pendant que ce drame intime se déroulait, bals, dîners, chasses allaient grand train. Tout semblait à la joie. Richemont satisfait appela à Nantes sa femme Catherine de Luxembourg, que le duc et la duchesse désiraient voir. Des fêtes somptueuses furent organisées par la ville, qui retentissait encore du bruit des noces du comte d'Angoulême avec Marguerite de Rohan<sup>(3)</sup>. Le 4 décembre, la comtesse de Richemont fit son entrée solennelle. Gilles prit part à ces fêtes la rage dans le cœur.

Sur les entrefaites, arriva une ambassade anglaise. Elle portait une double correspondance : l'une officielle pour le duc, l'autre secrète pour Gilles. Dans la première, Henri VI s'adressait directement à François I<sup>er</sup> le priant d'accorder un apanage breton à son jeune frère. Il se plaignait, en outre, qu'on eût reproché à son ami d'enfance ses voyages

(1) Jean Labbé de la Rochefordière, ancien écuyer de Richard de Bretagne, était capitaine de Nantes et de Clisson. Alain Labbé était son lieutenant à Nantes.

(2) Kerinel fut placé au Guildo, Bertrand Milon à Montafilant, J. Hingant à la Hardouinaie, à la place de Henri Hingant. — Henri Hingant, seigneur de Floville, était le frère cadet de Jean Hingant, l'homme de confiance de François I<sup>er</sup>. Henri Hingant fut marié à Orfraise de Serrent. Il mourut au siège de Fougères, en 1449. (DU PAZ, *Histoire généalogique de Bretagne*, p. 554.)

(3) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1394.

en Normandie et en Guyenne, les serviteurs anglais qu'il gardait autour de lui<sup>(1)</sup>. Sous le manteau, la même ambassade apportait des nouvelles pour Gilles : elle comptait dans son sein un de ses serviteurs intimes, Geffroy Pethm, qu'il avait laissé à Londres pour défendre ses intérêts. Celui-ci était muni de deux lettres : la première était d'Henri VI, le roi lui faisait part de sa démarche et lui en révélait la teneur : elle était appuyée par une seconde de lord Buckingham. La lecture de ces lettres troubla le cerveau de Gilles : en un instant il eut oublié ses serments. Vainement son frère multiplia-t-il à son égard les gratifications et les politesses. Rien ne l'empêcha d'écouter les appels de l'étranger<sup>(2)</sup>.

Soudain, sans prendre congé, sous prétexte d'aller chercher sa femme, il quitta la cour<sup>(3)</sup>.

Rentré au Guildo, il n'en voulut plus sortir. Il envoya aussitôt sa renonciation officielle à son apanage de Chantocé<sup>(4)</sup>. La réconciliation de Rieux n'avait été qu'apparente : le pardon, la condescendance de François I<sup>er</sup> avaient été inutiles. Une correspondance plus intime s'établit entre Gilles et ses amis, le chancelier Thomas Hoo et Robert Roos. Ils lui exprimèrent les condoléances d'Henri VI pour le fâcheux contretemps qui lui était survenu à Rieux; ils l'avertirent des représentations qu'il avait adressées à ce sujet à François I<sup>er</sup>. Ils l'invitèrent à se réfugier en Normandie<sup>(5)</sup>. En même temps, l'aventurier Matago, entré plus profondément que jamais dans son intimité, faisait miroiter

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1391. Cette lettre est du 25 octobre 1445.

(2) Don de 116 l. à Mgr Gilles de Bretagne, novembre 1445; autres dons le 1<sup>er</sup> janvier 1445 (v. st.); le Duc lui donne pour étrennes une coupe et un gobelet d'or pesant 4 marcs 3 onces et demie; une rose d'or pour M<sup>me</sup> de Chantocé, sa femme; un anneau d'or pour M<sup>me</sup> de Montafilant, sa belle-mère. (D. MORICE, *Preuves*, II, col. 1394, 1395.)

(3) P. LE BAUD, *Chronique de Bretagne*, p. 492. « Et se partit ledit Mr Gilles » qui estoit homme magnanime de la cour du Duc par mal talent et sans » congé ne licence prendre ne employer ».

(4) L'acte de renonciation de Gilles est daté du 23 décembre 1445. (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1393.)

(5) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1398. Lettre du 23 janvier 1446.

à ses yeux le don prochain du comté de Richemont. Il est vrai que, dans la même lettre, il sollicitait du jeune prince l'emprunt de 1.000 saluts d'or sur sa pension anglaise, pour l'aider dans ses propres arrangements matrimoniaux<sup>(1)</sup>.

Gilles avait résolu de se réfugier à la cour d'Henri VI, mais il tergiversait. Pour l'encourager, ses amis lui représentèrent les craintes que leur inspirait un plus long séjour dans les faibles murailles du Guildo. Ils firent appel à son énergie, à son amour pour sa jeune femme. « Sur toutes » choses, lui écrivaient-ils, vous devez avoir regard, com- » mettre vous et vostre très honorée dame, Madame vostre » femme, en sûreté pour estre au large et à l'aise de vostre » cuer. Monseigneur, ajoutaient-ils, faisant vibrer la fibre » de l'ambition, je vous requiers, pensez à vostre sûreté; » vous venu par deçà, serez le plus redouté homme qui » onques partit de Bretagne : et maintenant montrez que » vous estes chevalier<sup>(2)</sup>. » On devine quelle puissance de telles invitations, sorties de la bouche du chancelier anglais, avaient sur le cœur d'un jeune homme ambitieux et quelque peu écervelé. La question fatale était posée : dans quelques jours Gilles prononcera le mot irrévocable.

### III

LA POLITIQUE DE FRANÇOIS I<sup>er</sup>. IL SE RAPPROCHE DE LA FRANCE.

IL FAIT HOMMAGE DU DUCHÉ DE BRETAGNE A CHARLES VII.

François I<sup>er</sup> n'ignorait rien des projets de Gilles. Des flatteurs le mettaient en garde contre son frère, de même que celui-ci était, sans cesse, excité contre son souverain. Les anciens directeurs de la politique paternelle étaient morts, ils avaient été remplacés par d'autres animés de

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1398. Lettre datée de Rouen, 26 janvier 1446.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1401. Lettre de Th. Hoo et de Robert Roos. Calais, 6 juin 1446.

sentiments tout différents. Au maréchal des Huguélières, Bertrand de Dinan, qui pendant le règne de Jean V avait conduit l'armée bretonne, homme de sport, mais qui ne savait ni lire, ni écrire, avait succédé Jean de Montauban, un cousin du roi de France; le chancelier Jean de Malestroit, que Richemont accusait d'être vendu aux Anglais, avait été remplacé par Louis de Rohan-Guéméné, le chef de la branche la plus française des Rohan; le maître d'hôtel de la cour, Robert II d'Espinay, ami et parent des deux précédents, nous a laissé, de son goût artistique et de son intelligence, un des monuments les plus remarquables de Bretagne, la collégiale de Champeaux. Guidé par ces hommes nouveaux, François I<sup>er</sup> résolut d'éteindre les ferments de division qui, du jour au lendemain, pouvaient mettre en feu la Bretagne. Poussé par les événements non moins que par une vue très nette de la situation politique, il décida de prêter hommage du duché au véritable roi de France et, en échange de cet acte de soumission, d'obtenir de lui un service qu'il eût peut-être répugné à des mains bretonnes de lui rendre : l'arrestation de Gilles.

Il n'était plus possible de continuer la politique de Jean V. Trois grosses difficultés issues de ses manœuvres demandaient une solution. Les Penthièvre étaient plus menaçants que jamais, le Parlement de Paris prenait fait et cause pour eux. Il venait d'abolir la sentence de mort et de confiscation portée contre eux, à Vannes, en 1420 et en 1424, à la suite de l'attentat de Châteauceaux. Leur cause fortement tenue en main par le sire de l'Aigle triomphait. S'obstiner, ne tenir aucun compte des arrêts rendus eût été se déclarer en révolte ouverte contre la France. L'affaire de Chantocé, énergiquement poursuivie par le gendre de Gilles de Rays, l'habile Coëtivy, qui se plaisait à mettre en lumière les manœuvres de Jean V vis-à-vis de son beau-père, demandait également une solution. Il était enfin nécessaire de régler la question de l'hommage de la Bretagne. Le versatile



Jean V avait donné sa foi aux deux prétendants, à Charles VII en 1425, à Henri VI en 1427. Ce dernier serment n'avait été ni révoqué, ni renouvelé. Plusieurs Bretons croyaient, sans doute, que le serment d'hommage ne serait jamais plus ni réclamé, ni prononcé. Gilles de Bretagne voulant servir l'Angleterre, François I<sup>er</sup> n'avait qu'une ressource, prêter hommage au roi de France. Richemont d'ailleurs pesait sur lui de toutes ses forces <sup>(1)</sup>, pour qu'il prit cette détermination.

Avant de se diriger vers Chinon, François annonça son voyage à son frère. Sa lettre fort affectueuse endormit peut-être les soupçons de Gilles. Il lui répondit amicalement, le 11 mars 1446, l'assurant de son dévouement et sollicitant ses ordres <sup>(2)</sup>. Mais il n'en continua pas moins ses relations avec les Anglais. Peu rassuré sur ses desseins, l'administration ducale ordonna qu'on fit le guet à Saint-Nicolas de Nantes pendant le voyage du souverain; Pierre, son frère, fit même visiter attentivement les murs de la ville pendant cette absence d'une si capitale importance <sup>(3)</sup>.

Charles VII reçut son neveu avec la plus grande cordialité. Le 14 mars 1446, au milieu du plus pompeux appareil, François I<sup>er</sup> lui prêta serment de fidélité, tête nue, l'épée au côté. Le chancelier de France fit observer qu'il ne devait pas garder son épée; de fait, aucun de ses prédécesseurs n'avait prêté l'hommage le glaive au côté, et le duc Pierre, son successeur, dut l'enlever quatre ans plus tard. Mais le roi reprit : « Non fait, laissez-le, il est comme il doit. »

(1) Georges CHÂTELAINE, *Œuvres* (édit. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 159).

(2) La lettre de Gilles ne porte pas d'indication de mois et d'année, mais seulement du quantième, le onze (GESLIN et BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. III, p. 322). M. de la Borderie place la lettre de Gilles au 11 décembre 1445. Nous croyons que cette date est trop prématurée. La lettre ayant certainement trait au voyage de 1446, elle doit être entendue du 11 mars de cette même année, alors que le duc est déjà parti, car Gilles adresse ce vœu à son frère : « Et pour Dieu, Monseigneur, venez en vostre pais le plustost que » vous pourrez ».

Dès le 6 février 1446, François faisait lever sur les villes de Bretagne les sommes qui lui étaient nécessaires pour accomplir son voyage. (*Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XV, p. 59, 60.)

(3) Compte du miseur de la ville de Nantes. (CC 240.)

François I<sup>er</sup> lui demanda alors de confirmer les libertés et franchises de Bretagne, le roi ajouta aimablement : « Je » les confirme et vous promets vous y maintenir et plus » accroître que diminuer en vostre temps, car vous ne me » pourriez estre plus proche, si n'estiez mon fils ou mon » frère ». Rarement documents diplomatiques font preuve de tant d'aimable spontanéité <sup>(1)</sup>.

Charles VII avait lieu d'être joyeux : l'unité de la France de saint Louis était dans l'instant même reconstituée. La Bretagne gardait ses privilèges, mais elle les tenait de la grâce du roi et non pas d'une vague et lointaine indépendance. La diplomatie royale restaurait sous une nouvelle forme l'hommage lige que, depuis quatre-vingts ans, les ducs de la maison de Montfort lui refusaient. En même temps, François I<sup>er</sup> demandait pardon à Charles VII de la politique anglophile suivie par son père <sup>(2)</sup>. Le parti Montfortiste ne pardonna pas au jeune souverain cet abandon formel de la politique que, depuis tant d'années, il essayait d'imposer à la province <sup>(3)</sup>.

Charles VII combla son neveu de prévenances pendant les deux mois qu'il passa à la cour. A la fin du mois de mars, Jean de Blois, le fameux sire de l'Aigle, qui s'y trouvait également, fit signifier à François I<sup>er</sup> l'arrêt du Parlement de Paris, le condamnant à lui restituer les biens des Penthièvre et des Clisson. L'huissier atteignit le duc sur le bord de la Vienne, alors qu'il se dirigeait vers le palais royal. Les Bretons furieux saisirent les lettres royales et les jetèrent à la rivière. Peu s'en fallut que le malencontreux sergent ne suivit le même chemin. Pour apaiser son neveu, Charles VII annula cette assignation <sup>(4)</sup>, mais non pas

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1399.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1400.

(3) Georges CHASTELAIN, *Œuvres* (édit. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 159).

(4) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1400, E 169. Mais en même temps pour ne pas irriter le sire de l'Aigle, le roi lui abandonnait pour quatre années la jouissance de toutes les tailles et levées royales dans le Limousin et le Périgord (Arch. des Hautes-Pyrénées, E 807.)

l'arrêt, qui, quatre mois plus tard, fut de nouveau signifié au duc, à Clisson même, en pleine Bretagne. Le 20 mai, toujours aimable, le roi donna à son neveu, lors de son départ pour sa province, l'hôtel de Nesle à Paris, (jadis occupé par le duc de Berry), en reconnaissance de ses services et de son affection <sup>(1)</sup>.

Au milieu de ces fêtes, François I<sup>er</sup> ne perdait pas de vue ses démêlés avec son frère. Il révéla à Charles VII l'offre que Gilles avait faite à Henri VI de lui livrer ses places, offre, qui, il est vrai, n'était pas arrivée à destination, mais qui pouvait être renouvelée et exécutée d'un jour à l'autre, car les dispositions de Gilles devenaient pires de jour en jour. Il rappela les efforts nouveaux tentés par le roi d'Angleterre, en octobre 1445, pour obtenir un nouvel apanage à son protégé, la renonciation récente de Gilles au partage que lui avait assuré Jean V.

Prudent et avisé comme il l'était, Charles VII conçut immédiatement quelques inquiétudes. Il était résolu à ne laisser aux Anglais aucune occasion de s'immiscer dans les affaires de France. Sur ces entrefaites, le bruit parvint à la cour que Gilles avait introduit les Anglais dans ses places de la côte <sup>(2)</sup>, qu'il avait accepté d'Henri VI le poste de connétable d'Angleterre et l'ordre de chevalier de la Jarretière <sup>(3)</sup>. De ces deux bruits, l'un était exagéré, l'autre

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, E 107.

(2) Dom LOBINEAU, toujours partial en faveur de Gilles de Bretagne, fidèle écho, d'ailleurs, des écrivains Montfortistes, dit que le prince avait fait venir ces Anglais pour prendre avec eux le divertissement de l'arc qu'il aimait sur tous les autres (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 626). Une telle interprétation, admissible de la part de Le Baud et d'Alain Bouchart, qui n'avaient pas lu la correspondance de Gilles avec les Anglais, ne l'est pas de la part du savant bénédictin qui en avait lu la transcription. (P. LE BAUD, *Chronique de Bretagne*, p. 492, édit. d'Hozier. — A. BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 196.)

(3) A ce moment, François I<sup>er</sup> apprit que son frère « sans quelconque aveu » de luy avoit reçu l'ordre du roy d'Angleterre qu'on appelle Jarrière et de « plus avoit accepté l'office de connétable du royaume d'Angleterre. Par quoy » tost après cecy venu à sa connaissance le fist prendre ». (VALLET DE VIRIVILLE, *Jean Chartier*, t. II, p. 75-78, édit. Godefroy, p. 212-213.)

Tous les écrivains bretons disent également que Henri VI proposa à Gilles de Bretagne la charge de connétable d'Angleterre et l'ordre de la Jarretière.

n'était pas fondé, mais le dernier était absolument vraisemblable. Le prince s'était borné à garnir le Guildo de vingt à vingt-cinq Anglais pour lui servir de gardes du corps. L'Angleterre en tenait d'autres à sa disposition. Il méditait, en outre, une révolte en Bretagne, il s'en entretenait ouvertement avec son frère le bâtard de Jean V. « Quand j'aurai, disait-il, cinq ou six mille Anglais en ma » compagnie je pourrai aller jusqu'à Saint-Mahé-de-Fine- » Poterne, et qui a les champs, a l'avantage. » Tanguy lui fit observer que pareille entreprise amènerait la rupture de la trêve et que, vraisemblablement, le roi d'Angleterre n'y prêterait pas les mains. Gilles, d'un air entendu, reprit : « La matière a été bien débattue, je sais fort bien où j'en » suis. » Le bâtard riposta : « Vous ne trouverez pas un » homme en Bretagne pour vous soutenir, moi-même je » serais obligé de me tourner contre vous. » Le prince, pour bien marquer sa résolution, déclara avec force : « Si je vous y trouve, je vous briserai la tête <sup>(1)</sup>. » Le roi de France alarmé par les bruits que nous venons de rapporter, bruits entièrement fondés comme le montre surabondamment la déposition du bâtard de Bretagne, considéra dès lors son neveu comme un traître.

Cependant Richemont s'efforçait de dissiper les préventions de Charles VII contre Gilles. Pour contrebalancer son influence, François I<sup>er</sup> s'assura l'appui de Pierre de Brézé et de Coëtivy, qui dirigeaient alors la politique royale, bien plus que le connétable. A la fin de mai, le duc quitta la cour emportant l'approbation de Charles VII à l'arrestation de son frère. Arrivé à Chantocé, il fit don à P. de Brézé de la terre de Broon en récompense de ses services <sup>(2)</sup>.

Ils ajoutent que Gilles refusa pour ne pas faire la guerre au roi de France, son oncle. (P. LE BAUD, p. 492; AL. BOUCHART, fol. 196; B. D'ARGENTRÉ, p. 804.)

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1418. Déposition faite à Clisson, le 10 janvier 1447, par le bâtard de Bretagne Tanguy.

(2) Archives du Maine-et-Loire, E 1829. Le don de Broon est du 3 juin 1446. — En 1454, Pierre de Brézé vendit Broon à Henri de Villeblanche, grand maître d'hôtel du duc Pierre II. Celui-ci approuva cette vente le 16 août 1454 et admit

Pour parer à toute éventualité, Brézé et Coëtivy placèrent une garnison de 400 hommes d'armes sur la frontière Normande à Pontorson et au Mont Saint-Michel. Le commandement en fut confié à un breton, Renaud du Dresnay, lieutenant dans la compagnie de Brézé et son homme de confiance. Coëtivy se chargea de guider lui-même l'entreprise.

Richemont s'aperçut qu'on lui cachait une énigme. La marche des troupes sous la conduite de Renaud du Dresnay, le départ de Coëtivy pour les côtes Normandes sous prétexte d'en passer en revue les garnisons éclairèrent ses soupçons. Il aimait sa famille, il en était le patriarche. La division de ses neveux l'attristait : vieux, il pardonnait à la jeunesse. Il alla trouver le roi. Dans son irritation, « il lui reprocha » de vouloir détruire la Maison de Bretagne et d'envenimer » à plaisir la querelle des deux frères, quand il était encore » possible de l'apaiser. » L'indignation et la douleur donnèrent tant de force à ses paroles que le roi ému lui dit : « Beau cousin, pourvoyez-y et faites diligence, car » autrement la chose ira mal, le duc et les autres s'en vont » tout délibérez de le prendre et mettre en la main du » duc <sup>(1)</sup> ».

Le connétable se précipita à la suite de son neveu François. Il le rejoignit avant que celui-ci ne fût rentré en Bretagne. Telle est, croyons-nous, la raison du retour de François I<sup>er</sup> à la cour de Chinon, après un court séjour à Chantocé. En tout cas, la course du connétable ne fut pas inutile, car, quoi qu'en ait dit Gruel, l'arrestation de Gilles n'était pas opérée quand il rejoignit le duc. Grâce au connétable, une dernière planche de salut fut offerte au malheureux Gilles.

Henri de Villeblanche à lui en faire hommage le 22 août 1454 (Archives du Maine-et-Loire, E 4123. Dossier de Villeblanche). Richemont fit arrêter Villeblanche comme coupable de complicité dans la mort de Gilles.

(1) GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 191, 192.

Le 19 juin 1446, à Razilly, avant de quitter la cour royale, François I<sup>er</sup> avait donné à Coëtivy l'ordre formel d'arrêter son frère, promettant de le défendre contre quiconque voudrait le poursuivre à ce sujet <sup>(1)</sup>. On remarquera le choix de cet émissaire. Prégent de Coëtivy, amiral de France, époux de la fille du sinistre Gilles de Rays, était le plus remarquable des Bretons employés à l'époque dans le gouvernement de Charles VII. Parent des du Châtel, comme eux dévoué au roi, neveu de ce Tanguy qui, dans la nuit fatidique où Paris était tombé aux mains des Bourguignons, avait emporté le Dauphin roulé dans la couverture de son lit, sauvant ainsi la fortune de la France, il était parvenu, à force d'activité, d'intelligence et de savoir-taire, au poste éminent d'amiral. Il aimait les intrigues et les affaires, les risques de la guerre et des procès; il disait de lui-même qu'il perdait ses talents dans l'oisiveté <sup>(2)</sup>. Il réclamait au nom de sa femme Chantocé et Ingrandes, apanage dont Gilles voulait à toute force se dépouiller. Il était gouverneur de Granville, centre de la puissance française en Normandie, où son frère Olivier se tenait à demeure.

Richemont obtint qu'on ne le laisserait pas accomplir sa mission sans essayer une dernière réconciliation. A sa prière, François I<sup>er</sup> écrivit à Gilles pour lui affirmer qu'il était prêt à s'entendre avec lui; il l'engagea à venir le trouver à la cour ou en tout autre lieu qu'il lui plairait de désigner, lui annonçant que le connétable s'y trouverait. Ce dernier lui écrivit dans le même sens. Les deux lettres furent remises à Jean Hingant, homme de confiance de François I<sup>er</sup>, celui-là même auquel Jean V avait confié le soin de faire enquête

(1) R. BLANCHARD, *Cartulaire de Rays*, t. I, p. 128, 165. Au mois de juin 1446, on lit au 8<sup>e</sup> compte de Jehan de Xaincoins, fol. 105 : « Monseigneur l'Amiral » II<sup>e</sup> livrés pour ung voyage à Grantville visiter les gens de guerre ». — Note, p. 61. *Prégent de Coëtivy, Amiral et Bibliophile*, par le Duc DE LA TRÉMOILLE. Ainsi l'arrestation de Gilles, réclamée par le Duc de Bretagne, fut exécutée aux frais du roi de France.

(2) « Et puis yrons à Paris plaidoyer, car aussi bien ne vaudrions nous rien oisif », p. 71. LA TRÉMOILLE, *Prégent de Coëtivy*.

sur sa future belle-fille, Isabelle d'Écosse <sup>(1)</sup>. Le duc et Richemont se dirigèrent alors sur Dinan.

#### IV

##### ARRESTATION DE GILLES DE BRETAGNE AU GUILDO.

Pendant que ces mesures se discutaient à la cour de Charles VII, Gilles se livrait au plaisir et à l'intrigue. Près de lui se tenait son frère Tanguy, le bâtard de Jean V. Il avait introduit une vingtaine d'Anglais au Guildo pour lui servir de gardes du corps. Il pensait qu'ainsi protégé il ne serait pas attaqué, parce que toute agression contre lui paraîtrait dirigée contre Henri VI en personne. Sa demande de secours avait comblé d'aise le chancelier anglais. Il n'était point question, comme l'ont affirmé Le Baud et Alain Bouchart <sup>(2)</sup>, de se livrer au jeu de l'arc, sport favori des Anglais, connus dans le monde par leur habile usage de cette arme (vaine excuse inventée par un coupable aux abois et qui cependant suffit longtemps à abuser la conscience d'historiens égarés par l'esprit de parti), mais de protéger le représentant de la cause anglaise dans la province.

Le mardi 21 juin, à onze heures du matin, Jean Hingant se présenta au Guildo muni de ses deux lettres. S'il ignorait les sentiments de Gilles à son égard, il ne tarda pas à être fixé à ce sujet.

(1) Jean Hingant, seigneur du Hac, chevalier, chambellan de François I<sup>er</sup>, était fils de Charles Hingant, seigneur du Hac. En 1419, il sert dans la garde ducale sous Bertrand de Dinan. En 1430, il prend part au siège de Pouancé. En 1441, Jean V lui donne procuration pour s'enquérir à la cour d'Écosse du mariage de François, son fils aîné, avec Isabelle d'Écosse. Confident de ce dernier, il était le représentant de ses goûts et de ses pensées. Il épousa lui-même Guyonne de Bintin, fille et héritière de Raoul de Bintin (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1104, 1232, 1261. — R. BLANCHARD, *Actes de Jean V*, nos 1994, 2482). En 1450, et sans doute auparavant, il était capitaine de Dinan, très à même par conséquent de savoir ce qui se passait au Guildo.

(2) LE BAUD, édition d'Hozier, p. 492. — ALAIN BOUCHARTE, fol. 196.

Gilles menait la vie opulente de château, telle qu'on la comprenait à l'époque. Tous les chevaliers anglais de Normandie, à la faveur de la trêve, fréquentaient sa demeure, car depuis un an il ne faisait plus à Châteaubriant que de rares visites. Il jouait à la boule avec un Anglais. Il déclara à Hingant qu'il lui répondrait le soir, puis, prenant les dépêches de son frère et de son oncle, il les glissa dans sa manche, sans en prendre connaissance. La présence d'Hingant lui était pénible, il ne le lui cacha pas tout en jouant. Hingant se retira dans sa chambre. Le soir Gilles le fit appeler. Excité par les Anglais, il était hors de lui. Il refusa absolument d'aller trouver son frère, dont il se déclara l'ennemi mortel. Il ajouta qu'il n'avait aucune confiance dans le connétable, qu'il obtiendrait son apanage en dépit de toute opposition, qu'avant douze jours il quitterait le Guildo emmenant sa femme avec six ou sept cents chevaux pour se retirer en Normandie, qu'il demanderait justice au roi d'Angleterre; qu'avant six mois, mieux accompagné, il reviendrait en Bretagne et irait voir le duc dans la meilleure de ses villes. Le sang des Montfort parlait en lui : le souvenir des luttes du passé lui inspirait le désir de renouveler contre son frère les exploits de Jean de Montfort et de Jean Chandos contre Charles de Blois. Emporté par la colère, il s'écria, rappelant le nom redouté de Jean de Blois, l'ennemi par excellence des Montfort, qu'il serait plus terrible pour la Bretagne que ne l'avaient jamais été le sire de l'Aigle et ses frères.

Si François I<sup>er</sup> hésitait encore à se réconcilier avec le comte de Penthièvre, la menace de son frère acheva, sans nul doute, de le décider. Il résolut, poussé par Charles VII, qui ne pouvait oublier la conduite du sire de l'Aigle dans les campagnes du Périgord et du Limousin, conseillé par Richemont, qui connaissait la valeur de ce redoutable ennemi, de lui abandonner l'apanage que lui refusait son frère, en échange de ses réclamations sur le comté de Pen-



thièvre. Mais revenons au Guildo. En vain, les amis de Gilles et les anciens serviteurs des Dinan, Bertrand Millon, Cardinet Le Frère et surtout Tanguy, le fils bâtard de Jean V <sup>(1)</sup>, s'efforcèrent-ils d'arrêter ce flot de colère insensée; Gilles n'écoutait rien. « Je crois, dit Hingant, que » Monseigneur Gilles était aliéné, hors de sens ou enragé. » Hingant, malgré sa qualité d'ambassadeur, fut menacé de mort. Le prince lui ayant demandé où il avait l'intention de se retirer : « A Dinan », répondit-il. « Allez, lui dit Gilles, » je le prendrai bientôt de vive force, si je vous y trouve, » je vous rendrai le dos aussi rouge que votre pourpoint. » Hingant se retira anxieux dans sa chambre. Le lendemain, de grand matin, il déguerpit sans bruit par une poterne, sur l'avis qui lui fut donné <sup>(2)</sup>. Gilles avait la veille même dépêché un Anglais à Avranches.

Le bâtard Tanguy passa la nuit avec son frère Gilles, sans lui parler de la scène qui venait de se passer. Le lendemain matin, avant de prendre congé, il se permit de lui adresser quelques représentations au sujet de la scène de la veille. Le prince, plus calme, réclama de nouveau un apanage breton, puis affirma une fois de plus sa résolution de passer en Angleterre avec sa femme pour éviter les mesures dont son frère le menaçait, et réclamer avec l'appui d'Henri VI ses droits d'héritage. Il voulait partir immédiatement.

Le bâtard Tanguy sortit pour revenir aussitôt accompagné de Bertrand Millon <sup>(3)</sup> et Guillaume de Boisbrassu <sup>(4)</sup>,

(1) Tanguy, le bâtard de Jean V, était seigneur de Hédé. Il mourut sans enfant vers 1470, laissant une veuve, Jeanne Turpin de Crissé. (DU PAZ, *Hist. Généal. de Bretagne*, p. 682.)

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1380. Lettre de Jean Hingant et première déposition du bâtard Tanguy, du 6 juillet 1446. — Déposition de Cardinet Le Frère, du 5 juillet 1446.

(3) Bertrand Millon était un serviteur de Françoise de Dinan. Il signe l'inventaire de ses bijoux le 20 août 1446 et le 6 décembre 1446. Nous le retrouvons ensuite fréquemment auprès de Guy XIV et de sa jeune femme.

(4) Guillaume du Boisbrassu est dit trésorier de feu Monseigneur Gilles en 1459 (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1711). En 1473, le duc François Ier lui devait encore certaines sommes à cause de sa charge de trésorier de Gilles. (B 6, fol. 160 v°, dans cette pièce il est appelé Jean.)

trésorier de Gilles. Tous trois se jetèrent aux genoux du jeune prince lui représentant dans quel gouffre il allait se précipiter. Emu, Gilles écrivit à son frère pour lui demander un sauf-conduit. Bertrand Millon et Rolland de Couvran se chargèrent de remettre cette missive à François I<sup>er</sup>. A ce moment, un Anglais, nommé Lillebonne, entra : c'était le maréchal d'Avranches : il demanda à voir cette lettre. Après l'avoir lue, il la mit en pièces, sans que Gilles élevât la moindre protestation. Il ne s'appartenait plus, il était lié corps et âme aux ennemis de son frère. Le projet de voyage vers la cour ducale fut abandonné sur le coup. Sur la requête de ses serviteurs, le prince y revint à plusieurs reprises. Finalement, après plusieurs retards, il fit partir timidement un messenger pour demander le sauf-conduit désiré<sup>(1)</sup>. Il n'était plus temps : cette démarche, que n'appuyait aucune lettre, était vouée à l'insuccès.

Le 23 juin, Jean Hingant rejoignit le duc à Rennes : il lui rendit compte de sa mission. François I<sup>er</sup> le lui demanda par écrit, sous forme de déposition. Son récit est dans tous ses traits essentiels l'expression de la vérité. Il fut confirmé, le 5 et le 6 juillet suivants, par les dépositions des deux amis de Gilles, témoins de la scène violente que le prince lui avait faite : le bâtard Tanguy et Cardinet Le Frère.

François I<sup>er</sup> n'hésita plus : il écrivit à Charles VII pour lui apprendre les fâcheuses dispositions de son frère. Il redoutait une résistance de sa part : il pria le roi de lui envoyer le comte de Laval, en outre des 400 lances de Renaud du Dresnay<sup>(2)</sup>. Mais bientôt, craignant de la part de Gilles un départ précipité pour l'Angleterre, il commanda à Coëtlivy de hâter l'expédition du Guildo. Toutes les garnisons voisines avaient été alertées et se tenaient sur leurs gardes.

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1408, 1409. Seconde déposition du bâtard Tanguy, faite à Clisson, le 10 janvier 1447.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, col. 1404. Le 29 juin 1446, le roi répondit à la lettre de François I<sup>er</sup> qui lui avait été apportée par Robert de la Rivière. Il déplore dans ce document les mauvaises dispositions de Gilles; il n'a pas envoyé le comte de Laval, mais il lui donnera l'ordre d'avancer, s'il est nécessaire.

Le dimanche 26 juin 1446, l'amiral de Coëtivy se présenta à la tête des quatre cents lances de Renaud du Dresnay devant la porte du château. Il en demanda l'entrée au nom du roi de France. Gilles jouait à la paume avec ses écuyers. La veille même, Guillaume Roskill, l'élu d'Avranches, lui avait écrit pour le prévenir des entreprises que méditait François I<sup>er</sup>. Il avait ajouté que le prince ne pouvait s'attendre à aucun secours, car ses messagers ne s'étaient pas sérieusement acquittés sur ce point, de leur mission : il lui demandait en outre ses ordres <sup>(1)</sup>. En entendant l'appel de Coëtivy, Gilles hésita quelque moment, mais pris au dépourvu, sans garnison suffisante, entendant que ces gens se présentaient au nom du roi de France (il ne pensait qu'à son frère), il ordonna de baisser le pont-levis, lui-même s'avança disant qu'ils étaient les bienvenus; il demanda des nouvelles de son oncle. Coëtivy lui déclara alors le but de sa mission, en même temps ses soldats faisant irruption dans le château se saisirent du prince, de sa femme, de sa belle-mère et des gens de leur suite. Il y avait là plusieurs demoiselles qui ne s'attendaient pas à pareille aventure. La place fut un instant pillée, mais pendant bien peu d'instant, car les bijoux de Françoise de Dinan et de sa mère ne tombèrent pas aux mains des gens d'armes, qui, en tout cas, les remirent aux mains des propriétaires. Catherine

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1403, 1404. Le retard dans l'arrivée des secours anglais demandés, telle est la raison de la non résistance de Gilles au Guildo, et non point son attachement au roi de France. Il fut en outre surpris par l'arrivée d'un corps de gens d'armes français, il ne croyait être attaqué que par des Bretons. Il se disait sujet anglais; son arrestation par des Français lui paraissait une entreprise contre la trêve, entreprise que Charles VII ne pouvait commettre. Henri VI ne l'envisagea pas autrement. A ses yeux, le coup du Guildo fut une atteinte à la trêve.

GRUEL a écrit : « Quant monseigneur Gilles sceut que c'estoient des gens du Roy, il leur fist ouvrir la porte du Guildou et ainsi estoit bien aisé à prendre ». *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 192.

Alain BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 196, a écrit également : « L'on vint advertir Monseigneur Gilles de ceste bende de gens de guerre qui se advouoient du party de France, et comme celuy qui aucunement ne se doubtoit de leur entreprinse fist ouvrir les portes de son chasteau esperant les recueillir honorablement pour la révérence du roy son oncle ».

de Rohan eut le temps de se saisir d'une ceinture d'or qu'elle avait donnée à son gendre <sup>(1)</sup>.

Le lendemain, Prégent de Coëtivy et du Dresnay conduisirent Gilles au duc <sup>(2)</sup>. Celui-ci attendait à Dinan l'issue de l'entreprise, entouré des deux principaux membres de la famille ducale : Pierre de Bretagne et Richemont. Ces circonstances montrent qu'elle ne fut point exécutée sur les instigations d'une haine aveugle : on ne s'entoure ni de tant de membres de sa famille, ni surtout des amis et des protecteurs de sa victime, quand on veut se débarrasser de son frère. L'arrivée de Richemont ne fut, en effet, ni inopinée, ni postérieure à l'arrestation de Gilles, comme l'a écrit Gruel; il accompagnait François I<sup>er</sup>; Hingant se présenta au Guildo muni d'une lettre de lui, en même temps que du duc.

Gilles était dans la circonstance prisonnier du duc de Bretagne, mais aussi du roi de France.

Le duc ne voulut pas tout d'abord recevoir Gilles, mais, sur les instances du connétable et de Pierre de Bretagne, il consentit à lui donner une audience. Elle eut lieu dans la grande salle des Cordeliers de Dinan <sup>(3)</sup>. Amené en la présence de son frère aîné, le jeune prince se mit à genoux, il le supplia de lui pardonner. Comme il n'obtenait aucune réponse, Richemont et Pierre de Bretagne s'agenouillèrent à leur tour, joignant leur voix à la sienne. François I<sup>er</sup> garda le silence. Les suites de la réconciliation conclue à Rieux l'année précédente ne l'inclinaient pas à un nouvel acte de

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1406, 1407.

(2) GODEFROY, *Histoire de Charles VII, Chronique du Héraut Berry*, p. 429. D'après Le Baud, Gilles fut arrêté par P. de Brézé et Renaud du Dresnay, p. 492; d'après Bouchart, il fut arrêté par P. de Brézé, fol. 196. Gruel dit que ce fut par Renaud du Dresnay. D'Argentré, p. 805, parle comme Le Baud. Seul des auteurs du temps le Héraut Berry signale parmi les conducteurs de cette opération l'amiral de Coëtivy. Tous font erreur en l'attribuant à Brézé. Il n'y prit pas part. Le jour même où Gilles fut arrêté, P. de Brézé contre-signait des lettres de Charles VII datées de Razilly. (DE BEAUCOURT, *Charles VII*, t. IV, p. 187.)

(3) D'après D'ARGENTRÉ, cette audience eut lieu dans l'église des Cordeliers de Dinan. (*Histoire de Bretagne*, p. 808.)

miséricorde. Pour rompre cette scène pénible, il déclara que prochainement il réunirait à Redon les Etats de Bretagne et leur remettrait le soin de statuer sur les torts qu'il reprochait à son frère. Vainement Richemont renouvela-t-il ses instances. Il ne put rien obtenir. Le duc ordonna en sa présence au procureur général de Bretagne, Olivier du Breil, d'instruire le procès de Gilles. Richemont se retira alors vers Rennes, mais non sans avoir sur sa route mis en garde certains Bretons contre l'aîné de ses neveux<sup>(1)</sup>. François I<sup>er</sup> et le connétable n'envisageaient pas l'arrestation du Guildo de la même manière : François I<sup>er</sup> l'avait ordonnée en souverain et en justicier ulcéré par la résistance de son frère; Richemont n'y voyait qu'une mesure préventive.

La personne de Françoise de Dinan intéressait moins le duc que celle de Gilles; d'autre part, elle n'avait en aucune manière participé aux fautes de son époux. Elle ne partagea point sa prison. Dès le lendemain de la surprise du Guildo, ses serviteurs furent relâchés. Elle même fut remise à la duchesse Isabelle d'Ecosse, puis finalement confiée aux mains du président de la Chambre des Comptes, Charles Lespervez, et de Guillemette Paynel, sa femme. Elle demeura dans leur maison jusqu'à son mariage avec Guy XIV de Laval.

## V

### PROCÉDURES CONTRE GILLES. LES ÉTATS DE RÉDON.

Gilles arrêté, François I<sup>er</sup> aurait pu le garder prisonnier sans jugement : il préféra que son procès fût instruit. Il voulut obtenir des Etats de Bretagne, non seulement l'approbation de la mesure qu'il venait de prendre contre son frère, mais la condamnation de sa trahison. Ses démarches

(1) GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 193

en ce sens nous sont connues par de trop rares documents, recueillis par les bénédictins bretons et par la déposition du procureur général, Olivier du Breil, qu'a utilisée Bertrand d'Argentré. Il importe de faire connaître la nature de cette déposition.

Elle n'est pas contemporaine de l'arrestation de Gilles, ni même du procès que Pierre II fit en 1451 pour venger sa mort. Elle eut lieu en 1458, lors du second procès que Richemont intenta aux officiers de ses deux neveux François I<sup>er</sup> et Pierre II. Du Breil fut alors appelé à justifier sa conduite dans l'instruction de la cause de Gilles. Il avait assisté à toutes les délibérations du conseil ducal où fut discutée la mise en accusation du jeune prince. Malheureusement cette importante déposition du procureur général ne nous a pas été conservée *in extenso*. Nous ne la connaissons que par les emprunts de Bertrand d'Argentré et de dom Lobineau <sup>(1)</sup>. Malgré le but apologétique, visible à première vue, dans lequel elle a été faite, elle n'en est pas moins précieuse : elle nous permet de démêler, en l'éclairant à l'aide de l'itinéraire de François I<sup>er</sup>, l'écheveau des démarches ducales dans cette portion fort embrouillée du procès de Gilles.

Avant de quitter Dinan, François I<sup>er</sup> tint un conseil auquel assistèrent les principaux officiers de sa cour, le maréchal de Montauban, Arthur, son frère; Robert d'Espinay; J. Hingant; le chancelier, Louis de Rohan-Guéméné; le président de Bretagne, G. de la Lohérie; le sénéchal de Rennes, J. Loaisel. Le duc présenta la correspondance de Gilles avec les Anglais : elle avait été saisie au Guildo. Il en confia le dépôt à l'évêque de Saint-Brieuc, Jean Prigent,

(1) Bertrand d'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 808. — Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 620. — Cette déposition eut lieu lors du procès que Richemont intenta en 1457-1458 aux officiers de Pierre II : Henri de Villefranche, Bogier, O. de Coëtlogon, J. Hingant, qu'il accusait d'avoir trempé dans le meurtre de Gilles. B. d'Argentré dit en parlant de cette déposition : « J'ay veu la déposition dudit du Breil qui fut depuis interrogé sur les procès de ceulx qui meurtrirent Messire Gilles ».

son conseiller le plus habituel. L'assemblée décida que les serviteurs de Gilles : Yvonnnet Bouyer, Bencorric, Simonnet Cardinet et d'autres seraient interrogés. Elle chargea de ce soin une commission composée du président de Bretagne, du sénéchal de Rennes, du procureur général, de Jean Troussier, de Guillaume Le Mintier, en un mot, de tous les hommes de loi du conseil. Les Bénédictins nous ont conservé quelques fragments de cette première enquête : les dépositions du bâtard de Jean V, Tanguy, de Cardinet Le Frère en proviennent <sup>(1)</sup>.

François I<sup>er</sup> poussa plus loin son inquisition : il fit comparaître devant la commission des témoins de moralité relatifs à la manière de vivre de son frère : les femmes et les filles de mauvaise conduite qu'il fréquentait; celles auxquelles il avait fait violence furent interrogées.

Trois semaines après, le duc se rendit à Chantocé dont Gilles jouissait jusqu'à ce jour. Il avait, au sein de cette petite forteresse sur laquelle planait encore l'ombre de Gilles de Rays, de plus faciles rapports avec la cour royale <sup>(2)</sup>. Il y fut rejoint par son conseil et par les commissaires que nous venons de nommer, auxquels il adjoignit l'alloué de Nantes, Jean Lespervier. En présence de ces hommes les plus éclairés de Bretagne, il ordonna la lecture des lettres saisies au Guildo et à Vannes, ainsi que des enquêtes faites à Dinan. Il demanda ensuite au procureur général de dresser un acte d'accusation contre Gilles. Celui-ci éprouvait une certaine répugnance à s'immiscer dans cette affaire qu'il regardait comme une querelle de famille. Il savait qu'il avait contre lui la grosse autorité de Richemont. Il demanda au conseil de lui fournir une liste des principaux reproches que l'on faisait au prisonnier : il

(1) Dépositions du 5 et 6 juillet 1446. Elles eurent lieu à Dinan, où le duc séjourna pendant une quinzaine de jours. Elles servent de premier appui au rapport de Jean Hingant.

(2) Nous constatons la présence de François I<sup>er</sup> à Chantocé, le 27 et le 28 juillet 1446.

dresserait ensuite son acte d'accusation. On se rendit à son avis.

Il rédigea alors un réquisitoire, pièce vague où il se bornait à accuser Gilles de félonie, d'ingratitude à l'égard de son frère; mais il évita d'entrer dans le détail de ses fautes et des preuves qui pouvaient en être fournies.

Son travail ne satisfit personne. Le conseil résolut d'étudier plus profondément cette affaire. C'était la coutume alors dans les cas où le duc intervenait comme partie qu'un conseiller exposât l'affaire en son nom, tandis qu'un autre la présentait au nom de la partie adverse. Du Breil parla au nom du duc, ainsi que l'exigeait sa charge; Jean Loaisel représenta Gilles. Lorsqu'il s'agit de donner son avis, l'évêque de Saint-Brieuc se retira, disant qu'étant homme d'église il ne pouvait opiner en matière criminelle. Les avis furent partagés : les uns, en majorité, voulaient qu'on fit le procès du prince; les autres ne le trouvaient pas nécessaire. Ils alléguaient, pour excuser le prisonnier, sa grande jeunesse; mais nul ne contestait la réalité des fautes qui pesaient sur lui. Le procureur général eût désiré ne pas pousser plus loin l'accusation. Le duc rejeta ce sentiment. Après avoir écouté la lecture des différents rapports; après avoir pris les avis de tous, il ordonna à du Breil de dresser définitivement l'acte d'accusation que comportaient les crimes de son frère. Il ne reculait pas devant un scandale public.

On s'achemina alors vers Redon où les Etats avaient été convoqués pour le 5 août. Charles VII, à la prière de François I<sup>er</sup>, y envoya deux commissaires, dont le principal, Guillaume Cousinot, était un de ses meilleurs diplomates.

Les articles de l'accusation furent revus à Redon même par le conseil ducal. Après correction, la lecture en fut confiée, non pas au procureur général, mais au sénéchal de Rennes, Jean Loaisel, celui-là même, qui, à Chantocé, quelques semaines plus tôt, avait présenté la défense de Gilles.



Jamais semblable procès ne s'était encore vu en Bretagne : un duc accusant son propre frère de haute trahison et demandant aux Etats de son duché, sinon de le condamner immédiatement, du moins de l'autoriser à poursuivre sa condamnation. Maître Loaisel s'acquitta de sa commission en présence des trois ordres de la province. Après la lecture des articles de l'accusation, il requit l'assemblée d'examiner la cause. Richemont était revenu de Parthenay pour prendre part aux délibérations. Il avait réveillé le zèle de ses amis.

Après un délai de deux jours pour prendre connaissance de la cause et « penser en la matière », la délibération s'ouvrit le 8 août, un lundi. Sur la demande de François I<sup>er</sup>, exprimée par le chancelier de Bretagne Louis de Rohan-Guémené, les ambassadeurs français, le sire de Précigny et Cousinot exprimèrent en premier lieu leur opinion. Le duc tenait à s'effacer derrière son oncle le roi de France. Aux yeux des ambassadeurs, la nature et la gravité des griefs allégués contre Gilles justifiaient amplement son arrestation. Toutefois ils n'étaient pas jusqu'à présent juridiquement établis, on n'avait même pas encore recueilli la déposition de l'accusé, ni entendu sa défense : la procédure n'était donc pas à point. Ils ajoutèrent avec habileté que « les accusations portées contre le prince fussent-elles » prouvées, l'amour fraternel devait esmouvoir Monseigneur de Bretagne à pitié et compassion envers ledit » Gilles son frère <sup>(1)</sup> ».

Cet avis portait les traces évidentes de l'influence de Richemont, qui sans nul doute l'avait inspiré à Charles VII.

(1) La relation adressée par Précigny et Cousinot à Charles VII est le seul document contemporain qui ait trait aux Etats de Redon (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1404). Il ne fait aucune allusion directe ni aux protestations du sire de Châteaugiron, devenu plus tard sire de Combourg; ni à celles de l'abbé de Buzay, que BOUCHART a rapportées, fol. 196 v<sup>o</sup> de ses *Chroniques*. LE BAUD n'y fait pas davantage allusion dans la seconde édition de ses *Chroniques*, et cependant le sire de Combourg est celui auquel il dédia la première rédaction de son travail.

Il causa une vive impression sur les Etats, impression qui augmenta encore, lorsque le connétable eut pris en main la défense de son neveu. Parmi les députés présents, plusieurs, entre autres Jean de Malestroit, sire de Combourg, l'abbé de Buzay se montrèrent les défenseurs ardents de l'accusé. Ils déclarèrent même qu' « en toute » l'assemblée il n'y avait pas de meilleur Breton que » Gilles, ni qui aimast plus parfaitement la couronne de » France ! » C'était excessif, ils entendaient, sans doute, la couronne de France à la manière d'Henri VI. L'assemblée adopta finalement l'avis des ambassadeurs français : elle refusa de juger séance tenante à cause de l'état incomplet de la procédure, mais elle n'acquitta pas le prévenu. Une nouvelle commission fut chargée d'instruire définitivement la cause. Elle fut composée du président de Bretagne, des sénéchaux de Rennes et de Vannes, de l'alloué de Nantes, de Guillaume Grimaud et de Michel Marchegrey.

Les Etats de Redon se séparèrent. François I<sup>er</sup> n'avait pas attendu leur dissolution pour prendre l'avis de Charles VII. Il lui avait envoyé le capitaine de ses archers Jean de Vannes. Le 10 août, le roi, charmé de son dévouement, lui annonça qu'il le recevrait volontiers. François I<sup>er</sup> se rendit immédiatement à Razilly <sup>(2)</sup>. Pour contrebalancer l'autorité de Richemont, il s'appuyait sur celle du roi et de ses ministres. Charles VII avait réuni les principaux membres de la famille royale : le Dauphin, le roi de Sicile, les ducs d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon, les comtes du Maine et de Nevers. François I<sup>er</sup> avait amené son procureur général Olivier du Breil. Sur son ordre, celui-ci remit à Cousinot l'acte d'accusation qu'il avait rédigé contre Gilles. Cousinot présenta son rapport au roi en présence du conseil. Le duc renouvela ses griefs contre son frère, griefs qu'appuyèrent

(1) Alain BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 196 v<sup>o</sup>. — B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 805.

(2) E 94. Lettre du roi Charles VII rapportée à François par Jean de Vannes, du 10 août 1446. — François I<sup>er</sup> était à Razilly le 26 août suivant.

Hingant par sa déposition et Montauban par ses insinuations.

Richemont s'efforça de défendre son jeune neveu. C'était son rôle depuis longtemps de réconcilier entre eux les membres de sa famille. L'affaire, cette fois, était plus grave que les précédentes. François I<sup>er</sup>, caractère mieux trempé que son père, soucieux de son autorité, portait difficilement la tutelle du connétable. Peu s'en fallut que l'oncle et le neveu ne se brouillassent irrémédiablement. Richemont avait une querelle avec le comte de Nevers au sujet de leur logement respectif, (Nevers s'était emparé de celui du connétable pendant son absence). François I<sup>er</sup> ne le soutint pas dans ses revendications : il ne desserra pas même les lèvres en sa faveur au sein du conseil où cette querelle fut tranchée.

Charles VII et les princes de la maison de France remirent l'affaire de Gilles au jugement du duc de Bretagne, l'encourageant dans sa résolution de le traduire en jugement. Douze ans plus tard, le duc d'Alençon, coupable des mêmes crimes, fut poursuivi dans les mêmes conditions et condamné à Vendôme, malgré les supplications de son oncle Richemont et des grands féodaux.

Après un séjour de six semaines à Chantocé, François I<sup>er</sup> rentra dans sa province. Il réunit à Châteaubriant<sup>(1)</sup>, où Gilles était détenu, les commissaires qui avaient été désignés à Redon pour informer sur cette passionnante affaire. La plupart furent d'avis de continuer le procès : seuls, le président de Bretagne et Jean Lespervier furent d'un avis opposé. On continua donc d'informer à Nantes, à Clisson<sup>(2)</sup>, à Vannes, jusqu'au mois de juillet 1447. A cette époque, la reine de France accompagnée d'une brillante suite, et en particulier de deux princesses de la maison d'Ecosse, sœurs de la duchesse Isabelle, accomplit un pèlerinage au

(1) François I<sup>er</sup> est à Châteaubriant le 7 novembre 1446.

(2) La seconde déposition du bâtard Tanguy eut lieu à Clisson, le 10 janvier 1447. Le duc y était dès le 13 décembre 1446.

Mont Saint-Michel. Elle passa à Nantes au mois de juin 1447 <sup>(1)</sup>.

Les informations furent alors mises au net et présentées au duc. Il demanda au procureur général ce qu'il en pensait. Du Breil répondit qu'il avait relevé assez de charges pour soutenir l'emprisonnement de Gilles. Le duc peu satisfait insista : « Ne voulez-vous pas aller plus loin ? » Du Breil, dont le peu de bonne volonté était visible, tenta un dernier expédient, plus pour se tirer de cette dangereuse affaire que pour sauver Gilles. Il déclara qu'à son avis le duc, en Bretagne, n'avait point droit de juridiction criminelle sur son frère cadet, que, par suite, il ne pouvait ni le traduire en procès, ni le condamner.

François I<sup>er</sup> n'insista pas : rebuté par cette interminable procédure, sentant autour de lui une coalition de mauvaises volontés, au fond de laquelle il devinait le bras de Richemont, il garda son frère comme prisonnier d'État, sans jugement. Il lui donna pour prison Châteaubriant, dont Gilles était seigneur par sa femme.

Jusqu'alors, le jeune prince n'avait pas été privé de ses droits. Il demeurait officiellement seigneur de Châteaubriant, de Beaumanoir, de Montafilant, du Guildo <sup>(2)</sup>. Il continua à ces divers titres à recevoir les aveux de ses vassaux tant civils qu'ecclésiastiques <sup>(3)</sup>.

(1) Pour fêter le passage de la reine qui amenait avec elle deux princesses d'Ecosse, la ville de Nantes fit une distribution de pain, le 10 juin, de 81 livres 8 s. 4 d. (Arch. municipales de Nantes, CC 240, fol. 231. — Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, I, p. 629). La reine fut reçue au Mont Saint-Michel, le 24 juin 1447. — (*La Chronique du Mont Saint-Michel*, édit. Siméon LUCE, t. I, p. 44) : « En l'an mil III<sup>e</sup> XLVII, la raine de France vint au Mont en » pèlerinage le XX<sup>e</sup> jour de juing ». D'après M. Luce, Marie d'Anjou fit ses dévotions au Mont Saint-Michel du lundi 19 au 25 juin.

(2) Jean Le Masle, qui avant sa détention gérait ses affaires par suite de sa procuration, continua à s'en occuper. Au mois de janvier 1450, moins de six mois avant sa mort, il intervint au nom de son maître près de la Cour de Nantes avec le comte de Laval, la dame de Clisson, pour obtenir l'annulation du privilège *de menée* accordé par François I<sup>er</sup> au baron d'Anceis, François de Rieux, de se délivrer lui et ses vassaux le premier jour des plebs généraux du comté de Nantes. (E 249.)

(3) En 1447, il reçut d'Alain de Coëtivy, cardinal d'Avignon, l'aveu du prieuré de Saint-Jean de Béré, par l'intermédiaire de son procureur.

## VI

ARTHUR DE MONTAUBAN. INTRIGUES DES ANGLAIS  
POUR DÉLIVRER GILLES.

La fin de l'année 1447 et les débuts de l'année 1448 marquent une date importante dans la destinée de Gilles de Bretagne. Trois circonstances consommèrent son infortune : l'éloignement de sa belle-mère, la haine d'Arthur de Montauban, les interventions maladroites des Anglais en sa faveur. Il suffit de mettre en lumière ces divers événements pour qu'on aperçoive leur liaison avec le drame de la Hardouinaie.

Jusqu'alors Gilles est confiné, à Châteaubriant, en qualité de prisonnier d'Etat. Sa pension lui est régulièrement payée. Il y reçoit les étrennes que son frère continue de lui envoyer. Son sort n'est pas enviable, il n'est cependant pas intolérable. Mais, voici que soudain Catherine de Rohan, sa belle-mère, convoie en de nouvelles noces, combinaison de la politique féodale, avec un des plus grands seigneurs du Midi, Jean d'Albret, vicomte de Tartas. Après quelques mois de séjour dans ses domaines de Bretagne, elle se retire en Guyenne. A partir de ce moment, la situation de Gilles devient plus pénible. Il est menacé dans sa vie. Privé de sa belle-mère, il l'est aussi de sa protectrice, il est exposé sans défense aux coups de ses ennemis.

Pour comble d'infortune, un ennemi nouveau lui est né dans la personne d'Arthur de Montauban. Ce jeune homme appartenait à l'une des premières familles de la province. Fils d'un père breton et d'une mère italienne de grande maison, Bonne de Visconti, proche parente de la reine Isabelle de Bavière, Arthur était doué d'une admirable

physionomie <sup>(1)</sup>, d'une vive intelligence et de grandes passions. A la violence bretonne, il joignait la dissimulation criminelle des tyrans de Lombardie. Sa famille occupait les places les plus en vue de la cour ducale : son frère aîné, Jean, était maréchal de Bretagne; son neveu Louis de Rohan-Guémené <sup>(2)</sup> était chancelier; le grand maître d'hôtel, Robert d'Espinay, était le beau-père de sa sœur Béatrice <sup>(3)</sup>. Il avait pour nièce la future duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise. Bref, on ne pouvait approcher de la personne ducale sans passer par les Montauban.

Mais plus encore que sa parenté, la ravissante physionomie dont il était doué, l'élégance de ses manières, l'éducation qu'il avait reçue en commun avec le duc lui donnaient une influence sans bornes sur le cœur de François I<sup>er</sup> et de sa femme Isabelle d'Ecosse. Il les gouvernait à son gré, déclare Alain Bouchart. « Il n'y avait homme » à la cour qui ne fut de par luy ou qui ne tint son party », et le chroniqueur ajoute : « Le duc l'avait ainsi avant fiché » en son amour et en sa grâce, voire trop plus avant que » raison et nature ne permettaient et peut bien estre que » ceste excessive et indécente amour a esté cause de priver » et forclore de succéder à la principauté et duché de Bre- » tagne ceulx qui sont issuz de la lignée d'iceluy duc » François <sup>(4)</sup>. » Il est difficile d'être plus injurieux vis-à-vis de la première femme du duc François II et de l'épouse du vicomte de Rohan, et cependant, ce jugement dicté par le

(1) Le portrait d'Arthur de Montauban se trouvait sur la cheminée du chauffoir des Célestins de Marcoussis, ainsi que ses armes, au siècle de Louis XIV. Ses armes étaient : écartelé au 1 et 4 : de Montauban; au 2 et 3, contre-écartelé; au 1 et 4, d'argent au lion de gueules; au 2 et 3, de gueules au lion d'or qui est d'Armagnac, et sur le tout de Milan. (P. ANSELME, *Histoire généalogique des Grands officiers de la Couronne*, t. IV, p. 80.)

(2) Louis de Rohan-Guémené-Guingamp avait épousé en 1443 Marie de Montauban, fille aînée de Jean, sire de Montauban et de Landal, et d'Anne de Keranrais.

(3) Béatrice de Montauban, fille de Guillaume de Montauban et de Bonne de Visconti, épousa Richard d'Espinay, fils de Robert d'Espinay, grand-maître d'hôtel, le 13 septembre 1435. (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1273.)

(4) A. BOUCHART, *Chroniques*, fol. 195.

plus misérable esprit de parti a servi de guide à tous les historiens bretons. Vainement chercherait-on des preuves de la faveur excessive d'Arthur de Montauban dans les mandements du duc François I<sup>er</sup>. A peine l'y trouve-t-on mentionné une fois avant 1447, mais rien n'indique qu'il jouisse d'une position personnelle privilégiée <sup>(1)</sup>; le principal conseiller ducal est l'évêque de Saint-Brieuc; le second, J. Hingant.

Pressé par l'ambition et la cupidité, peut-être animé par quelque coquetterie de Françoise de Dinan <sup>(2)</sup>, Arthur de Montauban conçut la pensée d'épouser la fiancée de Gilles, d'être un jour seigneur de Châteaubriant, le plus riche seigneur de Bretagne après le duc. Il eut l'adresse d'obtenir l'amitié du vicomte de Tartas, le nouvel époux de Catherine de Rohan : il lui servit de caution, lorsque le duc lui confia la garde du Guildo. Qui sait, s'il n'avait pas lui-même ménagé le mariage de la belle-mère de Gilles, pour écarter de celui-ci et de sa jeune femme une protectrice gênante? Mais il ne pouvait réaliser ses espérances tant que Gilles demeurerait vivant. Poussé par la cupidité, il pensa qu'il n'y avait pas lieu de ménager la vie d'un homme deux fois coupable de trahison : il le savait mieux que personne.

Par une dernière malchance, les amis de Gilles, les

(1) En 1442, le 13 septembre, le duc lui donna la capitainerie de Jugon (E 137). Il reçut des étrennes en 1445 et 1448 comme toutes les personnes de la Cour, mais aucun objet particulièrement significatif (D. MORICE, *Preuves*, II, col. 1411, 1412). En 1445, il reçut en cadeau de François I<sup>er</sup> la somme de 1.200 livres pour monter son ménage. Comme tous les cadets, Arthur de Montauban n'était pas riche. (D. MORICE, *Preuves*, II, col. 1394.)

(2) « Aucuns disaient que Arthur de Montauban lors jeune homme avait » entré en l'affection de Françoise de Dinan trop avant et jusques la qu'il avait » promesse et intelligence de l'espouser, riche qu'elle estoit, si le jeune prince » son mari eust esté mort, lequel à cause de ce discord se retira au Guildo, » château près de la mer situé au quartier de Lamballe et Matignon, qui » appartenait à sa femme, et s'y tint quelque temps » (B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 804, édit. de 1618). D'Argentré, en écrivant cette phrase, n'a pas fait attention à l'âge bien peu avancé de Françoise de Dinan : en 1445, elle n'avait que neuf ans. Une promesse telle que celle qu'il lui prête dans la bouche d'une fillette de neuf ans ne peut troubler un ménage. Comme tous les historiens des Montfort, d'Argentré ne veut pas reconnaître que Gilles était purement et simplement un traître. Sa retraite au Guildo n'eut point pour cause un chagrin d'amour, mais l'ambition.

Anglais, compromirent définitivement sa cause, en voulant le sauver. Ses serviteurs réfugiés en Angleterre, après la catastrophe du Guildo, y intriguaient beaucoup en sa faveur. Henri VI les avait accueillis avec empressement; il avait vu dans l'arrestation de Gilles une injure personnelle. En Bretagne, ils étaient soutenus par les anciens partisans de la politique de Jean V, qui, exclus du pouvoir, ne voulaient pas reconnaître combien la neutralité était dès lors impossible entre la France désormais victorieuse et l'Angleterre maintenant affaiblie et divisée. Dès 1446, un valet de chambre de Gilles s'agitait à la cour de Westminster pour obtenir qu'une expédition fût dirigée sur la Bretagne. « Par ma foi, disait-il, nous aurons Monseigneur Gilles, » par prise de place ou autrement et ne demeurera guères. » La pensée politique qui amena le coup de Fougères, en 1449, hanta dès le premier instant l'esprit des hommes d'Etat anglais : prendre une ville et l'échanger contre la personne de Gilles. Ce valet de chambre avait-il mandat de son maître ? La chose est probable; en tout cas, François I<sup>er</sup> était en droit de le penser. Cet homme de bas étage était traité à la cour d'Angleterre avec distinction : il logeait à l'hôtel du chancelier, le comte Suffolk; il portait le collier des serviteurs royaux <sup>(1)</sup>.

En réalité, le fonds de la querelle entre Henri VI et le duc de Bretagne était moins la personne de Gilles que la question de la vassalité de la Bretagne. A l'heure même où François I<sup>er</sup> prêtait hommage de son duché à Charles VII, à l'heure même où il méditait l'arrestation de son frère, la cour de Westminster envisageait sérieusement l'hypothèse de la restitution du fameux comté de Richemont. Dans sa réponse aux ambassadeurs bretons, elle n'y mettait qu'une

(1) QUICHERAT, Thomas BAZIN, *Historia Caroli VII et Ludovici XI*, t. IV, p. 320 et 323. Information faite à Rouen par le chancelier de France, Guillaume Juvénal des Ursins, pour constater la connivence du gouvernement anglais dans l'attentat de Fougères. Déposition de l'écuier allemand Jacquemin des Moulineaux, serviteur de Surienne.



condition : François I<sup>er</sup> viendrait à Londres prêter personnellement hommage à Henri VI <sup>(1)</sup>. Fidèle à sa politique traditionnelle, elle voulait séparer la Bretagne de la France. Elle n'avait pas oublié la date fameuse où Jean V, toute la noblesse bretonne, toutes les bonnes villes, guidées et forcées par le duc, avaient souscrit au traité de Troyes. A ses yeux, François I<sup>er</sup> n'était point vassal de Charles VII, mais d'Henri VI.

Lorsqu'en 1448, les Anglais remirent la ville du Mans au roi de France et renouvelèrent la trêve de Tours, ils eurent la fourberie d'inscrire le duc de Bretagne au nombre des alliés et des vassaux de leur roi <sup>(2)</sup>. Il fallut user de menaces pour obtenir une nouvelle rédaction de la trêve plus conforme à la vérité et au droit. La garnison mancelle, fidèle à cette consigne de mauvaise foi alla s'établir à Saint-James-de-Beuvron et à Mortain, deux petites villes voisines de la frontière bretonne, qu'elle fortifia au mépris de la trêve de Tours. Charles VII et François I<sup>er</sup> protestèrent, demandant la démolition de ces remparts. Les Anglais refusèrent, sous prétexte que ces deux places n'avaient point été élevées contre la France, qu'elles étaient voisines de la Bretagne, alliée et vassale d'Henri VI. Au mois de novembre suivant, lors des conférences de Vaudreuil, ils poussèrent plus loin l'outrecuidance. Ils voulurent interdire aux ambassadeurs bretons l'accès de la conférence, sous prétexte que leur maître était vassal du roi d'Angleterre en vertu des funestes serments de Jean V <sup>(3)</sup>.

La prestation de l'hommage de la Bretagne avait été pour eux un coup sensible : ils ne le pardonnèrent pas à

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, E 122. Réponse de la Cour de Westminster à Renaud Godefin et Morice de la Noë, du 14 juin 1446.

(2) Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 631.

(3) Michel de Parthenay, ambassadeur de François I<sup>er</sup>, à Louviers et à Vaudreuil, déclarait formellement au nom de son maître que le duc de Bretagne était compris dans la trêve de Tours « *tanquam de obedientia* » (*Caroli VII*) *suum subditum, vassalum et consanguineum* ». (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1435 et 1448.)

François I<sup>er</sup>. L'arrestation de Gilles qui la suivit bientôt acheva de les exaspérer. Elle leur enlevait leur dernier moyen d'influence dans la province. Ils résolurent de procurer sa délivrance par toutes les voies, aussi bien militaires que diplomatiques.

Une première fois, en 1447, ils tentèrent de le délivrer à main armée par l'intermédiaire d'un certain Camus ou Le Camus. François I<sup>er</sup> fut averti par le gouverneur du Mont Saint-Michel et le duc d'Alençon que les troupes de Normandie méditaient une incursion en Bretagne. Le maréchal de Montauban fut chargé de surveiller leurs mouvements. Dol, Fougères reçurent des garnisons. Châteaubriant, où Gilles était enfermé, fut confié à la garde du chancelier Louis de Rohan. Le Camus démasqué renonça à son projet.

Les ministres anglais reprirent alors la partie avec un de leurs plus redoutables chefs de bandes, François Surienne, dit l'Aragonais, de son pays d'origine. Il avait déjà pris, disait-on, trente-deux places. Suffolk l'appela à Londres, le combla d'honneurs et d'argent. Il lui donna pour objectif : Laval, Vitré ou Fougères, Surienne choisit Fougères, plus facile à surprendre. Il revint en France, accompagné du valet de chambre de Gilles. Pendant deux ans, il surveilla la place; il y introduisit un de ses plus habiles lieutenants, le seigneur Pierre, déguisé en marchand taillandier. Il s'assura le concours de quelques Bretons qui lui promirent des échelles.

Pendant qu'il manigançait ces déloyales entreprises, Suffolk tendait par des voies plus honnêtes en apparence, mais non pas plus habiles, d'obtenir la liberté de Gilles. Il en réclamait la délivrance comme sujet anglais<sup>(1)</sup>. Des négociations s'ouvrirent à ce sujet entre lui et François I<sup>er</sup>, mais il s'aperçut bien vite qu'elles ne pouvaient aboutir qu'en passant par la cour de Charles VII.

(1) Au cours des conférences de Louviers et de Vaudreuil, Gilles est toujours présenté comme sujet anglais par les ambassadeurs d'Henri VI.

Il envoya donc à Chinon l'évêque de Winchester et Robert Roos pour s'entremettre près du roi en faveur de la liberté de Gilles. Charles VII les renvoya en Bretagne.

François I<sup>er</sup> eût volontiers délivré son frère, dont la garde lui pesait, mais il ne pouvait ouvrir sa prison sans y être autorisé par le roi de France. Il l'avait arrêté de concert avec lui et en se couvrant de son autorité. Au mois de mars 1448, il lui envoya les principaux hommes d'Etat de son duché : Louis de Rohan, son chancelier, l'évêque de Saint-Brieuc, son conseiller le plus habituel, Jean Loaisel, Henri de Villeblanche, Godelin, Olivier du Breil. Ils déclarèrent au roi que leur maître le laissait libre de disposer du sort de Gilles. Semblable réponse avait été faite aux ambassadeurs anglais. Henri de Villeblanche et Loaisel insistèrent vivement près du roi, disant que tout retard pouvait être dommageable au prisonnier<sup>(1)</sup>.

Charles VII ne se pressa pas de répondre. Beaucoup d'autres sujets de négociations étaient pendants entre lui et François I<sup>er</sup>, dans lesquels leurs intérêts n'étaient pas d'accord. Il s'agissait de régler la grande question de l'apanage des Penthièvre, ainsi que les revendications de Prégent de Coëtivy sur Chantocé et l'héritage de son beau-père. Le 21 juin 1448 seulement, le roi confia ses instructions sur l'affaire de Gilles de Bretagne à son premier ministre Pierre de Brézé.

Il accédait volontiers à la délivrance de Gilles, mais il ne voulait pas qu'elle fût accordée sur les injonctions de l'Angleterre. Gilles était son sujet; il ne devait avoir aucune relation avec les Anglais. Or, on pouvait redouter qu'une fois libre il ne se liât de nouveau avec eux. Pour éviter ce malheur, Charles VII exigeait les plus solennelles garanties morales et religieuses : serments de Gilles et de ses vassaux, serments de Pierre de Bretagne et de Richemont, ses cautions, serments des prélats et barons du duché que jamais

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1741.

le prince ne s'allierait aux Anglais, que jamais aucun Breton ne l'aiderait, s'il manquait à ses promesses. L'archevêque de Tours, le pape lui-même, l'excommunierait, s'il se parjurait. Ces conditions devaient être lues au prône de toutes les messes paroissiales <sup>(1)</sup>.

Le 20 août 1448, Henri VI renouvela ses instances en faveur du prisonnier. Il transmit à Charles VII la réponse de François I<sup>er</sup> à ses ambassadeurs : « Le duc de Bretagne » n'avait arrêté Gilles qu'à la prière du roi de France, il » ne pouvait le délivrer sans son avis. » Henri VI sommait son oncle d'indiquer quelles mesures il entendait prendre pour assurer la délivrance de leur commun parent <sup>(2)</sup>.

## VII

GILLES PRISONNIER A MONCONTOUR. IL RÉCLAME SA DÉLIVRANCE  
A CHARLES VII. PRISE DE FOUGÈRES  
PAR FRANÇOIS SURIENNE. ALLIANCE DE LA BRETAGNE  
ET DE LA FRANCE.

Ces humiliations répétées exaspéraient François I<sup>er</sup>. Il souhaita la mort de son frère, cause pour lui de tant d'inquiétudes. Il pensa que, Gilles disparu, la tranquillité régnerait dans son duché. Ses courtisans découvrirent sa pensée. Arthur de Montauban, pour lequel il n'avait pas de secret et que son désir d'épouser l'héritière de Châteaubriant rendait plus attentif à tout ce qui concernait Gilles, vit aussitôt quels avantages il pouvait tirer de l'état d'esprit de son maître.

Il était à demi-italien : le sang des Visconti coulait dans ses veines. Il portait unies aux siennes les armes de sa

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1412, 1415.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1429. Louis de Rohan conserva cette lettre d'Henri VI dans ses archives. C'est là que dom Morice en prit copie.

mère, dont il était le fils favori. Bonne, en venant demeurer dans la lointaine Bretagne, ne s'était jamais désintéressée de la patrie de ses ancêtres. Lorsque l'astre de Jeanne d'Arc brillait de tout son éclat, émerveillée comme tous ses contemporains par cette surnaturelle apparition, elle avait écrit à la Pucelle pour lui demander de chasser de Milan l'usurpateur Galéas, meurtrier de son grand-père et de ses oncles (1).

Il y avait, en outre, à Nantes et dans les principales villes de la province, nombre d'Italiens occupés dans les banques. Ils faisaient connaître l'art de la magie et l'usage des poisons fort en vogue alors en Lombardie. Le supplice du maréchal de Rays, la condamnation de Prélati à la prison perpétuelle ne les avaient pas découragés : les sorciers, les empoisonneurs pullulaient en Bretagne (2). Ils faisaient école au sein même de la cour ducale. Poussé par ses projets cupides de mariage, Arthur de Montauban chargea un de ses vagues parents, le bâtard Marc de Milan, de lui apporter une provision de poisons d'Italie : il la reçut au mois de février 1448. Dès cette époque il méditait la mort de Gilles (3).

Un instant il se crut à la veille de réussir. Nous avons rappelé l'établissement à Saint-James-de-Beuvron et à Mortain, sur les frontières de la Bretagne, de l'ancienne garnison du Mans. François I<sup>er</sup> craignit que Gilles ne fût délivré par quelque hardi coup de main de ses amis. Peut-être même avait-il découvert quelques relations clandestines de son frère avec la Normandie. Un fait certain : l'arrestation de Gilles n'avait pas mis un terme à ses rapports avec Henri VI. Quatre mois après l'événement du Guildo, il rece-

(1) B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 664, 665.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1719. Articles envoyés à Charles VII par Richemont, au sujet d'Henri de Villeblanche et de ses complices. — E. 42. Bulle de Pie II chargeant l'abbé de Bégar et deux chanoines de Tréguier de poursuivre les sorciers et les enchanteurs qui infestaient la Bretagne (17 déc. 1459).

(3) D. MORICE, *Preuves*, II, col. 1551. Dépôts de Méel et de Rajart.

vait encore des sommes importantes d'Angleterre <sup>(1)</sup>. Pour couper court à toute entreprise relative à son prisonnier, François I<sup>er</sup> ordonna de surveiller attentivement les marches normandes et bretonnes, puis, poussant plus loin la précaution, il confia à Louis de Rohan la mission de conduire Gilles, de Châteaubriant, où il était encore enfermé, à Moncontour <sup>(2)</sup>. La position écartée de cette place mettait le prisonnier à l'abri des entreprises anglaises. En même temps, le jeune prince fut soustrait à la garde de Jean de Montauban et confié à des geôliers subalternes. Notons la proximité de Moncontour de Jugon, place dont Arthur de Montauban était capitaine. Il fut soumis à d'atroces traitements, battu et pendant dix jours plongé dans une basse fosse. On eût désiré qu'il mourût, emporté par quelque maladie, à l'exemple du maréchal Pierre de Rieux, qui, huit ans plus tôt, était mort phtisique dans les prisons de Guillaume de Flavy.

Lorsqu'on sut en Bretagne dans quelles mains misérables le prince était tombé, bien des cœurs s'émurent <sup>(3)</sup>. Ses malheurs le rendirent innocent aux yeux de bien des gens qui n'approuvaient point ses idées politiques. Grâce à des amis charitables, Gilles, cette fois mieux inspiré, fit parvenir, en décembre 1448, une lettre au roi Charles VII. Il attribuait les mauvais traitements dont il souffrait à ses ennemis qui trompaient son frère; il en appelait « à la justice du Roy, son juge, souverain seigneur et oncle <sup>(4)</sup>. » Rosnyvinen du

(1) DELPIT, *Documents français se trouvant en Angleterre*, n° 406. Enregistrement dans les Archives de l'Echiquier d'une quittance de 250 marcs donnée par Egidius, frère du duc de Bretagne, 20 octobre 1446. (Archives de l'Echiquier : *Kalendars*, t. II, p. 196.)

(2) DOM LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, I, p. 630.

(3) Jean Hingant fut chargé de la garde de Gilles à cette époque. Quatorze mois avant la mort du prisonnier, étant à Rennes, il supplia le duc François I<sup>er</sup> de le relever de la garde de son frère. Il le pria même de délivrer celui-ci. Furieux, le duc, loin d'acquiescer à la requête d'Hingant, le menaça de sa dague. Toutefois, Hingant fut déchargé de la garde de Gilles. (*Plaidoirie prononcée au Parlement de Paris, le 25 mai 1458, en faveur de J. Hingant, prisonnier à Tours, contre le Duc Arthur de Richemont*, Arch. Nat., X, 2<sup>a</sup>-28, non folioté, à la date.)

(4) DOM MORICE, *Preuves*, II, col. 1439.

Plessy-Guerry remit cette lettre éplorée à Charles VII, dont il était le premier échanson. Poussé par le connétable, il remontra au roi les excessives rigueurs dont était victime son malheureux neveu. Il plaida avec tant d'éloquence que le roi fut touché. Dans son dévouement, Rosnyvinen se rendit caution de 10.500 écus vis-à-vis des membres du conseil royal pour les engager à travailler à la liberté de Gilles. Les propositions de ce généreux intermédiaire n'étaient pas seulement charitables, elles étaient également habiles. Si elles eussent réussi, elles eussent épargné un grand malheur à la famille ducale et conquis à la cause française la sympathie d'un plus grand nombre de Bretons. Elles n'eurent qu'un succès éphémère par un nouveau coup de l'outrecuidance anglaise.

Depuis quelque temps, des soldats de la garnison de Saint-James-de-Beuvron se rendaient, déguisés en marchands, dans la ville de Fougères. Ils y trouvaient le seigneur Pierre, déguisé en taillandier. Ils observaient les points faibles de la petite cité, que remplissait une population de marchands bretons et normands enrichis dans le commerce des laines et la fabrication des draps.

Le 24 mars 1449, en pleine paix, au milieu de la nuit, la ville fut attaquée par une troupe de huit cents hommes d'élite aux mains de l'Aragonais François Surienne. Elle fut emportée sans coup férir. Elle fut livrée au pillage : les églises elles-mêmes n'échappèrent pas à la rage des soldats. Ils firent un immense butin que les ambassadeurs bretons estimèrent dans la suite à plus de deux millions d'écus. Les fruits du pillage furent immédiatement évacués sur les garnisons voisines de Normandie et jusqu'en Angleterre.

Nul en France ne se trompa sur les véritables auteurs de cette malhonnête entreprise. François Surienne ne l'avait point exécutée pour son propre compte. Son titre de chevalier de la Jarretière dénonçait la main qui l'avait armé : les propres gardes du régent de France, le duc de

Sommerset, figuraient parmi les auteurs du coup de main. L'Aragonais ne l'avait tenté qu'après avoir mis sa responsabilité à couvert, à l'aide de lettres signées des membres du Conseil privé d'Angleterre. Il avait en poche la promesse formelle d'être secouru en cas d'attaque. Suffolk et Somerset lui envoyèrent leurs félicitations après son succès. On eut bientôt son propre aveu. Michel de Parthenay, envoyé en plénipotentiaire dans la malheureuse ville, lui fit cette proposition : « On dit que vous avez pris la ville pour » avoir Messire Gilles, qui vous le rendroit avec un bon pot » de vin, seriez-vous content ? » Il répondit : « J'ai pouvoir » de prendre, mais non de rendre ».

L'émotion fut aussi profonde en Bretagne que la surprise à la nouvelle de la chute de Fougères. François I<sup>er</sup> était à Rennes en cette nuit fameuse<sup>(1)</sup>. Il sortait d'un grand bal, lorsqu'un messager lui annonça, dans son lit, l'agression des Anglais. Il s'élança aussitôt demi-nu dans la chambre d'Arthur de Montauban, puis, accompagné seulement de trois cavaliers, s'enfuit par la route de Vannes<sup>(2)</sup>. Il ne perdit pas longtemps la tête. Sept jours après, il était de retour à Rennes. Sa première pensée fut de racheter Fougères au prix de 50.000 livres et de la liberté de Gilles<sup>(3)</sup>. Il l'abandonna bientôt : une telle capitulation n'était ni honorable, ni possible. Gilles ne pouvait être délivré sans l'assentiment de Charles VII. Il envoya aussitôt une ambassade à Chinon<sup>(4)</sup>. Elle rencontra le roi à cheval sur la route

(1) Le 21 mars 1449, François I<sup>er</sup> était à Vannes, au château de l'Hermine (E 155). Le 31 mars 1449, nous le retrouvons à Rennes (E 129). Il y séjourna plusieurs semaines.

(2) Rob. BLONDEL, *De Reductione Normandie*, lib. I, cap. V, t. II, p. 22-23. — Blondel tenait ces détails du secrétaire de François I<sup>er</sup>.

(3) Devant le Roi les ambassadeurs du Duc nièrent ce fait ; mais il semble bien qu'il eut lieu. (Thomas Basin, t. IV, p. 326. Déposition de J. des Molineaux. — Mathieu D'ESCOUCHY, *Chronique*, t. I, p. 25. — STEVENSON, *Letters and papers illustrative of the wars of the English in France, during the reign of Henry VI*, t. I, p. 296. — BEAUCOURT, *Charles VII*, t. IV, p. 325.

(4) Rob. de la Rivière, évêque de Rennes, et le chancelier Louis de Rohan-Guéméné. (Rob. BLONDEL, *De Reductione Normandie*, II, p. 13.) — Vers le 5 ou le 6 avril, l'ambassadeur rencontrait le roi. Charles VII quitta Tours le 31 mars 1449; le 3 avril, il était à Montbazou. Il s'y arrêta et revint aussitôt à Razilly, près Chinon. (DE BEAUCOURT, *Charles VII*, t. IV, p. 323, note 1.)



de Chinon à Bourges. Revenant sur ses pas, il écouta attentivement les messagers bretons. Il promit de soutenir vigoureusement son neveu. L'agression de Surienne servait admirablement ses projets. Son âme concentrée ne perdait pas de vue l'expulsion des Anglais, devoir qu'oubliaient trop souvent les grands seigneurs de la maison royale. Il donna aussitôt l'ordre à l'amiral de Coëtivy et au maréchal de Lohéac de se porter au secours de la Bretagne avec 300 lances. François I<sup>er</sup> en avait besoin : son duché était dégarni de troupes. Le sire de l'Aigle, le premier, vint à son aide : trait qui suscita l'admiration générale. Faisant taire toute idée de ressentiment, il envoya près de son cousin, Jean de Brosse, son neveu, escorté de 500 combattants éprouvés dans ses luttes en Périgord et en Guyenne <sup>(1)</sup>.

Coëtivy avait une seconde mission : il apportait le consentement de Charles VII à la délivrance de Gilles de Bretagne. En confiant cette mission à l'homme qui s'était saisi du prince au Guildo, Charles VII indiquait que cette délivrance, si elle avait lieu, devrait s'accomplir au bénéfice de la France et non pas de l'Angleterre.

Coëtivy rejoignit François I<sup>er</sup> à Vannes au mois de mai 1449. Il lui exposa le but de son voyage. Le duc en fut ravi : « il fut, rapporte Le Baud, de prime face joyeux de la venue » du sire de Raix et content de délivrer son frère à l'intention du roy son oncle et à la prière et requeste du comte » de Richemont <sup>(2)</sup>. » Sa chancellerie expédia aussitôt les ordres nécessaires.

Coëtivy se présenta devant Moncontour, le 19 ou le 29 mai <sup>(3)</sup>. Gilles se préparait joyeux à quitter le lendemain sa prison et ses geôliers. Le matin du départ, survint un

(1) Rob. BLONDEL, *De Reductione Normandie*, t. II, p. 24-26.

(2) P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne* (édit. d'Hozier), p. 496. — Alain BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 197<sup>ro</sup>.

(3) Alain Bouchart dit que Coëtivy se présenta devant Moncontour le lundi 19 mai 1449. Le 19 mai 1449 était bien un lundi; mais par contre le 29 mai était en 1449 un jeudi. Le Baud donne cette dernière date.

contre-ordre très impératif de François I<sup>er</sup>. Gilles fut replongé dans sa tour, il était cette fois perdu sans rémission.

Pour expliquer ce revirement subit, les auteurs bretons, jusqu'à M. de la Borderie, ont raconté que les ennemis de Gilles, par une dernière machination, plus noire que les autres, avaient achevé de le brouiller avec son frère. Arthur de Montauban, disent-ils, avait découvert « un vieil secrétaire nommé Pierre de la Rose, qui longtemps avait demeuré en Angleterre et en scavoit le style. » Il lui avait dicté « une lettre au nom du roy d'Angleterre où il sommoit le duc de luy envoyer Monsieur Gilles, qu'il appelait son connestable et chevalier de son ordre de la Jarretièrè : sans quoy, il lui enverroit grand puissance d'Anglais brûler, gaster, destruire son païs, ses villes et le recouvreroit par force <sup>(1)</sup> ».

Si coupable que soit Arthur de Montauban, il est inutile de lui attribuer cette misérable supercherie. Il n'a pas commis ce faux, pas plus que Coëtivy n'était de connivence avec lui ou avec le duc, comme le suppose sans preuve dom Lobineau <sup>(2)</sup>.

C'est sur d'autres documents parfaitement authentiques que François I<sup>er</sup> assit son jugement. Le duc de Sommerset avait écrit, vers la mi-mai, une lettre à Charles VII, dont les termes ne sont pas connus, mais dont le sens nous est révélé par les négociations de Louviers (juin-juillet 1449). Tout en désavouant le cas de Fougères, Sommerset ne se montrait nullement disposé à le réparer. Il priait Charles VII de ne pas s'en émouvoir, de ne donner aucune assistance au duc

(1) P. LE BAUD, *Chroniques de Bretagne*, p. 496, 497. — Alain BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 197. — Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, p. 637.

(2) Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, I, p. 637. « Il y a même lieu de douter s'il n'y avait point de la dissimulation dans la conduite du Duc, ou de la connivence dans celle de l'Amiral que l'on accusa en Bretagne d'avoir été payé par les ennemis de ce malheureux prince, pour fermer les yeux sur des choses dont il était facile de prouver la fausseté ». (Ibid. LE BAUD, p. 497.)

de Bretagne, d'empêcher ses gens de lui porter secours <sup>(1)</sup>. C'est cette lettre, croyons-nous, qui, exaspérant encore une fois François I<sup>er</sup>, lui fit retirer l'ordre de délivrance décerné en faveur de Gilles, d'accord, d'ailleurs, avec Charles VII.

En effet, conformément à cette instruction, les ambassadeurs du Régent à Louviers refusèrent de s'expliquer sur le cas de Fougères. Ils déclarèrent « que le duc de Bretagne » était l'homme lige du roi d'Angleterre, que contre son » devoir de vassal, il avait arrêté et retenait sans raison » Gilles de Bretagne; que les prières, les instances, les » sommations du roi d'Angleterre n'ayant pu le décider à » délivrer ce prince, la prise de Fougères n'était qu'une » juste représaille qui ne donnait point atteinte à la trêve » et dont les dommages seraient bientôt réparés, si le duc » de Bretagne voulait s'adresser au roi d'Angleterre, » comme à son souverain seigneur. » Dans un autre article des mêmes négociations, les Anglais requièrent la délivrance de « Messire Gilles qui est homme lige et subject du » roi d'Angleterre <sup>(2)</sup>.

François I<sup>er</sup> garda Gilles en prison pour ne pas exaspérer Henri VI en le livrant aux mains des Français, d'accord aussi avec Charles VII, qui ne voulait pas rompre brusquement les négociations de Vaudreuil, pour mieux préparer les deux expéditions de Normandie et de Guyenne.

Coëtivy rejoignit Charles VII à Chinon pour lui rendre compte de sa mission demeurée sans résultat <sup>(3)</sup>. Toutefois, le projet de la remise de Gilles aux mains du roi de France ne fut pas entièrement abandonné. Le prisonnier fut conduit

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1466, 1467, 1483. Négociations de Louviers et de Vaudreuil. Cette lettre avait été rapportée à Charles VII par G. Cousinot et Fontenil à leur retour de Rouen.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1478.

(3) D'après LE BAUD, Coëtivy aurait reconnu la fausseté des lettres fabriquées par P. de la Rose, mais d'accord avec Arthur de Montauban, et payé par lui, il ne la révéla pas (*Chronique de Bretagne*, p. 497). D'après Alain BOUCHART, au contraire, Coëtivy fut désolé du refus de François I<sup>er</sup> de délivrer son frère. Il ne connut la fausseté des lettres de P. de la Rose qu'à son retour à Chinon, où les conseillers de Charles VII la lui montrèrent. (*Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 197, 198.)

à Touffou <sup>(1)</sup>, à trois lieues de Nantes et de la Loire, le grand chemin de communication entre la Bretagne et la Touraine.

Trois semaines après, Coëtivy revenait en Bretagne accompagné de Dunois et de Bertrand de Beauvau. Le 17 juin 1449, il signait à Rennes, au nom du roi, un acte d'alliance offensif et défensif contre les Anglais <sup>(2)</sup>; le 31 juillet, la guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre. L'entreprise de Fougères destinée à procurer la liberté de Gilles, loin d'aider à sa délivrance, amena sa mort, en même temps que la ruine définitive de la puissance anglaise en France.

## VIII

OLIVIER DE MÉEL. LE DRAME DE LA HARDOUINAIE.

EXPÉDITION DE NORMANDIE. MORT DE GILLES DE BRETAGNE.

MALADIE ET MORT DU DUC FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

L'agonie d'un homme est un spectacle pénible pour ses semblables, et cependant elle retient invinciblement leurs regards curieux. Elle les fascine avec un attrait plus puissant encore, quand elle présente un caractère énigmatique, quand elle est une suite des passions, de la perversité ou de l'injustice de ses semblables, quand elle est la conséquence de l'inimitié des deux êtres à qui la naissance, l'éducation, la grandeur de leurs destinées commandaient de s'aimer.

Pour tous ces motifs, le drame de la Hardouinaie jouit d'une juste célébrité dans les annales de Bretagne. Il frappa de stupeur les contemporains, en ce XV<sup>e</sup> siècle, si fécond cependant en événements extraordinaires. Le plus célèbre chroniqueur de l'époque, le bourguignon Georges Chas-

(1) Commune du Bignon, département de la Loire-Inférieure.

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1452, 1453. (Arch. de la Loire-Inf., E 94.)

telain, l'a rangé, à bon droit, au nombre des événements bizarres et fameux dont il avait été témoin.

Mgr Gilles de Bretagne,  
Nepveu du roi Charlon,  
Veis-je par mode estraigne  
Estrangler en prison  
Par l'adveu de son frère,  
Dont cité devant Dieu  
Mourut de mort amère  
Tout soubdain comme sien <sup>(1)</sup>.

Aux yeux des chroniqueurs bretons, si soucieux cependant de relever la gloire de leur province, François I<sup>er</sup> est coupable de fratricide. Tous, sauf Pierre Le Baud, l'ont accusé de ce crime <sup>(2)</sup>; tous sans exception, avant M. de la Borderie, ont pris parti pour Gilles, l'ami des Anglais, contre leur duc, le fidèle vassal de Charles VII.

Chose extraordinaire, aucun chroniqueur français, sauf Jean Chartier, n'a tenté de laver la mémoire du plus remarquable des ducs bretons de cette tache sanglante. Ils admettent que François I<sup>er</sup>, dans sa fidélité pour Charles VII,

(1) *Chronique de Georges Chastelain* (édit. Buchon), 1836, in-8°, p. XLVII de la préface. Buchon a imprimé par inadvertance que Gilles fut étranglé par l'adveu de son père. Nous avons réparé cette distraction qui n'était pas dans l'esprit de Chastelain, si nous en jugeons par sa *Chronique*, t. II, p. 159 de l'édition de Kervyn de Lettenhove.

(2) Le plus net sur ce point est D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 808, 809 : « Ce fust chose estrange et contre nature comme ce prince fut mené et imbu » contre son frère, ayant tasché par tous les moyens qu'il peust trouver de lui » oster la vie ». François I<sup>er</sup> essaya juridiquement et par la voie légale de faire condamner Gilles à la peine capitale, n'ayant pas réussi, « il ne laissa » pas de traiter à couvert de pires moyens et fit en secret parler à plusieurs » en très mauvaise intention ».

Alain BOUCHARD, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 202, avait formulé avant lui la même accusation, mais en termes moins nets.

Le jugement de Pierre LE BAUD est indécis. Dans *Le Bréviaire des Bretons*, il dit que le Duc François ne s'aperçut pas des machinations dressées contre son frère. Dans son *Histoire*, il admet implicitement le crime de sa part, car il rapporte sérieusement la légende du Cordelier. GRUEL ignore cette légende, il est trop proche des événements, mais il lance un soupçon formel contre François I<sup>er</sup>. (*Chronique d'A. de Richemont*, édit. A. Le Vasseur, p. 203.)

La conviction de Dom LOBINEAU sur la culpabilité de François I<sup>er</sup> ne fait pas l'ombre d'un doute (*Histoire de Bretagne*, I, p. 646). Il aurait fait tuer ou laissé tuer son frère, « tenant les oreilles fermées à la voix de la nature » et du sang, ne les ouvrant qu'à celles de l'ambition et de la haine de quelques » favoris ».

fit exécuter son frère pour le punir de son criminel attachement pour les Anglais. Mais Chartier fait observer avec raison qu'en Bretagne ce jugement ne fut pas communément admis et qu'on accusait Arthur de Montauban de cette mort tragique.

Il est temps d'examiner de près ces jugements où la passion a plus souvent pris la parole que la raison. A nos yeux, François I<sup>er</sup> ne fut pour son frère ni un meurtrier, ni un justicier. Il ne s'abaissa ni à cette indignité, ni ne s'éleva à ce grand rôle. Sa responsabilité est à mi-côte de ces deux extrémités. Pour le montrer, il suffit d'exposer d'une manière précise quels furent ses rapports avec Olivier de Méel, le sinistre bourreau de la Hardouinaie. Nous les connaissons par la déposition de ce dernier. Il les a notés minutieusement, avec la précision d'un homme qui sait que pour lui il n'est qu'un moyen de salut : faire croire qu'il n'a été qu'un instrument passif entre les mains d'un plus puissant. Or, si Méel déclare qu'il fut l'exécuteur des basses œuvres d'Arthur de Montauban et même de Jean, son frère, pas une minute il n'accuse François I<sup>er</sup>. A deux reprises, il affirme que le duc ne lui donna jamais un ordre de mort, et cependant chaque ligne de sa déposition montre le désir qu'on le crût. Si donc l'homme le plus intéressé à compromettre la mémoire de son souverain l'a respectée, la postérité a pour devoir de ne pas porter contre elle un jugement sans appel, dût-elle réformer sur ce point le jugement des chroniqueurs bretons. Hélas ! elle ne le sauvera point du reproche de dureté et de grave imprudence.

La guerre avec l'Angleterre était commencée depuis deux mois, lorsque sur un ordre du duc, transmis par Arthur de Montauban, Gilles fut transféré de Touffou à la Hardouinaie <sup>(1)</sup>, sous la conduite des archers de la garde commandés par Jean de Vannes.

(1) La Hardouinaie, en Saint-Launeuc, non loin de Jugon, dont Arthur de Montauban avait la capitainerie. (Département des Côtes-du-Nord, arrond. de Loudéac, canton de Merdrignac).

La Hardouinaie appartenait à Françoise de Dinan. C'était un sombre château sans air, sans lumière, perdu dans une sorte de désert, entre deux étangs au fond d'une forêt. Le capitaine de cette place campagnarde, le nouveau geôlier de Gilles, était plus lugubre encore. Soldat sans cœur, d'une conscience rudimentaire, tel qu'il en existait beaucoup au XV<sup>e</sup> siècle, Olivier de Méel était un obscur vassal des Montauban. Il était né à l'ombre de leur château; il avait grandi parmi leurs hommes d'armes. Il n'avait jamais eu de fonctions plus notables que celles de capitaine de la Gravelle <sup>(1)</sup>. Il se fit le serviteur, non sans quelque répugnance, de son jeune maître, alléché par l'espoir d'être gouverneur de Châteaubriant, lorsque Arthur en aurait épousé l'héritière.

Gilles était depuis quelques jours enfermé à la Hardouinaie, lorsqu'un ordre ducal appela Méel, au camp devant Fougères. Le jeune souverain rentrait fatigué de sa campagne en Basse-Normandie; il s'y était rendu malgré les protestations de ses conseillers, entraîné par Richemont <sup>(2)</sup>. Le siège de Fougères était excessivement pénible, en cette fin d'automne pluvieux : nombre de Bretons y moururent de « pestilence <sup>(3)</sup> ». Le duc lui-même tomba malade <sup>(4)</sup>. A ses yeux, Gilles était responsable de tous ces malheurs. François I<sup>er</sup> donna audience à Méel, seul en

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1262. En 1434, Ol. de Méel était capitaine de la Gravelle; en 1421, il était au service du Dauphin Charles dans la compagnie de Guill. de Montauban, père de Jean et d'Arthur. Il était son principal lieutenant. (*Preuves*, II, col. 1088.)

(2) GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 198 : « Et fist tant » Monseigneur que le Duc entra en Normandie malgré tout son conseil et » vindrent mettre le siège devant Avranches ».

(3) LE BAUD, *Chronique de Bretagne*, p. 509.

(4) Mathieu D'ESCOUCHY, *Chronique*, t. I, p. 203, 204; *Chronique de Jean de Saint-Paul*, p. 59 : « Et par le grant travail qu'il print à ceste guerre luy print » une maladye qui retourner, le feist en Bretagne ».

*La Chronique du Mont Saint-Michel*, t. I, p. 53, édit. Siméon LUCE, s'exprime ainsi sur ce sujet : « Le jedy (18 oct. 1449) les gens d'armes arrivèrent devant » Fougères et y furent jucquez au jedy, cinquiesme jour de Novembre, » pendant lequel temps furent moult travaillez de guerre, de l'articlerie de » dens et de grant mortalité d'espédie, par quoy furent contrains de donner » composition aux Anglois ».

présence de Jean Hingant, son homme de confiance. Il ne lui cacha pas combien la prison de son frère lui coûtait : il se répandit en propos désobligeants à son endroit, tels qu'en tenaient couramment à cette époque des soldats habitués à la justice expéditive des camps. « Je voudrais » mon frère en Paradis ! dit-il. L'amiral de Coëtivy, M. d'Estouteville <sup>(1)</sup>, Le Bourgeois se moquent de moi, parce que » je l'ai gardé trop longtemps ! » Méel lui fit observer que s'il le faisait mourir, Charles VII lui en demanderait compte. François reprit, toujours en proie à la colère : « Je » suis en bons termes avec le roi, mon oncle ; il sait fort » bien que Gilles est un traître ; il ne serait aucunement » fâché que justice en fût faite. » Paroles imprudentes qui dénotent une vive irritation, mais qui ne renferment aucun ordre de mort. Elles inclinèrent Méel à ajouter foi aux affirmations intéressées d'Arthur de Montauban, lorsque celui-ci lui annonça que la mort de Gilles est résolue. Elles troublèrent Hingant lui-même. Inquiet au sujet de l'inimitié profonde qu'il constatait entre le duc et son frère, il demanda audience au procureur général, Olivier du Breil. Elle eut lieu après minuit dans sa propre demeure. Du Breil ne sut que lui reprocher sa fameuse déposition de Rennes qui avait amené l'arrestation de Gilles au Guildo. Elle avait allumé entre les deux frères cette haine terrible dont ils constataient les effets <sup>(2)</sup>.

(1) M. d'Estouteville, gouverneur du Mont Saint-Michel, assista au siège de Fougères, d'après la *Chronique du Mont*, p. 53.

(2) Bertrand D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 809, a placé à Nantes l'entrevue que Méel eut avec le Duc en présence de Jean Hingant. Nous croyons que Du Breil ou d'Argentré font erreur dans la circonstance. Cette entrevue eut lieu près de Fougères, ainsi que l'affirme Méel, en 1451. Il avait de notables raisons de s'en souvenir. Il n'eut qu'un entretien avec le Duc en présence d'Hingant, s'il en avait eu deux, il n'aurait pas manqué de le dire dans sa déposition.

...  
D'Argentré ajoute, d'après la déposition de Du Breil, que J. Hingant se retira pour ne pas exécuter les ordres du Duc et que ce dernier, furieux, l'appela le plus lâche homme du monde. C'est une erreur, Hingant ne quitta pas le moins du monde la Cour. Son nom figure comme témoin dans plusieurs mandements de François I<sup>er</sup> en décembre 1449, janvier, février 1450. Il figure au nombre des témoins du testament de François I<sup>er</sup> (Dom MORICE, *Preuves*,



Six semaines après, le duc qui avait abandonné Fougères, en proie à la maladie, vint à Dinan <sup>(1)</sup>. Il appela de nouveau Méel. Que s'était-il passé depuis lors ? La nécessité de livrer Chantocé et Ingrandes au comte de Penthievre, en vertu du traité de Nantes, dont l'échéance était sonnée, le rendait-elle plus irritable contre son frère en lui rappelant qu'il faudrait lui donner un nouvel apanage ? Nous ne savons, mais cette fois la consigne ducale fut plus rigoureuse qu'elle ne l'avait jamais été. Il commanda à Méel d'enfermer Gilles seul dans sa prison, de le jeter dans une basse fosse ; il lui annonça que désormais le prisonnier ne figurerait plus sur les états du trésorier, qu'on ne payerait plus sa pension. Méel s'excusa, disant qu'il n'exécuterait pas cet ordre. « D'autres, déclara le duc, l'exécuteront sans peine. » Mais, sans doute, cet ordre n'était pas définitif, car Méel nous apprend que Jean de Montauban lui défendit de mettre Gilles dans une basse fosse. Rentré à la Hardouinaie, Méel congédia les derniers serviteurs du prince <sup>(2)</sup> qu'il laissa seul dans sa chambre.

Trois mois se passèrent sans que Méel revît le duc. Gilles, enfermé dans sa chambre, n'avait pas d'autres distractions que de jouer sur une flûte champêtre les mélodies religieuses ou poétiques qu'il aimait. Exaspéré, la tête remplie de cauchemars par l'accablement, la faiblesse et la solitude, il appela près de lui son rude geôlier. Il le supplia d'aller voir le duc en son nom, pour lui demander ou sa délivrance, ou des juges, ou la mort ; sinon qu'il se tuerait. Méel transmit cette commission. François I<sup>er</sup> n'était point disposé à rendre la liberté à son frère, et pas davantage à lui donner des juges. Il ajouta qu'il ne pensait point à le faire mourir,

II, col. 1537, 1538). La déposition de Du Breil est donc loin d'offrir toute garantie, telle qu'elle est rapportée par d'Argentré. Dans la plaidoirie prononcée en faveur d'Hingant en 1458, celui-ci ne se prévaut pas de ce fait.

(1) François I<sup>er</sup> est à Dinan, le 12 décembre, le 14, le 15, le 16 décembre 1449, accompagné de Richemont, du comte de Laval, du maréchal de Montauban, de Jean Hingant et des membres de son conseil.

(2) B. 50. Mandement de François II en faveur de Macé.

que s'il se suicidait, Méel en répondrait. Ces paroles, on l'avouera, rapportées par un coupable dont elles sont la condamnation, ont toutes chances d'être vraies. Elles montrent que François I<sup>er</sup> ne pensait point alors à faire exécuter son frère. Avant de rentrer à la Hardouinaie, Méel en fit la confidence au connétable de Richemont et à Pierre de Bretagne. François I<sup>er</sup>, toujours malade, avait dicté six semaines plus tôt (notons précieusement ce détail), son testament, acte rempli de dispositions pieuses (1). Il considérait son frère comme coupable et dangereux; à ce titre, il refusait de le délivrer, mais il n'avait pas l'intention de le faire mourir.

Six semaines après, au début d'avril, Méel revit le duc à Rennes. De cette entrevue, il n'a rien dit devant ses juges. Par contre, il s'est amplement étendu sur une autre rencontre qu'il eut avec Jean et Arthur de Montauban. Elle eut lieu fort secrètement dans l'enclos des Jacobins de Rennes. Arthur lui adressa le plus souvent la parole; son discours avait l'assentiment de son frère, c'est, du moins, Méel qui nous l'affirme (mais son témoignage n'est rien moins qu'indubitable). Les deux Montauban lui donnèrent l'assurance que la mort de Gilles était résolue, qu'ils avaient assisté l'un et l'autre à la délibération ducale. Il ne s'agissait plus que de choisir « la façon de ce faire, le plus secrètement » et au moins d'esclandre que possible. » Pour bien convaincre son interlocuteur, Arthur lui annonça, chose qui aurait dû éveiller ses soupçons, que Gilles mort, « il estoit bien assuré d'espouser » Françoise de Dinan, qu'il serait seigneur de Châteaubriant, et qu'alors il le prendrait pour capitaine de cette ville. Méel touché déclara qu'il fermerait les yeux sur l'exécution projetée, mais n'y prêterait pas la main. Les deux Montauban lui affirmèrent de nouveau qu'il n'avait rien à craindre, qu'ils avaient assisté à la délibération ducale. Jean Rajart, leur maître d'hôtel, avait à sa

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1517 à 1520. Vannes, le 22 janvier 1450.

disposition des poisons rapportés d'Italie; il suffirait que le capitaine trouvât moyen de les administrer à Gilles. Méel refusa de nouveau cette sinistre mission, mais ajouta encore qu'il fermerait les yeux. Arthur de Montauban, satisfait malgré tout, lui déclara qu'il saurait trouver des hommes de confiance, et que si, par hasard, les vieux poisons de Rajart avaient perdu leur force, ses hommes exécuteraient Gilles par quelque autre moyen. Il révéla à Méel les noms de ceux dont il attendait ce misérable service : ils étaient tous serviteurs du maréchal de Montauban.

Ainsi, il est avéré, par le récit du principal responsable de la mort de Gilles, que seuls Arthur et Jean de Montauban machinèrent la mort du jeune prince. Jamais le duc François ne lui parla de poison, jamais il ne lui commanda de mettre son frère à mort. Méel ajoute même que le duc lui déclara personnellement qu'il n'avait jamais eu l'intention de faire mourir son frère <sup>(1)</sup>.

Il convient d'aller plus loin et de dire toute notre pensée : si nous admettons sans peine la justesse de la déposition de Méel, pour tout ce qui a trait à la personne d'Arthur de Montauban, nous ne le suivons plus sur les accusations qu'il lance contre le maréchal. Gruel, en effet, prête à ce dernier un rôle inexplicable, si la déposition de Méel est sincère.

(1) Cet aveu de Méel est capital. Il anéantit par le fait même les témoignages de ceux qui, cinquante-deux ans plus tard, à la sollicitation d'Anne de Bretagne, accuseront le père du maréchal de Gié d'avoir signé et scellé un mandement ducal ordonnant de mettre Gilles à mort. Eon Beaudouin, quoi qu'en ait dit Dom LOBINEAU (*Hist. de Bretagne*, t. I, p. 642), n'eut pas à refuser de sceller ce mandement. On ne lui demanda pas ce service. Il est par trop évident que si Méel avait pu alléguer, pour se justifier, un ordre ducal vrai ou supposé, il l'aurait fait. Or, au contraire, il déclare à deux reprises, interrogé par les juges : « Que onques le feu duc ne lui commanda par lettres » ne autrement de faire mourir ledit feu Gilles » (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1552). Les dépositions des témoins interrogés en 1504, à l'occasion du procès du maréchal de Gié, ont été publiées par M. DE MAULDE DE LA CLAVIÈRE : *Procédures civiles et criminelles sous le règne de Louis XII*, in-4<sup>o</sup>, 1885, p. 280, 282, 395 à 417. L'anecdote relative à Eon Baudouin a été racontée par Yves Maydo, âgé de 40 ans, p. 414, qui prétendait la tenir d'Eon Baudouin lui-même. Beaudouin disait que la garde des sceaux lui avait été enlevée sur son refus de sceller le mandement de mort fabriqué par Louis Rohan-Guéméné.

Le jour même ou le lendemain de cette étrange entrevue, Jean de Montauban alla trouver Richemont et lui dit en confidence : « Monseigneur, je vous avertis qu'on veut » donner mauvaise compagnie à Monseigneur Gilles, votre » neveu, et je m'en décharge<sup>(1)</sup>. » De deux choses l'une, si Gruel est bien informé : ou Jean de Montauban, saisi par le sentiment de sa responsabilité, voulut se disculper, ou bien Méel a menti en l'accusant de complicité avec son frère. Cette dernière hypothèse pourrait bien être vraie, car Jean de Montauban est réellement l'instigateur de l'arrestation de Méel à Marcoussis<sup>(2)</sup>, chose qu'il se fût bien gardé de procurer s'il avait été coupable. Bien plus, lorsque Méel fut jugé à Vannes, Montauban, demeuré en France, demanda lui-même à comparaître devant les mêmes juges que son accusateur. Enfin, il est difficile d'admettre que Pierre II eût conservé sa confiance au meurtrier de son frère si, le moindre instant, il eût douté de son innocence.

Quittons maintenant le terrain judiciaire pour écouter les récits des chroniqueurs bretons : nous entrons immédiatement sur le terrain des légendes. Leurs narrations fourmillent de traits fabuleux. Si nous les en croyons, au retour d'une de ses visites au duc François I<sup>er</sup>, Méel tenta de procurer la mort de Gilles par la famine. Il l'enferma dans une basse fosse et ne lui donna plus à manger. Tourmenté par la faim, le prince criait avec force la misère à laquelle il était en proie. Il appelait à son aide les rares passants, fermiers, voyageurs ou mendiants, qui se hasardèrent dans le voisinage. Une pauvre femme l'entendit. Elle se laissa glisser dans les douves et pendant l'espace d'un mois lui apporta

(1) GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 203.

(2) Méel déclare dans sa confession qu'après la mort de Gilles « il s'absenta » jusqu'à ce qu'il eust des lettres dudit sire de Montauban, par lesquelles il » lui manda venir devers lui audit lieu de Marcoucy, ce qu'il fist croyant » trouver ledit sire de Montauban, et quand il y fut, fut mis en prison, et lui » estant prisonnier, plusieurs serviteurs dudit sire de Montauban vindrent devers » lui et lui dirent qu'ils étaient venuz le querir pour parler au Duc ». Ainsi Méel fut pris dans un guet-apens que lui tendit J. de Montauban lui-même, qui le livra à Richemont.

du pain cuit dans les fermes du voisinage. Elle lui amena même un Cordelier, homme de bien, auquel Gilles se confessa. Tel est le récit de Le Baud en 1504 <sup>(1)</sup>, mais en 1480 il était beaucoup moins bien instruit : il ne savait pas que le prince se fût confessé. Une jeune femme, dit-il, s'approcha des fossés pour reconforter le malheureux affamé. Saisie par les geôliers, elle eût été jetée en prison, si elle n'avait été enceinte. Il fut dès lors interdit de s'approcher des fossés de la Hardouinaie « plus près que la oÿye du son d'un cors <sup>(2)</sup>. » Tel est probablement le mince fait sur lequel s'est greffée la célèbre légende du Cordelier. La vérité est que Gilles mourut sans confesseur.

Mais qui peut empêcher l'imagination populaire de broder ses légendes, quand surtout elle est excitée par quelque passion politique? Dom Lobineau lui-même en a subi l'influence. « Gilles, dit-il, ne put s'empêcher de marquer » à ce religieux les cruels traitements dont le duc son frère » l'avait accablé. Il se plaignit de la dureté avec laquelle » il avait toujours eu l'oreille fermée à ses prières et le » chargea d'aller trouver le duc, de lui dire l'état où il » l'avait laissé et de lui déclarer que puisqu'il n'avait pu » avoir justice en ce monde, il l'appelait au jugement de » Dieu, qui rend à chacun selon ses œuvres. On dit même » que, afin que cette citation fit plus d'impression sur lui, » il la donna par écrit au Cordelier et fixa le terme de » quarante jours, par cette impression de l'esprit de » Dieu, qui fait quelquefois pénétrer les mourants dans » l'avenir <sup>(3)</sup>. »

Est-il besoin de le dire? Malgré tout notre respect pour

(1) LE BAUD, *Chronique*, édit. d'Hozier, p. 514. — Naturellement Alain BOUCHART s'empare de la légende et l'amplifie encore, fol. 200 et 201, de ses *Grandes Chroniques de Bretagne*. — B. D'ARGENTRE la répète, p. 809 et 810 de son *Histoire de Bretagne*, édit. de 1618. — L'auteur le plus ancien qui y fasse allusion est, à notre avis, un Bourguignon, Georges CHÂTELAIN, *Œuvres*, t. II, p. 159, édit. Kervyn de Lettenhove.

(2) LE BAUD, *Chronique de Bretagne*, 1<sup>re</sup> édition manuscrite de la Bibliothèque d'Angers, fol. 395 v<sup>o</sup>.

(3) DOM LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 643.

dom Lobineau, ces détails ne méritent pas de sortir du domaine de la légende pour entrer dans celui de l'histoire. Le Cordelier et son assignation célèbre ont été inventés de toutes pièces par quelque pieux conteur. Mais ces traits doivent malgré tout être conservés : ils prouvent l'intérêt que le peuple portait au prisonnier de la Hardouinaie. Il ne connut que ses malheurs ; il ignora toujours sa trahison.

A la mi-avril 1450, François I<sup>er</sup> se mit en route vers la Basse-Normandie, malgré les avis répétés de ses conseillers, inquiets pour sa santé. Le désir de se signaler par quelque exploit lui fit commettre cette imprudence. Il n'arriva pas à temps pour combattre près de Richemont sur le champ de bataille de Formigny. Il avait hâte, sans doute, de rejoindre son ami Arthur de Montauban, qu'il avait créé bailli de Cotentin, lors de sa première campagne (1).

Lorsque le duc eut quitté la Bretagne, Arthur et ses affidés se crurent en droit de tout oser contre Gilles. La santé visiblement chancelante du jeune souverain indiquait qu'il fallait se hâter, que bientôt le bailli perdrait son protecteur et, avec lui, ses espérances de fortune. Il résolut d'utiliser les précieux poisons que le bâtard de Milan avait rapportés d'Italie.

Le 12 ou le 13 avril, Olivier de Méel fut appelé mystérieusement dans la forêt de la Hardouinaie : un voyageur voulait lui parler. C'était le maître d'hôtel d'Arthur de Montauban, Jean Rajart. Il tenait en main, enfermés dans un sachet de cuir, trois flacons de poison. Cette drogue, vieille de deux ans, était appelée : *éverbemène*. Sur un des flacons était écrit : *fort* ; sur l'autre : *plus fort* ; sur le troisième : *encore plus fort*. Muni des instructions de son maître, Rajart indiqua à Méel la manière de se servir du poison ; mais sa dure cervelle l'oublia ; du moins, il le dit. Le lendemain Rajart la lui envoya par écrit. Méel remit le

(1) Siméon LUCE, *Chronique du Mont Saint-Michel*, t. II, p. 225, 229, 230, 237.

poison à son lieutenant Roussel. Trois misérables, choisis par Arthur de Montauban, étaient déjà survenus à la Hardouinaie, envoyés, disaient-ils, par le duc lui-même; mais Méel reconnut sans peine leur imposture; ils ne l'avaient jamais vu.

Méel et Roussel délibérèrent entre eux sur la manière d'employer le poison. Ils appelèrent l'un de ces trois bandits, nommé La Chaise. « Vous savez quelle est votre charge, » lui dit simplement Méel, faites ce que Roussel vous » dira. » Après avoir essayé leur drogue sur divers animaux de la basse-cour qui tous périrent foudroyés, La Chaise et ses compagnons résolurent de l'employer sur le prince. Ils préparèrent une soupe grasse qu'ils saupoudrèrent d'une légère couche de poison. Gilles, affamé, dévora la nourriture qu'on lui présentait. C'était le soir du 19 avril. Il fut terriblement malade pendant la nuit; mais il ne mourut point : la drogue était trop violente ou avariée. Ses assassins renouvelèrent leur essai avec une dose plus forte, ils n'obtinrent pas meilleur résultat. Ils jetèrent dans les douves les restes du poison.

Il fallut en venir à l'extrémité qu'avait prévue Arthur de Montauban : étrangler Gilles. Le soir du 24 avril, ils vinrent trouver Méel. « Vous savez, lui dirent-ils, quelle est notre » mission, il nous faut exécuter votre prisonnier. » « C'est » bien, reprit-il, mais je n'y prêterai pas la main ».

La nuit, pendant que Gilles dormait, ils s'introduisirent dans sa chambre. Ils étaient au nombre de six ou sept, les noms de quelques-uns indiquent dans quel monde Montauban les avait recrutés : Roussel, Maletouche, Aureille-Pelue, Gaspern, Jean de la Chaise, Breilrond et Salmon. Ils se jetèrent sur lui : Gilles se défendit à l'aide de sa flûte champêtre; d'un coup il abattit un de ses assaillants. Mais pressé par le nombre, il succomba. Ses meurtriers lui passèrent une serviette autour du cou et l'étouffèrent. Sitôt qu'il fut mort, ils procédèrent à sa funèbre toilette, épongèrent le

sang qui sortait par le nez, les oreilles et la bouche, puis l'étendirent sur un lit de parade.

A l'aube de la saint Marc, Méel fut instruit des particularités de cette sinistre scène. Il n'en alla pas moins à la messe. Il y était vers dix heures, disant ses heures, lorsque son page vint en larmes lui annoncer que Monseigneur Gilles de Bretagne était mort. Il se rendit aussitôt dans la chambre, où il appela quelques témoins, pour qu'ils constatassent le décès de l'infortuné.

Pendant ce temps, ses complices se livraient dans la campagne au plaisir de la chasse au lièvre, en compagnie de quelques gentilshommes du voisinage. Un garde du château, guidé par les sons de leurs cornes, accourut leur annoncer la mort inopinée de Gilles. Ils se répandirent aussitôt en cris d'étonnement et de tristesse. Ils invitèrent leurs compagnons à les suivre à la Hardouinaie. Soupçonnant quelque chose de louche, aucun d'eux ne voulut les accompagner.

La nouvelle de la victoire de Formigny, remportée par le comte de Clermont avec l'aide de Richemont, était parvenue jusque dans le désert de la Hardouinaie. Méel et ses affidés complotèrent d'annoncer que Gilles s'était laissé mourir de désespoir en apprenant la défaite de ses amis les Anglais. La rumeur publique le crut un instant, si bien qu'un procureur du duc de Bourgogne en transmit le bruit à la Cour des Comptes de Dijon <sup>(1)</sup>.

L'abbé de Boquien, instruit bientôt de la mort du jeune prince, se présenta le dimanche dès huit heures du matin, à la porte de la Hardouinaie, accompagné de ses moines, pour procéder à son inhumation. Quelques gentilshommes du voisinage se joignirent au funèbre cortège. Ils condui-

(1) Lettre adressée de Paris, le 3 juin 1450, par Jeh. Singet, solliciteur du duc de Bourgogne, aux gens des Comptes du duc de Bourgogne, à Dijon : « Et » si dit-on que Gilles de Bretagne est mort enragié du desplaisir qu'il a eu » de la destrousse et tuerie qui a esté faite sur les Anglais ». (*Chronique d'Olivier de la Marche*, t. II, p. 208 (en note), édition Beaune et d'Arbaumont.)



sirent les restes mortels de Gilles jusqu'à l'église de ce modeste monastère, qu'avait jadis fondé un des ancêtres de Françoise de Dinan. Ils les déposèrent au pied du maître-autel <sup>(1)</sup>. L'abbé les recouvrit d'une pierre d'ardoise, sur laquelle il étendit une statue de bois grossièrement sculptée, représentant les traits de l'infortuné prince. Le fils favori de Jean V n'eut pas d'autre tombeau : il fut bientôt délaissé par son frère, son oncle et son neveu.

Méel, preuye nouvelle que le meurtre n'était point autorisé par le duc, ne lui en transmit pas la nouvelle; il ne la révéla qu'au sire de Montauban. François I<sup>er</sup> ne la connut que le 1<sup>er</sup> mai à Pont-sous-Avranches. Il commandait lui-même les opérations du siège d'Avranches que battait l'artillerie bretonne, à l'admiration de tous. Il avait autour de lui le connétable, le maréchal de Montauban et l'amiral de Coëtivy. Il instruisit lui-même Richemont du malheur qui venait d'arriver à leur famille. Ils eurent ensemble une vive altercation, « toutefois, chacun dissimula sa pensée de » paour de plus grant scandale <sup>(2)</sup> ».

Une inquiétude secrète, un chagrin concentré, un mécontentement sourd régnait au sein de la famille ducal et dans le cœur de ses plus proches serviteurs, mais personne n'osait exprimer ouvertement les soupçons qu'il nourrissait au fond du cœur, tant étaient profondes la crainte inspirée par les Montauban et l'irritation de François I<sup>er</sup>. Nous en avons une preuve significative : c'est la lettre que Pierre de Bretagne écrivit, le 3 mai, à son fidèle maître d'hôtel Rolland de Carné. Il l'invite à le rejoindre au cours de ses visites dans les divers évêchés bretons, pour « commu- » niquer avec luy d'aucunes choses, qu'il ne pouvait écrire. » Il vient bon mestier, dit-il, d'estre sage et à ceste fois plus » que oncques, mais vous m'entendez bien ». Puis, après

(1) Alain BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 201.

(2) GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 210. — LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, p. 514.

avoir fait une description rapide du siège d'Avranches, il ajoute comme s'il eût craint d'en avoir trop dit : « Je vous » prie rompre cestes lettres incontinent que vous les aurez » reçues <sup>(1)</sup> ».

A ce moment, la maladie qui avait assailli François I<sup>er</sup> au siège de Fougères, le reprit <sup>(2)</sup> : ses excès et peut-être le poison que lui versa la femme d'un capitaine d'Avranches, une Anglaise, achevèrent de ruiner sa santé <sup>(3)</sup>. Après la capitulation de cette ville, il se porta vers le Mont-Saint-Michel pour assiéger le fortin de Tombelaine. La fièvre le saisit : il parut bientôt à toute extrémité <sup>(4)</sup>. Inutile, par conséquent, de recourir pour expliquer sa mort prématurée à l'hypothèse du mystérieux Cordelier qui, sur les grèves du Mont-Saint-Michel, lui aurait transmis l'assignation de Gilles. La maladie qui l'emporta le minait depuis plusieurs mois déjà, au vu et au su de tous ses conseillers, avant que la menace de mort de son frère lui eût été signifiée. Dès le 3 juin, Charles VII connaissait le danger dont il était menacé et sur son ordre on cherchait à Paris les meilleurs médecins pour le soigner <sup>(5)</sup>.

Le duc de Bretagne était courageux : malgré son extrême langueur, il continua le siège de Tombelaine. Il fit célébrer

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1446. Dom Morice a inséré cette lettre sous le millésime de l'année 1449. C'est une erreur : le siège d'Avranches, dont Pierre II fait la description, montre qu'elle est du 3 mai 1450.

(2) Ses conseillers s'opposèrent à son second voyage en Normandie. Il le fit malgré eux. (P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, p. 510. *Chronique de Jean de Saint-Paul*, p. 60.)

(3) Robert BLONDEL, *De recuperatione Normantie*, t. II, p. 226, et *Chronique de Jean de Saint-Paul*, p. 60.

(4) Ces détails ruinent complètement l'assertion d'Alain Bouchart qui place au samedi 8 juin l'assignation célèbre du Cordelier qui au nom de Gilles appela son frère à paraître dans quarante jours devant Dieu. Bouchart a mis sur les lèvres du Cordelier un gentil discours. Il ajoute ensuite : « Le duc tout » estonné chevaucha plus avant en la grève.... plus d'une lieue sans parler. » Et quand il eut un peu repris esprit, il vit autour de lui Arthur de » Montauban, lequel il appela et lui dit la piteuse assignation que le Cordelier » luy avoit donnée dont il entra en une très aspre fièvre.... (*Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 202.)

(5) Olivier DE LA MARCHE, *Chroniques*, t. II, p. 208. Lettre de Jehan Singet : « On dit par deçà que le duc de Bretagne est bien malade et en danger de » mort et a envoyé le Roy querre des médecins à Paris ». (3 juin 1450.)

au Mont-Saint-Michel un service solennel pour l'âme de son frère <sup>(1)</sup>. Il reprit ensuite le chemin de Vannes.

Vainement demanda-t-il à l'air de Plaisance une guérison que sa jeunesse lui permettait d'espérer; il ne tarda pas à constater le déclin de ses forces. Il garda jusqu'au bout la vigueur de volonté et la lucidité d'esprit qui caractérisent les véritables hommes de gouvernement. Pas un seul jour, il ne cessa de présider le conseil ducal. L'avant-veille de sa mort, le 16 juillet, il rédigea son second testament, dans lequel il régla avec une remarquable supériorité de vue l'ordre de succession à la couronne de Bretagne. Puis, disposition qui montre bien la clarté de son esprit, il ordonna d'exécuter avec soin ses transactions avec les Penthièvre <sup>(2)</sup>. Le lendemain, il se confessa, communia. Il adressa ses recommandations à son frère Pierre. Il fit rédiger un troisième testament rempli de ces multiples préoccupations qui assiègent l'âme d'un chrétien encore lucide : dettes de justice, marques de reconnaissance. Il ordonna à ses exécuteurs testamentaires d'établir une fondation pour l'âme de son frère en l'église de Boquien. Vainement chercherait-on dans cet acte d'ultime volonté un signe quelconque qui trahît l'inquiétude d'une âme consciente d'un grand crime. Il rendit son âme à Dieu dans la nuit du 17 au 18 juillet. Il y avait quatre-vingt-quatre jours que Gilles était décédé. François ne sut jamais probablement dans quelles circonstances tragiques son frère avait perdu la vie <sup>(3)</sup>.

(1) Le service de Gilles de Bretagne eut lieu le 1<sup>er</sup> juin 1450. (Alain BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 201.)

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1535-1537.

(3) C'est l'opinion de LE BAUD, telle qu'il l'a exprimée dans *Le Bréviaire des Bretons*, p. 134 :

« Contre Gilles fut dit que avoit fait mesprinson,  
 « Et fut en un chasteau mis à tenir prinson,  
 « Si fut occis par ceux qui en avoient la garde,  
 « Sans le sceu de son frère qui ne s'en prenoit garde ».

C'est également l'avis de Bertrand d'ARGENTRÉ : « il ne sceut jamais le » traitement dont on avait usé envers luy qu'après que ce fut fait ». (*Histoire de Bretagne*, p. 831.)

François I<sup>er</sup> a eu la chance de trouver parmi ses serviteurs un peintre qui a tenté de tracer son portrait moral : c'est Jean de Saint-Paul. N'attendons pas de lui la puissance d'un Commyne, l'abondance et la finesse de touches d'un mémorialiste du XVII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, il a un mérite : il a vécu dans l'intimité de son souverain, il était un de ses familiers, « un enfant de chambre » comme on disait alors, de même qu'Arthur de Montauban. Il n'ignorait donc rien de la sombre histoire de la Hardouinaie. Cependant, après avoir tracé de la mort de son maître le récit le plus sobre et le plus éloquent qu'ait écrit un chroniqueur breton, il ajoute cet éloge extraordinaire : « Ainsi finit le bon duc » François, le plus grant chevalier qui oncques ceignit » l'épée <sup>(1)</sup> ».

L'historien ne saurait souscrire à cet éloge. Même en ce siècle si dépourvu d'idéal, si désordonné, si pauvre de grands caractères, François I<sup>er</sup> n'est pas le premier parmi ses contemporains. Il est trop facile d'apercevoir les ombres de sa physionomie morale. Nul ne pourra le défendre du reproche de dureté à l'égard de son frère : il ne sut être à son égard ni juste ni miséricordieux. Jaloux de son autorité, il ne lui pardonna jamais d'avoir voulu la braver. Il n'eût pas davantage accepté la tutelle de Richemont. Il n'est pas difficile de relever dans sa vie des traits de violence, qui laissent supposer de sa part une certaine absence de possession de soi-même. Sa vie privée, ainsi que celle des deux autres fils de Jean V, n'était pas exempte de reproche, et nous savons telle paroisse du comté Nantais qui garda longtemps dans ses archives financières la preuve de son inconduite <sup>(2)</sup>.

Cependant, après avoir relevé ces défauts qu'un historien ne doit pas complètement passer sous silence, il convient

(1) *Chronique de Jean de Saint-Paul*, p. 63.

(2) SAVENAY, *Réformation des fouages de l'Evêché de Nantes*, Bibl. de Nantes, n<sup>o</sup> 54756, M<sup>ss</sup> 1841.

de mettre en lumière certains traits de caractère tout à son honneur. Il fait vraiment figure d'homme d'Etat. Plus viril que son père, il imprima à sa politique une direction plus ferme et plus loyale. Il est le plus français des ducs de la maison de Montfort. Il ramena la Bretagne dans la ligne politique dont elle n'aurait jamais dû s'éloigner. Une fois sa résolution prise, il sut s'y maintenir en dépit de l'Angleterre et des agissements de son frère. Il envisageait d'un esprit ferme les difficultés du gouvernement et savait les résoudre. Il trancha habilement la grande question de l'héritage des Penthièvre; le testament par lequel il régla le mariage de ses filles et l'ordre de succession à la couronne ducale, montre en lui une âme lucide et capable de grands desseins. Sa fermeté en face de la mort prouve une énergie et un sang-froid au-dessus de l'ordinaire.

Il était bel homme. Il aimait le faste, les fêtes, les grandes cérémonies de l'Eglise. L'honneur du duché lui tenait à cœur. Jamais jusqu'alors la personne du souverain breton n'avait été environnée de tant d'éclat. A l'exemple des princes ses contemporains, il institua un nouvel ordre de chevalerie, celui de l'*Epi*, restauration et rajeunissement de celui de l'Hermine. Il goûtait le luxe, la musique, les grandes et belles constructions. Certes, les beaux-arts ne brillaient pas à sa cour avec le même éclat qu'à celle des ducs de Bourgogne ou d'Anjou, mais, quand il paraissait à Chinon ou à Tours, il le faisait avec une magnificence dont ses sujets lui savaient gré. Il fut surnommé le Bien-Aimé <sup>(1)</sup>.

(1) BERTR. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 330.

## IX

MARIAGE DE FRANÇOISE DE DINAN AVEC GUY XIV  
COMTE DE LAVAL.POURSUITE DES MEURTRIERS DE GILLES. ARTHUR DE MONTAUBAN.  
JEAN HINGANT.

Françoise de Dinan était à Nantes, dans la maison de Charles Lespervier, lorsqu'elle apprit la mort de Gilles de Bretagne. Elle n'ignorait pas les pensées que nourrissait à son endroit Arthur de Montauban. Elle ne savait, sans doute, pas exactement dans quelles conditions était mort son fiancé, mais de vagues rumeurs circulaient à ce sujet. Le souvenir des engagements paternels revint à sa pensée. Elle résolut de ne jamais épouser l'odieux poursuivant que François I<sup>er</sup> laissait intriguer autour d'elle. Au mois de mai, pendant que le duc guerroyait en Normandie, elle fit, en présence de deux notaires, le vœu à Dieu et à Notre-Dame, la main sur les Evangiles, qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que le fils du comte de Laval<sup>(1)</sup>. Ce vœu, qu'on s'étonne de trouver sur les lèvres d'un enfant de quatorze ans, montre en Françoise de Dinan une force de décision précoce.

Des amis, des conseillers de sa famille, des parents lui avaient, sans doute, donné cet avis, afin de lui ménager un puissant appui dans la détresse où elle se trouvait. Tous ses biens, depuis le drame du Guildo, étaient sous séquestre. Un messenger fut aussitôt dirigé vers Rome pour obtenir les dispenses du mariage que nécessitait sa parenté avec le sire du Gâvre. Elles furent accordées le 23 juillet 1450<sup>(2)</sup>.

Depuis cinq jours, François I<sup>er</sup> était mort en sa maison de Plaisance. Cet événement avait achevé de délier les

(1) D. MORICE, *Preuves*. II, col. 1522.

(2) VAUCELLE, *Lettres de Nicolas V*, n° 768.

langues, qui de plus en plus jasaient sur le mystère de la Hardouinaie, soit en faveur de la jeune veuve de Gilles, soit contre les Montauban. L'imagination populaire, toujours romanesque, s'intéressait vivement au sort de la baronne de Châteaubriant. Des chanteurs populaires débitaient dans les rues une romance larmoyante, dont Gilles était censé l'auteur et dans laquelle il lui dédiait sa dernière pensée :

Ma seule amour que j'amoye tant,  
Pour vous je meurs ceste journée  
Et mais que n'en soies blasmée,  
Il ne me chaut du demourant (1).

Monté sur le trône ducal, Pierre II résolut de rechercher les circonstances mystérieuses dans lesquelles son frère avait trouvé la mort. Le 13 août 1450, il donna l'ordre à Olivier de Quelen et à Jean Uguet d'arrêter Jean Hingant, Olivier de Méel, Raoul du Breilrond et quelques autres des sinistres gardiens de la Hardouinaie. Arthur de Montauban comprit qu'il ne pouvait demeurer dans la province. Il n'était pas désigné dans cette première liste de prévenus; Jean Rajart, son maître d'hôtel, n'y était pas même nommé (2) : mais l'arrestation de l'un ou de l'autre de ses complices, il le devinait sans peine, amènerait la sienne. Il vendit ou plutôt donna à son frère Jean trois cents livres de rente qu'il avait achetées du vicomte de Rohan sur la terre de Cambon. Il confia une somme de 3.000 saluts d'or à son neveu, le chancelier Louis de Rohan-Guémené, puis il s'enfuit. Il se retira

(1) Soixante ans plus tard, le notaire Jean Courfou se souvenait encore de cette plainte. Il en récitait le couplet que nous venons de transcrire aux juges chargés de faire enquête à Nantes sur les antécédents de la famille du maréchal de Gié. (DE MAULDE, *Procédures civiles et criminelles sous le règne de Louis XII*, p. 406.)

Nous ignorons quel est l'auteur de ces vers. Mais nous ne croyons pas qu'ils soient sortis de la main d'un ignorant. Notons que le poète Jean Meschinot fut un serviteur de la maison de Laval.

(2) L'ordre d'arrestation visait : Jehan Hingant, Ol. de Méel, Raoul de Breilrond, Robert Rouxel, Jeh. de la Chèze, Jamet du Chesne, Alain de la Planche. Il était confié à Olivier de Quelen et à Jehan Uguet. (Bib. Nat., fr. 22333, fol. 92.)

à Marcoussis, près Montlhéry, sous la protection de sa sœur, M<sup>me</sup> de Graille (1).

Arthur de Montaubain n'était pas seul accusé de la mort de Gilles de Bretagne. Les soupçons de Pierre II s'étendaient jusqu'à la personne du maréchal Jean de Montauban, jusqu'à celle de son beau-frère, Richart d'Espinay. Pour se disculper, sauver peut-être son frère, Jean de Montauban résolut de guider la justice bretonne dans ses recherches. Il n'était évidemment pas profondément compromis dans l'affaire de la Hardouinaie. Il appela, à Marcoussis, Olivier de Méel qui se cachait dans quelque coin de la province. L'ex-geôlier de Gilles se rendit sans défiance à son appel. Il fut aussitôt jeté dans les prisons de Marcoussis par les propres serviteurs de celui qui l'appelait (2).

A ce moment, Pierre II était à la cour de Charles VII, où il venait de rendre hommage du duché. Richemont était à ses côtés, ainsi que Jean de Montauban. Une troupe de Bretons, guidée par Olivier de Quélen et Eustache d'Espinay, se saisit de la personne d'Olivier de Méel, l'amena par la Beauce jusqu'à Orléans (3). Plus heureux et, sans doute, mieux protégé que son lieutenant, Arthur de Montauban, caché dans le monastère des Célestins de Marcoussis, échappa à la rancune de Richemont. Aussitôt instruits du succès de leur coup de main, Pierre II et son oncle s'embarquèrent sans prendre congé du roi et descendirent la Loire jusqu'à Nantes. Leur départ fut si précipité qu'ils laissèrent, à Tours, Jean de Montauban et l'un des exécuteurs de l'arrestation, Eustache d'Espinay.

La surprise de Jean de Montauban fut profonde. Le dimanche 22 novembre 1450, il se présenta devant le conseil

(1) Le 28 septembre 1440, Marie de Montauban, fille de Guillaume et de Bonne de Visconti, avait épousé Jean Malet de Graille, sire de Montagu et de Graille. (Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1336, Bibl. Nat., fr. 22333, fol. 2 et 3.)

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1551. Déposition de Méel.

(3) GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 216. Eustache d'Espinay était le propre frère de Richard d'Espinay, inculpé dans le meurtre de Gilles de Bretagne en même temps qu'Arthur de Montauban, son beau-frère.



du Roi : il exprima la crainte qu'on voulût en Bretagne l'accuser de la mort de Gilles. Il demanda à Charles VII de le prendre sous sa protection. Le roi fit droit à sa requête. Mais bientôt le conseil royal apprit dans quelles circonstances avait eu lieu, à deux pas de la capitale, à Marcoussis, l'arrestation de Méel, contre tout droit, contre tout respect de la légalité. Il rappela devant lui le maréchal de Montauban, ainsi qu'Eustache d'Espinay. Ils furent mis l'un et l'autre en état d'arrestation.

Peu de temps après, Jean de Montauban fut cité à comparaître à Vannes devant la commission chargée d'instruire le drame de la Hardouinaie. Sûr de son innocence, il sollicita de Charles VII l'autorisation de comparaître pour se justifier. Le roi lui accorda jusqu'au 2 février 1451. Pierre de Brézé lui servit de caution <sup>(1)</sup>. Il sut évidemment se disculper des accusations que Méel avait fait peser sur lui, car il ne perdit jamais la faveur de Pierre de Bretagne. Jusqu'à la fin de son règne, il conserva les fonctions de maréchal à la tête de l'armée bretonne. Nul n'ignore le rôle brillant qu'il joua à la bataille de Castillon.

Toutefois, si Charles VII entendait ne pas gêner la marche de la justice dans l'affaire de la Hardouinaie, il n'était pas moins décidé à faire respecter les droits de la couronne de France. Il exigea que Olivier de Méel lui fût rendu à Avranches même. Par son ordre, un des conseillers, Jean Tudert, se rendit en Bretagne <sup>(2)</sup>. Il interrogea personnellement Méel, vieilli, usé par la prison et la crainte. Grâce à lui, nous possédons les confessions du capitaine de la Hardouinaie et de Rajart, parce qu'il prit soin de les transmettre à Charles VII. Les Bretons obtinrent par son intermédiaire que Méel ne serait pas livré au roi de France à Avranches, trop éloigné, mais surtout rempli encore

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1550. Eustache d'Espinay fut maintenu en état d'arrestation.

(2) Deuxième compte de Mathieu Beauvarlet, fol. 144 v<sup>o</sup>. (DE BEAUCOURT, *Charles VII*, t. V, p. 71.)

d'affidés d'Arthur de Montauban. Les gens du Parlement de Paris se contentèrent de la remise momentanée de Méel, puis le rendirent à la justice bretonne pour qu'elle suivît son cours <sup>(1)</sup>.

Pendant que son frère aîné se justifiait à Vannes des accusations portées contre lui, Arthur de Montauban se cachait sous la bure d'un moine. Renonçant à paraître devant la justice, il quitta Marcoussis pour se réfugier dans l'illustre monastère des Célestins, un des sanctuaires les plus renommés de Paris. Les moines ne voulurent jamais connaître ses torts antérieurs, ils ne virent en lui que le pécheur repentant. Il n'y demeura pas longtemps en sécurité. Pressé par le duc de Bretagne, Charles VII tenta de l'arracher de cet asile. Les Célestins n'hésitèrent pas à le sauver des mains de la justice royale. Chaque année, au mois de février, le lecteur du Martyrologe rappelait à ses auditeurs comment à pareil jour frère Arthur de Montauban, sur le point d'être saisi par la police, fut sauvé par la prudence de son prieur et la perspicacité du frère portier. Le monastère chantait l'office de vêpres. Les sergents du guet frappèrent à la porte. Averti en hâte par le gardien, le prieur commanda à frère Arthur de Montauban de se cacher dans les combles de la somptueuse chapelle où Valentine de Milan avait enseveli les restes de l'infortuné duc d'Orléans. Le moine coupable, mais repentant, fut sauvé <sup>(2)</sup>. Toutefois, il se hâta de quitter Paris. Il prit le bâton et l'habit de pèlerin, demandant asile à chaque monastère de son ordre, à la Trinité de Mantes <sup>(3)</sup>; à Notre-Dame du Val, près de Rouen; à Saint-Pierre de Châtres, près de Pierrefonds; à Sainte-Croix d'Offémont, près de Lyon, et

(1) Bibl. Nat., fr. 22333, fol. 120. Lettre de Tudert à Charles VII en date du 15 mars 1451. L'ancien manuscrit 15537, fol. 127, contenait également une lettre de Jean Tudert sur cette affaire. Ce manuscrit est aujourd'hui disparu.

(2) A. MOLINIER, *Les Obituaires de la Province de Sens*, Obituaire du Monastère des Célestins, à Paris, p. 716, 717.

(3) Il demeura deux ans caché dans l'enclos des Célestins de Mantes, dans une sorte d'ermitage.

jusques en Italie, à Notre-Dame de Coleinage, près de Lesgle. Sa fuite dura quatre ans; enfin, après un dernier pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, en compagnie de son fidèle chapelain, il rentra à Paris, assuré de l'oubli de son neveu, le duc Pierre.

Certaine de son repentir, la duchesse Françoise d'Amboise avait, sans doute, obtenu pour son oncle l'assurance qu'on ne l'inquiéterait plus. Le 8 décembre 1454, avant de prononcer ses vœux définitifs dans l'ordre des Célestins, qu'il combla de ses bienfaits, le brillant capitaine, ornement jadis de la cour ducale, fit son testament en présence des notaires du Châtelet et des supérieurs de son ordre. Par reconnaissance pour les Célestins, il leur abandonna la terre de Cambon, ainsi que les 3.000 saluts d'or qu'il avait confiés à son beau-frère, M. de Rohan-Guéméné<sup>(1)</sup>. Le but de cette générosité mérite d'être connu, car il constitue un aveu en même temps qu'un témoignage de gratitude. Il veut que le feu duc François I<sup>er</sup>, son maître, et Pierre de Bretagne, son persécuteur, aient part aux mérites de sa fondation ainsi que ses parents. Sa mère Bonne de Visconti, détail touchant, avait suivi le pécheur repent. Elle demeurait à Paris dans une maison voisine des Célestins qu'Arthur lui avait achetée avec ses dernières ressources<sup>(2)</sup>.

Montauban vécut plusieurs années dans son monastère, où les étudiants bretons de passage dans la capitale, tous

(1) Un auteur parisien, Beurrier, fidèle ami des Célestins, a publié au XVI<sup>e</sup> siècle une description du célèbre couvent. Après un vif éloge d'Arthur de Montauban, dont il ignore les aventures, il énumère ses générosités à l'égard de son monastère : « Il fit bastir le clocher des Célestins et leurs » greniers; il donna la table de marbre du grand autel avec des colonnes de » cuivre. Ses armes paraissent encore autour dudit clocher toutes battues en or » et en plusieurs endroits de la maison », p. 342.

Longtemps les bibliothécaires des Célestins conservèrent les beaux manuscrits qu'Arthur de Montauban leur avait donnés : un riche *Bréviaire* enluminé, en 1455; un *Commentaire de l'Apocalypse*, par le cardinal Hugo, en 1474, aujourd'hui déposé à la Bibliothèque de l'Arsenal, M<sup>ss</sup> 187. En 1822, le libraire Royez mettait en vente une *Chronique* en deux rouleaux de plus de 25 pieds de long donnée aux Célestins par le même Arthur de Montauban en 1464.

(2) Le testament d'Arthur de Montauban a été publié par Dom MORICE. *Preuves*, II, col. 1637. Le fonds Bizeul à la Bibliothèque de Nantes en renferme une copie authentique, M<sup>ss</sup> 1691.

instruits du roman de sa jeunesse, venaient le voir à genoux dans les stalles du chœur. Il y demeura jusqu'au jour où Louis XI, fidèle à la mémoire de Jean de Montauban <sup>(1)</sup>, l'en tira pour en faire un abbé de Redon, au grand scandale de tous les patriotes bretons, puis un archevêque de Bordeaux <sup>(2)</sup>.

\*  
\*\*

Mais, si Pierre II entendait venger la mort de son frère, il ne se hâtait nullement de rendre son patrimoine à Françoise de Dinan. Il gardait en ses mains sa personne et ses biens. Il eût fort désiré les conserver. La perspective du mariage de Françoise avec François de Laval ne lui plaisait en aucune manière. Il eût amené la fusion en une seule main du comté de Laval avec les baronnies de Vitré, de Montfort et de Châteaubriant, apanage trop considérable sur les frontières de Bretagne.

Les parents de la jeune fille, ou le duc lui-même, dans un but de transaction, proposèrent de la marier à Guy XIV en personne, qui, depuis six ans, sollicitait sa main en faveur de son fils aîné. Il était veuf d'Isabelle de Bretagne et père de huit enfants, dont cinq étaient plus âgés que Françoise de Dinan. Mais il était encore le brillant cavalier qui avait caracolé aux côtés de Jeanne d'Arc. Il faisait merveille dans les tournois. Françoise accepta la main de cet époux qui aurait pu être son père. Son contrat de mariage fut passé à Rennes, le 3 octobre 1450.

(1) Jean de Montauban mourut le 17 mai 1466, d'après le minu fourni par son gendre et sa fille à la Cour de Rennes, le 19 septembre 1467. (Arch. de la Loire-Inf., B 2152.)

(2) DE MAULDE, *Procédures Civiles et Criminelles sous le règne de Louis XII*, p. 411, 412. Déposition de François Le Saule. Cette dernière nomination eut lieu en 1467. La charge d'archevêque de Bordeaux était alors particulièrement importante. La Guyenne, depuis peu française, avait besoin d'habiles administrateurs. Arthur de Montauban mourut à Paris au mois d'avril 1478. Il fut inhumé dans l'église des Célestins. Il eut pour successeur sur le siège de Bordeaux son neveu André d'Espinay, qui, par reconnaissance pour son oncle, voulut être inhumé à ses côtés dans l'église des Célestins.

Mais avant de consentir à son union, Pierre II lui imposa les conditions les plus draconiennes. Etant veuve de Gilles de Bretagne, elle avait droit d'avoir en douaire le tiers de ses immeubles, la moitié de ses biens meubles : elle dut y renoncer. Bien plus, sous prétexte qu'en épousant le malheureux Gilles, elle lui avait donné le tiers de ses biens, le duc garda Châteaubriant. La jeune femme affirmait à bon droit qu'elle n'avait jamais signé un pareil contrat (de fait, ni Pierre II, ni François II ne purent jamais le montrer); elle ajoutait que, l'eût-elle signé, il était nul de plein droit, à cause de sa minorité. Malgré tant de bonnes raisons, elle ne recouvra Châteaubriant qu'à la condition qu'il reviendrait à la couronne ducale, si elle mourait sans héritier de Guy XIV. Celui-ci, de son côté, dut consentir quelques sacrifices : il abandonna 12.000 écus qui ne lui avaient pas encore été payés sur les 20.000 que François I<sup>er</sup> lui avait promis, pour qu'il abandonnât les prétentions de son fils à la main de M<sup>lle</sup> de Châteaubriant. Il restitua, en outre, les 8.000 qui lui avaient été payés. Pierre II est bien le fils de Jean V; à l'exemple de son père, il aimait les petits profits.

Enfin, suprême ironie, malgré ces conditions d'une immoralité flagrante, Guy XIV et Françoise de Dinan remercièrent officiellement le duc « des grands biens, honneurs » et avancements que, dans sa courtoisie, il leur avait » procurés, en les assemblant par mariage ». Le duc, à la prière de la jeune femme, s'engagea à venger la mort de Gilles de Bretagne; il se chargea de ses dettes et des frais de sa sépulture <sup>(1)</sup>.

Les deux époux ne pouvaient pas encore contracter mariage. Ils étaient parents aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés. La dispense

(1) E. 180. Guy XIV restitua les 8.000 écus susdits en abandonnant à Pierre II les biens qu'il possédait à Vannes, sur lesquels fut aussitôt bâti l'hôtel de la Monnaie. M. Bertrand de Broussillon a publié ce contrat d'après une copie qui est à la Bibliothèque Nationale, fr. 2710, fol. 183. *La Maison de Laval*, t. V, p. 82-90.

de consanguinité et du vœu que Françoise avait fait de n'épouser que François de Laval, leur fut accordée, le 18 décembre 1450. L'évêque de Vannes, Yves de Pontsal, fut chargé de les absoudre et de fulminer les dispenses (1).

Le mariage eut lieu à Vitré au mois de février 1451 sous les yeux de Jean d'Herray, évêque du Mans. Le même jour, André de Laval-Lobéac, frère de Guy XIV, épousait Marie de Laval, fille du misérable Gilles de Rays. Quelques jours après les deux jeunes femmes faisaient leur entrée solennelle à Laval. Les habitants célébrèrent la joyeuse venue de ces deux héroïnes de roman, l'une fille d'un assassin, pendu, puis brûlé; l'autre, veuve, à quatorze ans, d'un prince traître à son pays, abandonné à de vils meurtriers par la vengeance fraternelle (2).

Tant que vécut Pierre II, le comte de Laval et Françoise de Dinan ne réclamèrent pas la révision de leur contrat de mariage. Ils lui donnèrent même l'hospitalité à Château-briant, leur principal séjour (3). Mais ils n'en conservaient pas moins au fond du cœur le souvenir des mortifications qu'il leur avait fallu subir. En 1459, ils demandèrent au pape de les relever du serment qu'ils avaient fait au duc Pierre de ne jamais solliciter la rescision de leur contrat de mariage. Ils étaient alors les heureux parents de trois

(1) VAUCELLE, *Lettres de Nicolas V*, n° 875. Le pape obligea les époux à fonder une psalette dans la Collégiale de Sainte-Marie de Vitré. Le 25 avril 1456, ils exécutèrent leur promesse : ils fondèrent deux messes dans la Collégiale, de 10 livres de rente chacune, payées moitié par Guy XIV, moitié par Françoise de Dinan, et hypothéquées sur la forêt de Brocéliande et sur la terre du Désert. (Archives d'Ille-et-Vil., G 406. Vidimus de 1563, publié par M. DE BROUSSILLON, *La Maison de Laval*, t. III, p. 173.)

(2) LE CORVAISIER, *Histoire des Evêques du Mans*.

Albert Le Grand dit au contraire que le mariage fut célébré par l'évêque de Vannes, Yves de Pontsal. De même Le Baud, p. 521. A la même date, ou à peu près, eut lieu à Vitré également le mariage de Jean de Malestroît, sire de Derval, avec Hélène de Laval, fille de Guy XIV et d'Isabeau de Bretagne. (Bertrand DE BROUSSILLON, *La Maison de Laval*, t. III, p. 133 à 140.)

(3) Pierre II accorda à plusieurs reprises de notables avantages à la maison de Laval. Il régla que Guy XIV, après la mort de sa mère Anne de Laval, tiendrait le premier rang en Bretagne après le duc et les princes du sang. (Bertrand DE BROUSSILLON, *La Maison de Laval*, III, p. 169, Bibl. Nat., fr. 11450, fol. 76.)

jeunes garçons. Le pape les y autorisa <sup>(1)</sup>. Le 10 septembre 1460, ils présentèrent leur requête devant le conseil ducal. Le plus grand nombre des conseillers fut d'avis que la donation alléguée par le duc du tiers des biens de Françoise à Gilles de Bretagne n'avait aucune valeur, qu'elle avait droit à son douaire. Après délibération, les époux furent renvoyés devant le sénéchal de Rennes.

Celui-ci ne se pressa nullement de leur rendre justice. Le procureur du duc chicana tant qu'il put au sujet de la dispense qu'ils avaient obtenue du pape, mais se garda bien d'apporter le fameux contrat de mariage portant donation de Châteaubriant à Gilles de Bretagne. Il eût au besoin reconnu la légitimité des réclamations de Françoise de Dinan, mais il eût voulu en imposer le paiement à Guy de Laval lui-même. Pierre II avait eu, en effet, l'habileté ou la perfidie d'imposer à Guy XIV la garantie de toutes les réclamations que sa femme pourrait un jour élever contre la transaction du 4 octobre 1450.

Pour mettre un terme à ces discussions qui n'honoraient en rien la mémoire du duc Pierre, François II entra en accommodement. Le 29 juin 1465, il se rendit à Châteaubriant. Là, « pour entretenir lesdits comte et comtesse de » Laval en vraye amour, dilection, subjection et obéissance » envers lui, il se départit « de la prétendue donation » (le terme y est), que Françoise de Dinan avait faite à Gilles; il lui donna en douaire 500 livres de rente sur la recette de Dinan et 1.000 écus en compensation de ses revenus que les ducs François I<sup>er</sup> et Pierre II s'étaient adjugés après l'arrestation de son mari <sup>(2)</sup>.

\*  
\*\*

Un mois après son avènement au trône ducal, Pierre II avait ordonné l'arrestation des geôliers de son frère à la

(1) Bulle du 9 décembre 1459, mentionnée dans E 180, appointment du 29 juin 1465, et dans le résumé que Dom MORICE a donné de cet appointment. (*Preuves*, III, col. 102.)

(2) E 180. Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 100.

Hardouinaie, nous l'avons déjà dit. Il était bien mal éclairé sur la nature et les circonstances de ce drame. Il ne visait que des comparses : Jean Hingant, Olivier de Méel, Raoul de Breilron, Robert Rouxel, Jean de la Chaise, Jamet du Chesne, Alain de la Planche. Le véritable coupable, Arthur de Montauban n'était pas même compris dans cette liste. L'arrestation de Méel éclaira Pierre de Bretagne, et lui fit comprendre que le véritable responsable n'était pas Hingant, comme il l'avait cru tout d'abord, mais l'oncle propre de sa femme. Jean Rajart, le maître d'hôtel du sire de Montauban, fut alors arrêté, ainsi que Pierre Salmon et Gaspern. Nous avons dit comment le bailli du Cotentin échappa à ses recherches : il en fut de même de Jean Hingant, réfugié comme lui en France.

A cinq reprises différentes, le duc chargea ses capitaines de s'emparer de ce dernier : tout fut inutile. Le 15 août 1450, Olivier de Quélen perquisitionna à son manoir du Hac, sans succès; le 10 et le 12 décembre, en vertu de nouveaux ordres, le sire de Malestroit fit de nouvelles recherches à la Goynau. Cette dernière perquisition fut particulièrement effrayante : Françoise Hingant, fille du prisonnier, tomba malade d'émotion et mourut un an après à Dinan. Pour stimuler l'ardeur de ses policiers, le duc offrit 1.000 écus et cent livres de rentes à l'un d'eux, s'il mettait la main sur l'ancien chambellan de son frère. Le fils d'Hingant était sur le point de se marier; Pierre de Bretagne fit arrêter la fiancée de ce jeune homme dans l'espoir de découvrir la retraite de son père. Hingant demeura insaisissable : pendant quatre ans, il ne reparut pas dans la province. Lorsqu'en 1457, Richemont rouvrit le procès des assassins de Gilles, il eut une entrevue à Tours avec Hingant, qui l'avait supplié de l'entendre, il lui déclara sans ambages qu'il avait bien fait de ne pas tomber en ses mains car « sa tête eût séché sur un mur <sup>(1)</sup> ».

(1) Plaidoirie prononcée au Parlement de Paris, le 25 mai 1458, en faveur de Jean Hingant, demandeur, contre le duc Arthur de Richemont (Arch. Nat.,



Une commission fut instituée pour instruire ce procès politique et criminel tout à la fois. Elle siégea à Vannes, au château de l'Hermine, du mois de novembre 1450, au mois de juin 1451. Un instant, elle apparut aussi bien dirigée contre les anciens serviteurs de François I<sup>er</sup> que contre les assassins de la Hardouinaie. Le maréchal de Montauban, le grand maître d'hôtel de la cour, Robert d'Espinaay, furent également incriminés. Leurs dépositions, précieuses entre toutes, n'existent plus. C'est une perte pour l'histoire, elles eussent permis de faire la lumière complète sur les relations de la Bretagne avec la France et l'Angleterre, sur la véritable responsabilité du duc François I<sup>er</sup> (1).

Le procès fut jugé avec le plus de solennité possible. Les Etats étaient réunis à Vannes, présidés par le duc en personne, escorté par les barons de la province et les évêques assemblés. Pour apaiser le comte de Laval, ou pour honorer en sa personne Françoise de Dinan, veuve du malheureux Gilles, Guy XIV prit place à la droite du duc, au grand mécontentement du vicomte de Rohan. C'est dans ces circonstances, toute autre affaire cessante, que le 8 juin 1451 Olivier de Méel fut exécuté. Il en fut de même de Jean Rajard, de Robert Rouxel, de J. de la Chaise, de Maletouche. Aux noms de ces cinq condamnés désignés par l'unanimité des historiens (2), il convient d'ajouter ceux de

X<sup>2a</sup> 28, à la date). L'avocat d'Hingant était Poignant; celui du duc, Popincourt. En sortant de l'hôtel ducal, Hingant n'en fut pas moins arrêté par Tristan l'Ermite, mais il fut prisonnier du roi et ne fut pas remis aux mains du Connétable.

(1) Cette perte est ancienne. Dom Lobineau, qui semble avoir vu certaines pièces du procès fait en 1446 contre Gilles de Bretagne, ne mentionne aucun document relatif au procès de ses geôliers. Lorsqu'en 1505 Anne de Bretagne poursuivit le maréchal de Gié, descendant et héritier des Montauban, elle réveilla les échos du drame de la Hardouinaie. Les témoins convoqués rapportent tout ce qu'ils ont entendu dire à la charge de Jean et d'Arthur de Montauban; aucune pièce provenant du procès de 1451 contre Olivier de Méel ne fut exhibée. Nous n'en posséderions pas le moindre document, si le conseiller Tudert n'avait transmis à Charles VII les dépositions de Méel et de Rajart. Le dossier de ce procès dut être détruit de bonne heure.

(2) Pierre LE BAUD, *Histoire de Bretagne* (édit. d'Hozier), p. 523. — Alain BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 204 vo. — DOM LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 649. — DOM TAILLANDIER, *Histoire de Bretagne*,

Pierre Salmon, d'Oreille-Pelue et de Raoul du Breilrond. Leurs corps mis en quartiers furent exposés sur les grands chemins à l'entrée des principales villes de la province. Un des prévenus, Gaspern, demeura en prison. Sur la fin de sa vie, le duc Pierre II se repentit d'avoir fait exécuter Pierre Salmon, de la paroisse de Néant. Dans son testament, il ordonna de restituer aux héritiers de cet infortuné les biens qui avaient été confisqués sur lui; bien plus, il fonda pour le salut de son âme, et en réparation de sa propre erreur, un service hebdomadaire dans l'église de Néant<sup>(1)</sup>. Après neuf ans de détention, Gaspern recouvra la liberté.

La colère du duc Pierre II ne tarda pas à s'apaiser. Guidé, sans doute, par sa femme, Françoise d'Amboise, petite-nièce de Montauban, il accorda le pardon aux anciens serviteurs de son frère. Il reconnut la légitimité de la possession de Cambon que Jean de Montauban réclamait aux Rohan, en vertu de la cession que lui en avait faite Arthur : il lui permit d'en disposer à son gré, cassant toutes les oppositions que les officiers ducaux mettaient à sa jouissance<sup>(2)</sup>. Il lui suffisait que le cloître abritât le repentir du coupable. Hingant fut autorisé à rentrer en Bretagne.

Son irritation à l'égard des l'Espinay s'adoucit également, à peu près à la même époque. Pendant quatre ans, il s'opposa à l'intronisation de Jacques d'Espinay sur le siège

t II, p. 40. — Bertrand d'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 337. — Ce dernier, après avoir énuméré les noms de Méel, Rageard, Robert Rouxel, Maletouche, de la Chaise, ajoute qu'ils « étaient tous de la faction dudit Montauban et des » environs de la maison de son frère aîné desquels délinquants la postérité sent » encore la marque imprimée aux cœurs de ceux qui en ont ouy parler pour la » grande cruauté de ce malheureux fait ». Deux lignes plus haut, d'Argentré avait dit que Rajard était de la paroisse de Montauban. C'est une inexactitude, Rajard était de « Boisgency » en Orléanais, d'après l'acte de procuration que lui donna Arthur de Montauban pour acheter Cambon au vicomte de Rohan.

(1) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1708. Méel fut exécuté à Vannes sur la place du Grand-Marché, ainsi que Rajard et Oreille-Pelue; Breilrond à Nantes; Salmon à Rennes (DE MAULDE, *Procédures Civiles et Criminelles sous le règne de Louis XII*, p. 395). Gaspern, après neuf ans de prison, fut rendu à la liberté par François II. (E 131, fol. 37.)

(2) Bibl. de Nantes, M<sup>ss</sup> fr. 1691.

épiscopal de Rennes, auquel il avait été nommé par le pape Nicolas V <sup>(1)</sup>. Il l'accusait d'avoir trempé dans l'attentat de la Hardouinaie et, en particulier, d'avoir dissuadé le pape d'envoyer un légat en Bretagne pour apaiser le différend de Gilles et de François I<sup>er</sup>. Rien n'était plus faux : le pape écrivit au duc pour dissiper ses soupçons. Plût au ciel, pour le bien de la Bretagne, que les deux successeurs de Pierre II eussent imité sa politique de pardon ! Ils se fussent évité à eux-mêmes nombre de difficultés intérieures, ils eussent empêché peut-être les d'Espinais de mettre au service de la France leurs lumières, leurs talents, leur influence en Bretagne. Les fils de Béatrice de Montauban, les petits-fils de Bonne de Visconti, formaient certainement alors la plus remarquable lignée de la province.

Les échos du drame de la Hardouinaie étaient presque éteints quand Pierre II mourut. Richemont les réveilla en montant sur le trône ducal. Deux jours avant que son neveu rendît le dernier soupir <sup>(2)</sup>, à l'heure même où celui-ci

(1) Jacques d'Espinais reçut de nombreuses faveurs du pape Nicolas V. En 1447, il fut nommé doyen de Clisson, puis archidiacre de Rennes, notaire apostolique. En 1448, il entre dans les conseils pontificaux comme référendaire, il reçoit la prévôté de Vertou en expectative. Le 7 janvier 1450, le pape le nomme évêque de Saint-Malo; le 4 mars 1450, il le transfère de Saint-Malo à Rennes à la place de Jean de Coëtquis qui est nommé à Saint-Malo. Pierre II s'opposa à cette translation, sous prétexte que Jacques d'Espinais avait trempé dans l'assassinat de Gilles. C'était pure calomnie, Nicolas V écrivit le 20 décembre 1450 au duc Pierre pour justifier son candidat. En 1454, Pierre II autorisa Jacques d'Espinais à prendre possession de son évêché, Coëtquis fut transféré à Tréguier. Le 10 avril 1454, Jacques d'Espinais fit son entrée solennelle dans la ville de Rennes.

VAUCELLE, *Lettres de Nicolas V*, nos 53, 148, 175, 288, 289, 643, etc. — Guillotin DE CORSON, *Pouillé de l'Archidiocèse de Rennes*, t. I, p. 79, 80. Malgré l'incontestable dignité de ses mœurs, Richemont et François II réveillèrent contre lui ces accusations. Il mourut en prison où le jeta Pierre Landais, à la suite d'un procès, en 1481. Il fut réhabilité le 20 décembre 1485.

Dès 1447, le duc François I<sup>er</sup> sollicita, par l'intermédiaire de Bertrand Milon, son ambassadeur, la nomination de Jacques d'Espinais à l'évêché de Rennes. Le 31 octobre 1447, Nicolas V s'excusa de ne pouvoir répondre à son désir. Il avait déjà nommé Robert de la Rivière à l'évêché de Rennes. Jean de Coëtquis avait, au contraire, été élu évêque par le chapitre.

En 1453, à la mort de Robert, Nicolas V pourvut Jacques L'Espervier de l'évêché de Rennes, le 27 juillet. Pierre II n'agréa pas cette nomination : il préféra Jacques d'Espinais. Jean Coëtquis fut nommé évêque de Tréguier. (Arch. de la Loire-Inf., E 52.)

(2) GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 233. D'après Dom LOBINEAU, t. I, p. 665, cette arrestation eut lieu dès le 20 septembre 1457. Jean Hingant fut

ordonnait par testament de réparer ses torts à l'égard de Salmon, le pseudo-meurtrier de Gilles, Richemont rouvrait la question de la Hardouinaie par un incroyable coup d'éclat. Le 20 septembre 1457, il arrêtait quatre des exécuteurs testamentaires de son neveu, alors agonisant : Henri de Villeblanche, le grand maître d'hôtel; Michel de Parthenay, le plus notable des ambassadeurs bretons; Olivier de Coëtlogon, le contrôleur général; Bogier, le trésorier de l'épargne, en un mot, les principaux fonctionnaires du duché<sup>(1)</sup>. Jean Hingant fut de nouveau menacé. Richemont le soupçonnait de complicité dans l'assassinat de Gilles. Il accusait surtout Henri de Villeblanche d'avoir indisposé le roi de France contre son neveu. Il espérait pénétrer le mystère de la Hardouinaie et l'échec de ses propres efforts pour délivrer Gilles. Il n'y parvint pas. Les sénéchaux de Rennes, de Nantes, de Ploërmel, de Dinan, de Tréguier instruisirent ce nouveau procès<sup>(2)</sup>. Les premières enquêtes rédigées sous Pierre II furent retirées des mains de Pierre Loret, sénéchal de Broerech, qui en avait conservé la copie. On procéda à de nouveaux interrogatoires de témoins<sup>(3)</sup> : une des principales dépositions fut celle d'Olivier du Breil, le procureur général. Richemont n'apprit rien qui justifiait ses soupçons contre Henri de Villeblanche. Il semble bien, d'ailleurs, qu'il n'y eut pas d'autres coupables en cette affaire qu'Arthur de Montauban et les séides de Mée. Richemont rendit la liberté aux prévenus, le 6 avril 1458. Mais

compris dans le nombre des inculpés. Jean de Saint-Paul, le chroniqueur, fut également arrêté.

(1) Quantité de serviteurs de Pierre II et de capitaines de places furent relevés de leurs fonctions dans le mois qui suivit l'avènement de Richemont. (Registre de la Chancellerie analysé par Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1711.)

(2) Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1741. Cette commission fut constituée le 14 décembre 1457.

(3) Le compte d'Olivier Le Roux, résumé par Dom MORICE, *Preuves*, II, col. 1723, mentionne les noms de quelques témoins auxquels Richemont paya une indemnité pour frais de déplacement : Macé Bourgneuf et Jehan Jarniguen, Alain de la Chasse, Guill. Breven de Châteaubriant, Guyon de Champeaux, Dom Guill. Maubec, Robert Morhen et Olivier de Carhaix.

on continua d'instruire leur cause. La plupart retrouvèrent leur crédit et leurs charges à la cour de François II.

Les difficultés de Jean Hingant furent de plus longue durée. Le successeur de Richemont le poursuivit devant le Parlement de Paris, où son adversaire l'avait d'ailleurs assigné en dommages et intérêts. Plusieurs plaidoiries furent prononcées à ce sujet sans qu'aucune des parties pût obtenir solution. Sur avis du conseil ducal, on entra dans la voie de la conciliation. Hingant put rentrer en Bretagne.

A. BOURDEAUT.